

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Jean-François Delage, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. AOUDAY, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. KHIAR, M. ÉDET, Mme BADO, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. CHAPPELLIER, Mme PARIS, Mme BENSETTITI, Mme TUFFÉRY

Membres représentés :

Mme AZZOUG par Mme BOCABEILLE, Mme ÉTIENNE par M. TRAORÉ, M. BOUFRAINE par M. KHIAR, Mme DEFRANCE par Mme BADO, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI par Mme HARTMANN, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU

Membre absent :

M. GIBLIN

Secrétaire de séance :

M. HASSIN

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-François DELAGE, Maire

Mesdames, messieurs, à la suite du décès de Mme Ghislaine Bassez, conformément à la loi, le suivant de liste est installé. Nous accueillons donc ce soir parmi nous Mme Josette Tufféry. Je lui souhaite la bienvenue.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Jacques Hassin. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

M. Jacques Hassin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025. Y a-t-il des remarques ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je pensais que nous allions commencer la séance par un hommage et une minute de silence pour Mme Bassez.

Jean-François DELAGE, Maire

J'y venais ensuite. Cela pose-t-il un problème ? Bon. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est approuvé.

Mesdames et messieurs, chers élus, chers collègues, citoyennes et citoyens du Kremlin-Bicêtre, avant de débiter notre Conseil municipal, il est important de prendre quelques instants pour rendre hommage à Ghislaine Bassez, conseillère municipale qui nous a quittés mercredi 19 mars. J'adresse mes plus sincères condoléances à ses proches, sa famille, ses amis. Ghislaine était avant tout une femme d'une nature incroyable, à la fois drôle, agréable, chaleureuse, pétillante et colorée, mais aussi une femme exemplaire, militante et engagée pour tous nos concitoyens du Kremlin-Bicêtre. Elle a consacré une partie non négligeable de sa vie au Kremlin-Bicêtre. Son action est marquée par quatre mandats successifs. Elle a été élue depuis 2001. En sa qualité d'élue, elle a été chargée des conseils de quartier et de la petite enfance. Puis elle s'est chargée de l'enseignement, de l'éducation populaire et des événements citoyens.

Sa contribution à la vie de notre commune est sans contestation possible et dresse le portrait d'une élue dévouée et engagée. Sans elle, la ville n'aurait pas eu le même visage ni la même prestance. Ghislaine a été cette femme motrice d'événements à son image, chaleureuse et humaine. C'est à elle que l'on doit le succès du carnaval des familles, entre autres. Si le deuil se vit dans l'intimité du cercle familial et amical, un autre cercle, celui de la Ville, souhaite rendre hommage ce soir à Ghislaine Bassez. La Ville du Kremlin-Bicêtre la remercie pour tout ce qu'elle a fait. D'autres élus souhaitent ce soir rendre hommage à Ghislaine. Je vais leur laisser la parole. Y a-t-il des élus qui souhaitent rendre hommage à Ghislaine ce soir ?

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, c'est avec une grande émotion que nous souhaitons aujourd'hui rendre hommage à Ghislaine Bassez dont le départ laisse un profond vide dans notre ville du Kremlin-Bicêtre. Éluë du Kremlin-Bicêtre depuis 2001, Ghislaine a consacré de nombreuses années de sa vie à l'intérêt général, au renforcement du lien social. Au cours de quatre mandats successifs, elle a su faire preuve d'un engagement constant et d'une attention sincère envers les habitantes et les habitants de notre ville. Au fil des années, elle a porté des délégations essentielles. Son action a profondément marqué le paysage kremlinien qui ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, avec des événements qui lui tenaient à cœur comme le Carnaval. Ghislaine était aussi une personnalité chaleureuse et appréciée de toutes et tous pour sa bienveillance, son humour, son énergie communicative qui allait si bien avec les couleurs qu'elle portait. Elle savait, avec simplicité, créer du lien, faire vivre des moments précieux de convivialité. À ce titre, le succès du Carnaval des familles, auquel elle tenait tant, restera pour beaucoup un souvenir marquant et un symbole de son investissement.

Aujourd'hui, c'est toute une ville qui souhaite lui témoigner sa reconnaissance. Au nom de notre groupe, nous saluons la mémoire d'une femme remarquable. Au revoir, Ghislaine.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de Ghislaine, car nous avons parcouru ensemble un long chemin commun au Conseil municipal où nous avons beaucoup œuvré ensemble au service des Kremlinois. Au cours de ces années, les désaccords, s'ils n'ont pas manqué, ne nous ont pas empêchés de nous retrouver la plupart du temps sur l'essentiel. Je vais garder le souvenir de Ghislaine d'une femme engagée et attachée à résoudre les difficultés des plus fragiles de nos concitoyens. C'est pourquoi en mon nom et au nom de mon groupe, j'adresse mes condoléances les plus sincères à ses proches et à ses compagnons de combat.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, vous comprendrez que mon intervention va être chargée d'émotion au vu du lien que nous avons avec Ghislaine Bassez qui faisait partie du Groupe Communistes et Citoyens. Permettez-moi de m'adresser à elle directement.

La première chose qui m'est venue à l'esprit pour t'écrire est l'amour : l'amour d'un ami, d'un camarade. La première fois que je t'ai vue, tu étais cette femme aux cheveux rouges, que je voyais déambuler dans les rues du Kremlin-Bicêtre. En 2008, nous nous sommes rencontrés. J'ai appris avec toi la politique au sens noble du terme, à savoir rassembler en gardant ses convictions. Nous avons mené des batailles politiques. Ce sont les plus belles batailles que la vie peut offrir. La dernière était la campagne de 2020 où tu as été une cheville ouvrière de cette victoire pour les Kremlinois. Comme quoi, la vie nous a embarqués, Ghislaine. Ce n'est pas l'heure de t'en aller, le moment d'y passer. Ce n'est pas l'heure de déranger les archanges, les saints, les morts. Ghislaine, ce n'est pas l'heure de s'envoler. Pas encore.

Ai-je tort d'y croire un peu ? Il fait rouge aujourd'hui. Hier encore, tu fredonnais, dans quelques rêves, dans quelques songes ivres morts. Non, ne dis rien, Ghislaine. Reviens juste un matin t'immiscer. Dehors, il fera rouge. Le cœur sur chaque phalange, animé par un désir féroce au cas où il faudrait avoir à faire, la souffrance dans la confiance, le sourire toujours sur l'écorce, tu n'as jamais attendu que l'on te considère. Tu as travaillé, tu as bataillé, loin des belles qui n'ont même pas idée. Ce n'est pas l'heure de s'envoler. Il fait rouge aujourd'hui.

Tu as flâné, tu as flairé, tu as toujours su trouver la flamme singulière chez chacun de nous. Tu as mené ta dernière bataille contre cette maladie. Je l'ai vue. Tu nous as laissés prendre soin de toi. Nous avons vu ce que tu as enduré. Tu nous as laissés prendre soin de toi pour sécher tes yeux qui ne pleuraient pas. Alors, si vous voyez Ghislaine Bassez en faisant des cercles dans votre esprit, rappelez-vous qu'il n'y a pas d'échappatoire car elle suivra de près.

Il y a les affamés de la vie. Ghislaine en faisait partie. Ghislaine, c'est l'heure de s'envoler. Il fait rouge, Ghislaine, aujourd'hui. Salut, ma Ghislaine.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose que nous observions une minute de silence et que ceux qui le peuvent se lèvent. Je vous remercie. Je vais maintenant appeler les questions orales. Cela doit continuer, c'est ce qu'elle aurait voulu.

QUESTIONS ORALES

Jean-François DELAGE, Maire

La première question est posée par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, lorsque j'ai posé cette question orale, monsieur le Maire, je n'étais pas au courant de la venue de tant d'habitants ce soir. Pourtant, je savais déjà que, de toutes parts – c'est le début de ma question –, le mécontentement des locataires de Kremlin-Bicêtre Habitat s'amplifie à tel point qu'une altercation avec un employé de l'organisme a conduit à la fermeture du siège de l'organisme.

Face à la dégradation générale qui rend de plus en plus de logements insalubres au sens de la législation, c'est l'impuissance de la gouvernance municipale qui est opposée, réunion après réunion, conseil de quartier après conseil de quartier, aux locataires et à leurs représentants. Les réclamations non satisfaites seraient expliquées par un manque de trésorerie. Quelle est donc la situation financière exacte de Kremlin-Bicêtre Habitat ? Quel est son résultat 2024 ? Quel est le coût de la convention de gestion avec Logial ? Pour combien d'équivalents temps plein (ETP) ? Quel est le niveau d'autofinancement net après amortissement du capital prévu en 2025 ? Surtout, quel est le plan d'entretien et réhabilitation ? Avec quelles échéances ? Voici la question que je vous ai posée, monsieur le Maire. Ensuite, j'aurai une intervention plus développée dans le cadre du débat que vous allez ouvrir.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention autour de cette question ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Bien des raisons auraient pu être invoquées pour justifier cette question tant les motifs de vous interpellier sur la situation du patrimoine HLM appartenant à la commune sont nombreux. Je me limiterai à trois pour ne pas allonger indûment nos débats. La première raison est évidemment le désarroi des locataires dont on a eu de multiples illustrations ce soir, locataires auxquels aucune perspective réelle n'est offerte. La deuxième raison est la volonté d'opacité et, je dirais même, de noyautage des instances de KBH par la majorité municipale. La troisième, enfin, est une rumeur persistante d'absorption de KBH par Logial. Je vais développer successivement ces trois points.

Vous avez justifié la création de la Coopérative par la volonté, je vous cite, de « reprendre le contrôle ». Lors de la campagne municipale, deux engagements portaient sur le logement social et KBH. Vous disiez, dans l'engagement n° 72, vouloir conserver la maîtrise des logements sociaux en empêchant la fusion-absorption de Kremlin-Bicêtre Habitat par la création de cette coopérative. Dans l'engagement n° 74, vous disiez notamment avoir pour ambition « d'améliorer la vie quotidienne dans les résidences HLM (entretien, nettoyage, poubelles et encombrants, suivi et contrôle des travaux et des prestataires, gestion de proximité plus importante, réhabilitation des résidences aux Martinets, 25 bis avenue Eugène-Thomas, Glacis du Fort, travaux de rénovation, d'entretien, d'amélioration des immeubles et de leurs espaces extérieurs, mettre en place le projet de renouvellement urbain sur la résidence HLM Schuman en concertation avec les locataires et les habitants du quartier). » C'était les engagements devant la population en 2020.

Bien loin de cette vision idyllique, la réalité est catastrophique. Encore une fois, on en a la démonstration ce soir : équipements en panne pendant des semaines ou des mois, relogement des sinistrés de Schuman pas encore achevé (sinistre depuis plus d'un an). Je signale qu'il y a même un couple qui vit sans électricité à l'adresse en question. La mise en œuvre du PRIR de Schuman est au ralenti. Je ne parle pas des factures de loyer comportant des erreurs et des niveaux exorbitants de charges d'eau. Bref, je pourrais allonger la liste, mais elle a été donnée tout à l'heure.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, en ouverture de cette séance et dans votre clôture de la phase d'écoute des habitants, vous avez affirmé être parfaitement au courant de la situation d'ensemble et des cas individuels critiques des locataires. Je vous donne acte que vous ayez connaissance de tout cela. Mais je vous le dis, monsieur le Maire, l'heure n'est plus aux promesses, aux propos lénifiants et dilatoires. Or les réponses que j'ai entendues tout à l'heure sont de cette nature.

Je n'hésite pas à vous le dire, elles me paraissent – je pense, comme aux locataires – tout à fait inacceptables. L'heure est à l'engagement. L'heure est à l'action. Oui, mais sous quel contrôle ?

S'agissant de la gouvernance, j'ai utilisé tout à l'heure le mot fort, voire trivial, de « noyautage ». Il décrit malheureusement la situation. Dans les instances de KBH, on retrouve la mandataire financière de la liste de M. Laurent en 2020, également présidente d'une association paramunicipale, dont un membre de la famille occupe des responsabilités importantes dans l'administration communale, une membre de la famille de M. Laurent, un colistier de M. Laurent qui fut également candidat aux législatives pour le MRC, la maire-adjointe au logement, qui est également membre de la Commission départementale de conciliation au titre d'une association de locataires, et, comme représentante de la Ville, actionnaire majoritaire de la Coopérative à l'Assemblée générale, la présidente de la même association de locataires siégeant elle aussi à la Commission départementale de conciliation et également désignée comme personnalité qualifiée au Conseil d'administration du CCAS et membre de la famille de M. Laurent.

Les locataires, longtemps tenus à l'écart, sont enfin admis depuis quelques semaines ou mois. Mais aucun membre de l'opposition. C'est une absence assumée et même théorisée par la majorité au titre de [interruption].

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'on a le micro HF ? Cela fonctionne-t-il ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je reprends. Les locataires sont effectivement admis depuis récemment au Conseil d'administration de KBH, mais aucun membre de l'opposition. C'est une absence assumée et même théorisée par la majorité au motif que notre hostilité au projet de Coopérative nous disqualifierait pour siéger dans ses organes d'administration. Ce népotisme et cette opacité sont tout simplement injustifiables. Redonner un minimum de transparence dans la gestion est une urgente nécessité.

Dernier point : les rumeurs d'absorption par Logial. Oui, cette rumeur circule. Elle est alimentée par la puissance des services de KBH – je devrais parler plutôt des services de Logial – à répondre aux demandes. Tout cela conduit à penser que cette hypothèse n'est peut-être pas totalement farfelue, d'autant, monsieur le Maire, que vous avez avoué, lors d'un récent Conseil de quartier, ne pas avoir les manettes de KBH. Ce sont vos propres mots. Vous vous en rappelez, j'imagine. Vous, monsieur le Maire, Président de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif KBH, Président du Conseil d'administration, vous n'auriez pas les manettes. Mais alors je vous pose la question : qui les a ? Quelles sont les missions confiées à Logial ? Qui les contrôle ? Êtes-vous en mesure de présenter des chiffres crédibles et surtout rassurants sur la situation financière de KBH ? J'imagine que cette situation financière est extrêmement tendue parce que, déjà en 2019, l'Agence nationale de contrôle des organismes de logement social (ANCOLS) soulignait – je cite le rapport de l'époque – « la fragilité de la situation à court et moyen terme ». Le rapport signalait notamment le poids de la taxe foncière, déjà, à l'époque, très élevée puisqu'elle représentait, en 2017, 23,6 % des loyers, alors que la médiane régionale s'établit à 13,5 % (ratio de 2016). Je connais bien la situation de cette époque. Cette situation défavorable, continuait l'organisme, s'explique outre par le taux de la taxe locale, par la faible proportion du patrimoine éligible à l'exemption. En fait, le patrimoine étant relativement ancien, il n'y avait quasiment plus de logements exemptés. Au regard de l'évolution des indices depuis cette époque et de l'augmentation du taux de TFPB que vous, majorité municipale, avez décidée, j'estime qu'en 2025, le chiffre d'affaires de KBH devrait tourner à environ 10 M€ et que la taxe foncière devrait représenter un minimum de 30 % des loyers. Si on ajoute le coût du rachat – peut-être allez-vous démentir ces chiffres, monsieur le Maire –, c'est-à-dire les frais de notaire qu'a dû payer la Coopérative pour acquérir ces logements transférés gratuitement à Valdevy, on mesure évidemment le poids des contraintes financières qui pèsent sur l'organisme et qui, sans doute, alimentent la rumeur que j'ai évoquée. Monsieur le Maire, vous êtes au pied du mur, mais la majorité tout entière est au pied du mur. C'est elle qui a voulu cette Coopérative destinée à contourner la loi Elan – nous n'étions pas très nombreux à voter contre à l'époque – au motif qu'il fallait défaire ce qui avait été décidé sous la mandature précédente. Monsieur le Maire, je conclurai ainsi : vous ne pouvez plus longtemps vous défausser sur le passé pour justifier la situation. C'est un langage de vérité que nous attendons de vous ce soir. J'espère pouvoir l'entendre.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci, monsieur Banbuck. Je vais vous faire une réponse qui ne va certainement pas vous satisfaire, mais peu importe. La situation du logement social au Kremlin-Bicêtre et, en particulier, celle de KB Habitat appellent en effet – je suis parfaitement d'accord avec vous – de la lucidité, de la constance et de la responsabilité. Nous ne fuyons rien. La Ville est pleinement mobilisée aux côtés des locataires pour faire avancer les choses concrètement. Je rappelle que la création de la Coopérative HLM KB Habitat en 2020 s'est faite dans un contexte de patrimoine très dégradé, hérité d'années de sous-investissements. Nous avons fait le choix d'un modèle coopératif, partagé avec plusieurs partenaires institutionnels solides, pour garantir une gouvernance élargie et un cadre de redressement dans la durée.

Les tensions exprimées ces derniers mois témoignent, à juste titre, d'une attente forte, mais elles ne doivent pas masquer non plus les efforts déjà engagés : réorganisation interne, renforcement progressif des équipes, amélioration de la proximité sur le terrain, diagnostics patrimoniaux lancés dans plusieurs résidences et priorisation des projets de réhabilitation, à commencer par celui des Hauts-Martinets. Je comprends l'intérêt pour des données précises sur les finances ou les ressources humaines. Ces éléments relèvent cependant de la gouvernance propre à la Coopérative, soumise à des règles spécifiques, avec des comptes contrôlés, certifiés et publiés dans les instances prévues à cet effet. L'essentiel aujourd'hui est de rester concentré sur les solutions concrètes et sur les moyens d'accélérer les réponses aux locataires. Je vous remercie. La question suivante est posée par M. Chappellier.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous avez unilatéralement ajouté au fronton des écoles communales le mot « laïcité » à la devise républicaine. Comment justifiez-vous qu'une décision de cette importance ait été prise sans délibération du Conseil municipal ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, nous voulions poser cette question il y a quelque temps. Vu l'actualité et toutes les délibérations, on ne vous l'a pas posée. Effectivement, cela nous a posé problème de savoir que c'est passé sans délibération. De plus, il y a un précédent. Il y a une jurisprudence de la Ville d'Étampes où le Maire a effectué justement ce genre d'acte en mettant sur les frontons « liberté, égalité, fraternité et laïcité ». La juridiction a donné un avis défavorable et a demandé à la Ville d'Étampes de retirer tous les frontons où il y avait cette inscription. La loi est claire. C'est « liberté, égalité et fraternité ».

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. La Ville est engagée pour faire vivre au quotidien la laïcité. Une semaine est particulièrement dédiée à ce principe républicain en décembre. Chaque année, une programmation riche et variée est proposée à l'ensemble des Kremlinois. L'an dernier, nous avons souhaité gravé ce principe de laïcité au fronton des écoles publiques de la commune, car c'est un principe fondateur de notre République une et indivisible. Il n'était pas nécessaire de passer par une délibération du Conseil municipal. Je vous remercie. La question suivante est posée par Mme Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, conseils municipaux après conseils municipaux, vous tentez sans succès, monsieur le Maire, de limiter les droits reconnus aux conseillers municipaux – d'ailleurs pas seulement ceux d'opposition, ces droits s'appliquant à tous – en vous appuyant sur un règlement intérieur qui, vous ne pouvez l'ignorer, est incompatible avec le droit en vigueur et la jurisprudence. Dernier exemple en date : votre annonce – une décision unilatérale prise en Conférence des présidents – de tenter de restreindre le nombre de questions qu'auraient pu poser les groupes à l'occasion de ce Conseil municipal. Rappel vous avez été fait par le Président de mon groupe et, me semble-t-il, par d'autres présidents qu'il s'agit d'un droit personnel. En continuant de faire application de ce règlement intérieur, vous nous imposez une mobilisation constante puisqu'il nous faut à chaque fois vous saisir par des courriers ou en séance, saisir le Préfet, pour pouvoir, par exemple, présenter librement nos questions orales, voire même – nouveauté – avoir le droit de poser des questions en séance. Tout cela entrave le bon exercice de nos mandats de conseillers municipaux. Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous anime lorsque vous faites application de ce règlement intérieur, manifestement incompatible avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'avec les droits reconnus aux conseils municipaux ? Quand envisagez-vous de le mettre en conformité avec ces textes et principes, monsieur le Maire ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Il est très exagéré de parler de la volonté de limiter les droits de l'opposition « en permanence », comme vous dites. J'estime avoir montré, depuis le début de mon mandat, qu'il n'en était rien, madame Hartmann. Je tiens d'abord à rappeler que le règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé par cette assemblée dans le respect des procédures prévues par le Code général des collectivités territoriales. En tant que Maire, il est en effet de ma responsabilité d'en assurer l'application. C'est une exigence de respect de la démocratie locale, du cadre collectif que nous avons établi ensemble et de l'égalité entre tous les membres de ce Conseil. Si certains estiment que le règlement intérieur comporte des irrégularités, il leur revient, comme la loi le prévoit, de saisir la juridiction compétente. C'est d'ailleurs ce qui a été fait à plusieurs reprises par votre groupe. Je précise, à l'attention du Conseil municipal, que ce groupe a, à ce jour, saisi le Tribunal administratif à dix reprises sur le sujet. À chaque fois, le Tribunal a rejeté ses requêtes. Il semble donc que, contrairement à ce que vous avancez, notre règlement intérieur est pleinement conforme aux textes en vigueur. La question suivante est adressée par Mme Bensettiti.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce que vous venez de dire est faux.

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, l'engagement citoyen manifesté à travers les Conseils de quartier et le budget participatif requiert une transparence et une efficacité optimale.

En premier lieu, je sollicite des éclaircissements quant au cadre réglementaire des Conseils de quartier. Y a-t-il un règlement intérieur pour définir les missions et le fonctionnement de ces Conseils ?

Concernant le budget participatif, les modalités de vote du budget présentent des disparités notables. Tandis que le vote en ligne permettait aux habitants de se prononcer sur l'ensemble des budgets, le vote papier se limitait au budget du quartier de résidence. Pouvez-vous expliquer les mesures envisagées pour harmoniser la procédure ?

Enfin, il me semble important que les critères de sélection des projets citoyens soumis au vote soient clairement énoncés dans le règlement. Le financement de la rampe PMR de l'école Benoît-Malon par le budget participatif pose question quant à la cohérence des arbitrages, car il s'agit là d'une obligation légale.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je suis obligé de rectifier votre réponse. Elle est inexacte.

Jean-François DELAGE, Maire

On est à la question suivante, monsieur Banbuck, je suis désolé. Si j'ai dit quelque chose d'inexact, vous avez également dit quelque chose de totalement inexact. J'estime que, depuis janvier dernier, je pratique la démocratie avec la plus grande ouverture. Mme Bensettiti a posé une question. Avez-vous une remarque à faire ou quelque chose à ajouter sur cette question ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'abonde dans le sens de Mme Bensettiti. La dernière séquence des Conseils de quartier a montré une totale incohérence dans les procédures de vote et une grande insatisfaction de la part des bureaux de quartier. Il est important de clarifier ce point.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Non. On a passé la question orale. Il n'y a pas de droit de réponse à ce niveau.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Absolument pas. Je vais donc vous lire les mails que votre cabinet a envoyés aux conseillers de l'opposition posant une question...

Jean-François DELAGE, Maire

Madame Hartmann, s'il vous plaît, nous en sommes à autre chose. Je vous prie de poser ce micro.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous nous mettez en cause directement...

Jean-François DELAGE, Maire

Madame Hartmann, vous n'avez pas la parole.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Laissez-la parler, laissez-la finir.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne la laisse pas parler, elle n'a pas la parole. Maintenant, ça suffit.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Quelle image est-ce que vous donnez aux Kremlinois qui... ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je demande une suspension de séance.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

Il n'y a pas de suspension de séance. Je réponds à la question de Mme Bensettiti.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous nous faites perdre du temps, monsieur Delage. Laissez-la finir.

Jean-François DELAGE, Maire

Madame Bensettiti, je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de rappeler l'importance que nous accordons à la démocratie participative au Kremlin-Bicêtre. Les Conseils de quartier, tout comme le budget participatif, sont des outils essentiels pour associer les habitants aux décisions qui les concernent. Ils s'inscrivent dans une volonté constante de dialogue, de co-construction et de transparence. Un cadre de fonctionnement des Conseils de quartier existe bel et bien. Il définit leurs missions, leur composition et les règles de fonctionnement. C'est d'ailleurs une charte qui vous a été transmise il y a peu.

S'agissant du budget participatif, c'est un levier concret de cette participation citoyenne. Depuis sa mise en place en 2021, plusieurs projets ont été proposés, votés et réalisés à l'initiative directe des Kremlinois dans des domaines variés. Les Conseils de quartier visent avant tout à favoriser la participation des Kremlinoises et des Kremlinois aux décisions collectives. Dans cette perspective, les votes sont ouverts à la fois en ligne et sur papier pour n'exclure personne. Cela dit, je reconnais que certaines clarifications peuvent être nécessaires parfois et que nous devons continuer à harmoniser les règles sans perdre de vue notre objectif principal de donner la parole au plus grand nombre. D'ailleurs, à chaque Conseil de quartier, un point est fait sur l'avancée des projets lauréats pour rendre compte aux habitants de leur mise en œuvre. Je pourrais citer pour l'année 2025, par exemple, le verdissement des abribus, du côté de Barnufles-cœur de ville, ou encore la végétalisation d'une jonction [interruption] et, enfin, l'installation d'une rampe PMR devant Benoît-Malon pour Martinets-Le Plateau.

Nous allons faire une suspension de séance pour rebooter l'intégralité des micros et essayer de faire en sorte que cela fonctionne mieux.

De 21 heures 19 à 21 heures 25 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

La question suivante est posée par Mme Chiboub.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, comptez-vous étudier sérieusement les dossiers de baux commerciaux préemptés ou à préempter par votre équipe ? En effet, à ce jour, de nombreux commerces projetés par votre majorité municipale changent rapidement d'activité ou sont inoccupés. Des commerces situés sur des axes stratégiques, qui auraient dû faire l'objet de préemptions, ne l'ont pas été. Cela rend votre politique en la matière inefficace pour répondre aux attentes des Kremlinois.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, cela fait plusieurs fois que nous alertons sur votre politique de préemption des commerces. Force est de constater qu'elle manque cruellement de cohérence et d'efficacité. Le cas du commerce rue du Général-Leclerc est un exemple emblématique. La Ville a acheté un fonds de commerce et payé des loyers pendant des années avant de le revendre à perte. Quelques mois plus tard, le requéreur lui-même l'a revendu avec une plus-value pour y installer une autre activité totalement différente de celle qui avait été présentée au Conseil municipal. Où est la logique ? Où est le contrôle ? Où est l'intérêt général ?

Nous constatons aussi que certains commerces, pourtant situés sur des axes stratégiques, n'ont pas été préemptés, alors qu'ils auraient dû l'être. Pendant ce temps, d'autres sont choisis de manière totalement arbitraire, sans stratégie visible à long terme.

Encore une fois, nous ne remettons pas en cause le principe de préemption. C'est un outil utile pour préserver la diversification du commerce. Mais l'outil mal utilisé devient contre-productif. Les Kremlinois méritent la transparence et une politique commerciale ambitieuse, pas de l'improvisation et des opérations mal maîtrisées.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je vais intervenir sur la question de notre collègue, Mme Chiboub. Il y a juste une chose que je ne comprends pas. Nous avons reçu dernièrement un mail qui nous interdit de poser plus d'une question orale.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai aboli ce mail.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On ne peut pas le deviner, monsieur le Maire. Vous faites comme vous voulez, comme bon vous semble.

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait, parce que j'ai police de l'assemblée. Voulez-vous intervenir sur la question de Mme Chiboub, s'il vous plaît ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je peux finir ce que j'ai à dire ? Vous me coupez la parole.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous coupe la parole parce que nous en sommes à la question de Mme Chiboub sur le commerce.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vais intervenir.

Jean-François DELAGE, Maire

Allez-y, nous vous écoutons sur le commerce.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je vais intervenir et je vais aussi solliciter Mme Gestin parce que, dans le règlement intérieur, d'autres adjoints peuvent répondre aussi aux questions orales. Monsieur le Maire, c'est quand même très important [interruption], parce que, si on s'en tient à vos écrits, on est censé poser une question orale par conseiller.

Jean-François DELAGE, Maire

Allez-y, je vous en prie. Sur le commerce, qu'avez-vous à dire ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

[Interruption.] Cela vous fait rire.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous me faites rire. Votre arrogance m'amuse.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est moi qui suis arrogant, monsieur le Maire ?

Jean-François DELAGE, Maire

Allez-y, je vous en prie, posez votre question sur le commerce.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Eh bien, c'est moi qui suis arrogant, monsieur le Maire. Très bien.

Madame Gestin, cette question orale vous est également directement adressée. Vous nous aviez fait de nombreuses annonces encourageantes, mais force est de constater que, sur le terrain, les résultats peinent à se concrétiser. L'Orient-Express censé remplacer La Place Rouge, sous la médiathèque, n'a toujours pas ouvert. Aucune avancée visible à ce jour. 17 rue du Général-Leclerc, le projet de La Casserole était annoncé depuis longtemps. Or, lorsqu'on passe devant, il apparaît clairement que le lieu est occupé par un tout autre projet. Pour rappel, vous nous aviez présenté le même repreneur pour La Casserole et Orient-Express. Nous avons d'ailleurs exprimé nos doutes sur la viabilité de ces projets et les montants engagés. Au vu de la situation actuelle, ces projets s'avèrent pour le moins trompeurs. Nous devons, en plus, découvrir ces changements en nous promenant, puisque vous ne prenez même pas la peine de nous en informer en Conseil municipal ou par tout autre canal. Comme les questions orales ce soir, on apprend ça comme ça, parce que le Maire l'a décidé, mais il a écrit le contraire la veille. Voilà la gestion de votre majorité.

Pour la librairie place de la République, peut-on obtenir un point d'étape clair sur ce projet ?

Le 36 avenue de Fontainebleau est toujours vide. Le 30 avenue Eugène-Thomas est également vide.

Au total, si on additionne les montants des préemptions commerciales que vous nous avez communiquées, on atteint 1,3 M€, sans même comptabiliser les loyers versés en pure perte. Nous attendons des réponses précises, de la transparence et, surtout, des actes concrets.

Pourriez-vous nous communiquer le prix final de la rétrocession de l'Orient-Express ? Je rappelle que ces locaux, anciennement La Place Rouge, sont la propriété de la Ville. En tant que bailleur, la municipalité aurait pu adopter une toute autre stratégie. Au lieu de cela, la préemption a coûté près de 400 K€. C'est une dépense lourde et, aujourd'hui, difficilement justifiable. À ce jour, après une fermeture prolongée, le bail commercial a perdu toute sa valeur.

Par ailleurs, quel aurait été le coût estimé d'une préemption sur le local de l'ancien magasin de chaussures Le Noubar, situé au 4 avenue Eugène-Thomas ? En Conseil de quartier, vous sembliez indiquer que c'était trop cher pour préempter. Était-ce plus cher que La Place Rouge ? J'en doute très sérieusement. Les hochements de tête ne suffisent pas.

Depuis votre prise de fonction en tant que Maire-Adjointe au commerce, madame Gestin, le constat est préoccupant et le résultat est clair. Mme Bocabeille détenait le record du nombre d'ouvertures de fast-foods, avec près de huit installations entre 2020 et votre arrivée à ce poste. De votre côté, vous accumulez désormais les préemptions infructueuses, en particulier, concernant des épicerie. Chacun ses spécialités, semble-t-il.

Il y avait des emplacements stratégiques à ne pas manquer. L'un des plus emblématiques est le 4 avenue Eugène-Thomas, l'ancien magasin le Noubar. Ce local, situé sur un axe majeur de la ville, est devenu une épicerie flambant neuve, dotée d'une devanture particulièrement soignée, visiblement très appréciée par M. Raymond, Maire-Adjoint à l'urbanisme, qui n'a rien fait pour empêcher cela – une ironie quand on observe une prolifération de devantures commerciales incohérentes, validée par l'inaction de l'architecte adjoint à l'urbanisme. Autre exemple. 21 rue de la Convention, il paraîtrait qu'une nouvelle épicerie est sur le point d'ouvrir à la place de l'ancienne agence immobilière. En passant récemment devant, nous avons pu constater que l'aménagement était déjà bien engagé. Une fois de plus, tout cela se fait dans l'ombre, sans information claire, sans anticipation, sans stratégie municipale lisible. Cela pourrait prêter à sourire. Mais non. Ce n'est pas une satire, c'est un constat grave. Vous jouez littéralement avec l'avenir de cette ville. Votre bilan en matière de préemption et de redynamisation du tissu commercial est désastreux, malgré une communication bien rodée dans le journal de la Ville. Pendant que des acteurs locaux engagés, comme l'association Café Krem, attendent un soutien réel et structurant, vous choisissez de vous plier à des projets privés hasardeux, souvent irréalistes, portés par des opérateurs qui, au final, vous contournent sans difficulté. Dans les faits, les commerçants agissent comme bon leur semble : ouverture de terrasses sans autorisation, occupation sauvage du domaine public, chaises et mobiliers installés anarchiquement, tags publicitaires au sol, kakémonos plantés sans cadre ni cohérence. Aucune exigence n'est posée en matière de qualité ou d'harmonie des enseignes. C'est la foire aux couleurs criardes sous le regard d'un 1^{er} Adjoint à l'urbanisme qui semble désormais plus préoccupé par les promoteurs que par l'identité visuelle de notre ville. L'urbanisme est devenu l'otage d'intérêts privés au détriment de l'intérêt général. Vous n'utilisez plus votre pouvoir de préemption que pour entretenir l'immobilisme au lieu de dynamiser ou de transformer positivement la ville. Vous ne faites que reproduire ou aggraver la stagnation.

Jean-François DELAGE, Maire

Depuis 2020, la Ville a engagé une politique de préemption pour diversifier le commerce local. À chaque déclaration de vente que la Ville reçoit, la situation du commerce est étudiée. Plusieurs critères peuvent conduire à une préemption : l'emplacement du commerce, l'activité envisagée par le repreneur, les projets envisagés au sein du quartier, etc. La Ville ne préempte pas l'ensemble des cellules commerciales en vente à la fois pour des raisons financières, mais aussi car il est nécessaire que le commerce, qui est une activité privée, continue de l'être. C'est quand même à rappeler que le commerce est une activité privée. La politique commerciale de la Ville ne se limite pas par ailleurs aux préemptions de commerces.

Un dialogue va s'ouvrir avec les copropriétés de la galerie Grand-Sud pour construire un projet de rénovation de cette galerie. Des aménagements urbains sont également envisagés pour favoriser un commerce de qualité et de proximité. En matière de commerce, le « y a qu'à, faut qu'on » n'est jamais une solution. C'est pourquoi la Ville déploie une politique ambitieuse qui s'inscrit également dans la durée et avec beaucoup de réflexion. Madame Couto, pour la prochaine question, vous avez la parole.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, KB Habitat, que vous présidez, a connu ces derniers mois plusieurs mouvements importants au sein de ses équipes. Un premier directeur est parti aussi vite qu'il est arrivé. Sur les recrutements récents, aucune information n'a été partagée à ce jour. Nous avons, par ailleurs, découvert, lors de la réunion publique sur la réhabilitation des Martinets, la présence de plusieurs membres du personnel de KB Habitat jusque-là inconnu des élus comme des habitants. Par ailleurs, vous vous étiez engagé à présenter un point d'étape début 2025 sur l'avancement de votre projet de reprise du logement social, à savoir la Coop HLM KB Habitat. Pour rappel, vous avez également fait le choix de ne plus associer l'opposition municipale au Conseil d'administration de la Coopérative, rompant ainsi avec une tradition ancienne au Kremlin-Bicêtre où l'OPH KB puis KB Habitat ont toujours inclus l'opposition, bien avant les fusions avec Opaly et Valdevy. Où en est donc ce point d'étape promis sur l'organisation et les orientations générales de KB Habitat ? Dans un souci de transparence, pouvons-nous disposer d'un organigramme actualisé des services et de leurs responsables ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Non.

Madame Couto, je vous rappelle que KBH est aujourd'hui une coopérative HLM organisée en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elle associe plusieurs partenaires : la Ville du Kremlin-Bicêtre, bien sûr, mais aussi Logial Coop, Arcade-VYV et Antin Résidences. Un pacte d'associés encadre ce fonctionnement collectif dans lequel la Ville n'est pas seule à décider, mais agit en lien étroit avec ses partenaires pour faire avancer les projets. Concernant la réhabilitation des Hauts-Martinets, il s'agit d'un chantier de grande ampleur, attendu de longue date par les habitants. Il mobilise l'ensemble des associés de la Coopérative, ce qui explique la présence, lors de la réunion publique, de nombreuses personnes impliquées dans le projet, certaines directement salariées de KBH, d'autres mandatées par les partenaires de la SCIC, ou des prestataires.

Sur le fonctionnement interne, oui, il y a eu récemment plusieurs mouvements au sein de l'équipe dirigeante. C'est normal dans une structure en pleine transformation. Un directeur est désormais en poste. Une nouvelle équipe se structure et renforce la proximité avec les locataires, ce qui est un point clé de notre engagement. Nous poursuivons un objectif clair : remettre sur pied un organisme de logement social capable d'améliorer les conditions de vie des locataires et de rénover durablement son parc. C'est une responsabilité que j'assume pleinement. Monsieur Khiar, vous avez la parole pour la prochaine question.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, je reviens sur KBH. Ce sera redondant, mais la situation est tellement préoccupante que l'on doit manifester notre opposition à ce qu'il se passe.

Jean-François DELAGE, Maire

Allez-y, monsieur Khiar, ne vous excusez pas.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Depuis plusieurs mois, de très nombreux locataires des résidences gérées par la coopérative HLM KBH vous interpellent et nous interpellent sur des conditions de vie dégradées et parfois indignes : insalubrité persistante dans les parties communes, infiltrations d'eau, moisissure, champignons dans les appartements, présence de rats, saleté, sous-sols ouverts à tous les vents et devenus un lieu propice aux trafics ou à l'insécurité, sans oublier les éléments de structure qui se dégradent, mettant en danger les habitants. Face à ces alertes, vous affirmez régulièrement ne rien pouvoir faire en rejetant la responsabilité à la structure elle-même de la coopérative. Pourtant, sur les statuts, celle-ci désigne plusieurs élus de votre majorité, dont vous-même en tant que Président du Conseil d'administration, mais aussi d'autres élus comme membres décisionnaires. Dans ce contexte, comment expliquez-vous que l'opposition n'ait pas été, par exemple, conviée à la réunion organisée avec les locataires ce lundi ? Surtout, quel est votre rôle exact, monsieur le Maire, et le rôle de vos élus membres de cette coopérative dans cette gestion si vous affirmez publiquement, lors des Conseils de quartier, que vous ne disposez d'aucun levier d'action ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je note que vous avez fait preuve de sagesse ce soir en permettant la lecture de toutes les questions orales qui vous ont été soumises par tous les élus de l'opposition. J'aimerais toutefois prévenir l'ensemble du Conseil municipal que, sur certains points et certaines délibérations, nous prendrons le temps nécessaire de débattre, d'expliquer et de défendre nos positions. Je le dis assez clairement. Les tentatives, parfois subtiles, visant à faire passer certains élus pour trop longs, trop bavards ou hors format ne sont pas acceptables.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zincioglu, s'il vous plaît, la question de M. Khiar a porté sur les locataires de KBH. Allez-y.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous avons toute la soirée. Ne soyez pas pressé.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne suis pas pressé, mais il y a certaines règles. Nous en sommes à la question de M. Khiar. Vous voulez prendre la parole autour de cette question. C'est autour de cette question que vous prenez la parole. Nous vous écoutons autour du problème KBH.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voulais m'expliquer sur la longueur de mon texte.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous vous expliquerez plus tard. N'hésitez pas, il n'y a pas de problème, d'autant qu'on a l'habitude de la longueur de vos textes.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Très bien, monsieur le Maire. Cela ne sert à rien d'aller trop vite.

En préambule de ce débat qui mérite toute notre attention, j'aimerais remettre les choses dans leur contexte concernant KB Habitat. Trop de contre-vérités circulent, propagées ici ou là par des élus de la majorité, vous-même, monsieur le Maire, ou encore d'autres groupes politiques qui se sont récemment illustrés par la distribution de tracts d'une hypocrisie stupéfiante encore dernièrement.

Tous avaient pris pour mauvaise habitude de pointer du doigt Opaly, Valdevy comme seules responsables de la dégradation des logements en tentant, au passage, de faire croire que KB Habitat est une jeune société HLM. Ces manœuvres brouillent le débat. Elles alimentent la confusion et elles détournent l'attention des véritables enjeux : le droit à un logement digne, l'urgence de l'action et votre responsabilité collective. C'est sur cela que nous devons nous concentrer. Comme le disait à juste titre M. Banbuck, l'heure est à l'action et au bilan. C'est pourquoi je souhaite rappeler ici un certain nombre de faits et d'éléments historiques afin de mettre un terme à ces éléments de langage qui, aujourd'hui, ne trompent visiblement plus grand monde dans notre ville, au vu de ce à quoi nous avons participé en début de séance. Qu'on le veuille ou non, et malgré ce que certains aimeraient faire oublier, le bailleur KB Habitat a été dirigé et encadré durant des années par des élus issus de votre propre majorité, qu'elle soit socialiste, communiste ou issue du MRC. C'est une réalité historique. C'est un fait politique. Il est temps d'en tirer collectivement les conséquences. Il suffit de se plonger dans le rapport de l'ANCOLS de 2018 pour comprendre une chose simple : l'OPH du Kremlin-Bicêtre ne date pas d'hier. Il existe depuis de très nombreuses années. Dans l'histoire que vous cherchez à réécrire, les véritables victimes sont bel et bien les locataires, mais aussi un peu Valdevy. Pourquoi ? Parce que, tout au long de l'histoire de l'OPH KB Habitat, la gestion du patrimoine ne leur a été confiée que pendant une brève période de trois années, trois petites années durant lesquelles ils n'ont cessé d'être attaqués, dénigrés, discrédités publiquement, non pas par l'opposition, mais par la majorité municipale elle-même. Cette majorité, au lieu de soutenir le bailleur pour améliorer concrètement la vie des locataires, pour ne pas les prendre en otages, a préféré l'accabler dans les médias, l'accuser d'incompétences et, ainsi, l'empêcher d'agir sereinement. Alors, posons la vraie question : comment un bailleur peut-il faire avancer les choses quand il se heurte à une municipalité qui ne l'accompagne pas, qui ne porte aucun projet avec lui et qui, pire encore, organise son isolement politique ? Le rapport de l'ANCOLS de 2018 précise que l'organisme, aujourd'hui connu sous le nom de KB Habitat, portait auparavant le nom d'OPH Kremlin-Bicêtre Habitat. Si la date exacte de sa création n'est pas spécifiée, le document indique clairement qu'un précédent contrôle de l'Agence avait eu lieu déjà en 2008, ce qui atteste que l'OPH était bien et pleinement actif avant cette période.

Par ailleurs, dans une intervention publique en Conseil municipal datant de septembre 2019, M. Jean-Luc Laurent déclarait, je le cite : « Kremlin-Bicêtre Habitat a été créé il y a un peu plus de cent ans pour faire vivre la solidarité au Kremlin-Bicêtre. Le Kremlin-Bicêtre a été dans les premières communes à avoir un office public de l'habitat. Au Kremlin-Bicêtre, nous avons une tradition à l'égard de la solidarité en actes. » Ce sont ses paroles. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'OPH KB Habitat, aujourd'hui KB Habitat Coop HLM, est officiellement rattaché à l'Établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre. Les présidents mentionnés dans le rapport de l'ANCOLS sont les suivants : M. Didier Roussel, en fonction jusqu'en 2014, et M. Jean-Marc Nicolle à compter de mai 2014. Pour mémoire, monsieur Chiakh, monsieur Delage, mesdames et messieurs – et notamment les élus socialistes de cette majorité –, M. Roussel était un ancien membre du Parti socialiste, devenu ensuite membre du MRC. Il a longtemps été adjoint de M. Jean-Luc Laurent, votre mentor, monsieur Delage, et votre prédécesseur. Quant à Jean-Marc Nicolle, inutile de le présenter, vous le connaissez mieux que quiconque. Plusieurs d'entre vous ont siégé à ses côtés dans sa majorité municipale de 1995 à 2018. Près d'un quart de siècle de compagnonnage politique. Alors, de grâce, cessons cette hypocrisie qui consiste à feindre la rupture totale avec un passé dont vous avez été pleinement acteurs. En 2017, l'OPH KB Habitat gérait près de 1 900 logements familiaux, plus de 676 emplacements de parking et 33 commerces en faisant de lui le premier bailleur social de la ville. À partir de 2015, il a amorcé un tournant : développement de l'accession sociale à la propriété et relance de la construction de logements neufs, notamment avec des projets dont une locataire a fait mention tout à l'heure, Suzanne-Flon.

Son Conseil d'administration a été renouvelé en 2018 avec, à sa tête, une Directrice générale nommée en 2014, Mme Marianne Picard, toujours en poste aujourd'hui à la Direction de Valdevy. Un petit rappel s'impose : elle fut, pendant plusieurs années, la directrice de cabinet du Maire, M. Jean-Luc Laurent. Voilà les faits qu'il est bon de rappeler pour rétablir un peu de cohérence et balayer les faux-semblants.

En 2019, un rapprochement a été engagé entre les communes d'Arcueil, Cachan et Gentilly dans le cadre des obligations légales imposées par les lois Elan et NOTRe qui prévoyaient la fusion des OPH pour atteindre un seuil minimal de 12 000 logements sociaux. Faut-il vraiment rappeler que ces communes partagent toutes la même orientation politique que la majorité actuelle dans notre ville ? Aucune d'entre elles n'est dirigée par ce que vous définissez comme une opposition ? Il s'agit bien de municipalités écologistes, socialistes ou communistes. À l'époque, la motivation première affichée était claire : respecter la loi et garantir une gestion publique du logement social. La vente à un opérateur privé n'a même pas été envisagée, car elle aurait probablement conduit à une hausse des loyers insupportable pour les habitants. La fusion a donc été choisie comme seule voie de préservation du service public du logement.

Il faut également rappeler que cette décision n'a pas fait l'unanimité. L'opposition de droite et du centre s'y est opposée, mais, plus intéressant encore, plusieurs élus de l'ancienne majorité municipale, avant 2018, ont eux aussi voté contre cette fusion. Ces faits montrent que les clivages ne sont pas aussi simples que l'on voudrait le faire croire aujourd'hui. Ils sont très récents dans le siècle d'histoire de l'OPH KB Habitat. Ils méritent d'être rappelés pour comprendre l'histoire récente de notre OPH et les responsabilités de chacun.

Mme Étienne, absente ce soir, disait, je la cite : « Cela génère une perte de proximité » pendant que M. Guillaud-Bataille, ex-collègue de M. Traoré, disait que « La réalité est que cette loi nous fait courir le risque de perdre le contrôle de l'habitat du Kremlin-Bicêtre ». En réalité, si on prend un peu de recul et que l'on fait abstraction de toute posture démagogique, il faut reconnaître une chose simple : depuis la création des établissements publics territoriaux et des intercommunalités, la loi a confié la compétence en matière de gouvernance des offices HLM aux territoires.

Petit rappel historique et politique, pour celles et ceux qui auraient la mémoire courte : le concept même d'intercommunalité et le projet de loi qui l'a fait naître viennent de Jean-Pierre Chevènement, mentor de votre propre mentor, monsieur Delage. C'est donc bien de votre propre courant politique qu'est née cette logique de centralisation, de mise à distance, au détriment de la proximité. La fameuse perte de liens avec le terrain que vous avez dénoncée en créant cette Coop était déjà dans l'ADN de vos alliances d'hier. Quant à vous, monsieur Traoré, lors de ces débats entre 2018 et 2019, votre silence sur ces sujets à l'époque n'est pas un oubli, vous avez tout simplement choisi d'attendre le bon moment, celui qui coïncide avec l'approche des échéances électorales, pour vous mettre en mouvement, comme vous le faites une fois encore ces derniers mois.

Opaly n'a été en vérité qu'un simple opérateur, un intervenant que vous n'avez jamais réellement laissé agir librement, pris dans les rets d'une guerre politique que vous avez vous-même entretenue pendant trois ans. En 2020, vous avez décidé de reprendre la main sur le logement social en annulant la fusion-absorption entre OPH KBH et Opaly, Valdevy. Très bien. Mais que s'est-il passé ensuite ?

En 2022, vous avez opté pour une solution bien plus complexe et contestable : la création, et vous l'avez dit tout à l'heure, d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en partenariat avec LOGIREP, un bailleur social historiquement dirigé par des élus socialistes d'Alfortville. Pourtant, vous aviez à cette même période entamé des consultations avec d'autres bailleurs locaux pour envisager une reprise plus ancrée dans notre territoire, une voie qui aurait pu être plus simple, plus transparente et, sans doute, plus bénéfique pour les locataires. Vous avez préféré le chemin de la reconstruction artificielle. Dès 2023, vous présentez le premier emprunt majeur de cette nouvelle structure KBH de 5 M€, dont les répercussions sont immédiates pour les locataires : hausse des charges, augmentation des loyers, inquiétude grandissante. En 2024, vous allez plus loin, vous garantissez les 25 M€ d'emprunt.

Que dire de la gouvernance de cette coopérative ? Vous en avez exclu l'opposition municipale, rompant avec une tradition ancienne et démocratique. Les représentants des locataires ne siègent pas non plus au Conseil d'administration, ce qui constitue une rupture grave avec l'esprit de transparence et de dialogue qui devrait prévaloir dans la gestion du logement social. Vous avez désigné des collèges de personnalités membres du Conseil d'administration, issues pour beaucoup de vos propres rangs politiques, militantes et militants présents dans vos listes électorales.

Dernier épisode en date : l'entrée au Conseil municipal de M. Aouday comme Maire-Adjoint, qui était personnalité compétente au sein du Conseil d'administration de KB Habitat, suivi de l'arrivée au Conseil d'administration de cette coopérative de l'épouse de Jean-Luc Laurent. M. Banbuck en a parlé tout à l'heure.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est une vérité qui vous dérange. Elle vous dérange peut-être, monsieur Aouday, mais c'est une vérité. Ce n'est pas un mensonge.

Elle est présentée comme personnalité compétente, mais aussi représentante des locataires au sein de la CGL, double casquette très floue, alors même que des questions légitimes se posent. Quelle est sa compétence ? Réside-t-elle dans un logement social ? Est-elle locataire ou propriétaire ? Quelle est sa légitimité à porter la voix de toutes ces familles concernées et qui vous ont sollicités tout à l'heure ? Tout cela dit beaucoup sur votre conception de la démocratie locale, sur la manière dont vous pratiquez la gouvernance et sur ce que vous faites ou non de l'intérêt général.

Qui sont les véritables victimes de ce chaos organisé, de cette guerre politique qui n'a que trop duré ? Les locataires. Ce sont eux qui subissent chaque jour les conséquences d'une gestion défailante du logement social dans notre ville. Les familles en ont parlé tout à l'heure. Elles n'en peuvent plus.

Elles vivent dans des situations insoutenables dans tous les quartiers populaires du Kremlin-Bicêtre, les Barnuffles, Paul-Lafargue, la cité des Martinets, Les Sablons, Chasteney-de-Géry. La liste est longue, trop longue.

Où sont passées vos valeurs de gauche, vous qui avez tant promis en matière de logement social, vous qui en avez fait l'un des piliers de vos engagements électoraux, vous qui continuez et persistez à en faire un pilier fallacieux dans vos récents tracts, monsieur Traoré ? Que constate-t-on aujourd'hui ? Un échec total, un désastre. Les gens attendent plus de vous. Ils attendent une incarnation proactive. Vous avez abîmé le lien de confiance et vous alourdissez le quotidien de milliers d'habitants, à l'image de ce que l'on a vu ce soir. Les gens n'en peuvent plus de vos postures, de vos discours creux, de vos justifications en boucle. Ils attendent des actes.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chers collègues, je ne vais pas répondre qu'à M. Khiar, mais aussi à M. Zinciroglu sur des choses qui ont été dites et qui dépassent l'entendement. Vous, vous n'êtes responsable de rien évidemment. Vous n'êtes pas aux commandes. Vous faites donc des critiques en abondance. La chose principale que doivent comprendre M. Zinciroglu et son équipe, c'est que les Kremlinois qui sont ici, qui regardent et qui ont des difficultés dans leur logement, il faut leur trouver des solutions. Nous leur donnons les solutions. Nous essayons d'améliorer les logements dans le cadre de la rénovation. Vous êtes au courant. Le dossier est ficelé. Oui, je vous l'avais dit lors d'un Conseil municipal il y a quelques mois. Vous avez réagi sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, vous faites de la politique, puisque vous vous baladez vous aussi dans les quartiers pour inonder les boîtes aux lettres de choses qui ne sont pas forcément vraies. Vous racontez systématiquement des choses ancestrales qui se sont passées à l'époque.

On est reparti chez Chevènement, on est reparti très loin dans ces histoires. Mais vous oubliez de dire la chose principale, c'est que la loi Elan, monsieur Zinciroglu, c'est votre gouvernement, vos collègues, vos copains à vous, Édouard Philippe, qui l'ont mise en place avec Emmanuel Macron. Il ne faut pas l'oublier. La loi Elan a bousillé le système OPHLM qui vivait à peu près confortablement dans diverses villes. Aujourd'hui, si on regarde les gros groupes qui se sont mis en place, comme Valdey, il y a des difficultés mémorables aujourd'hui, très compliquées. Vous n'en parlez pas.

Lorsqu'il a fallu parler de l'augmentation du logement social sur Le Kremlin-Bicêtre, vous avez voté NPPV, me semble-t-il. Vous et d'autres, vous avez voté peut-être même contre. Cela veut dire que vous vous battez pour le logement social, mais que vous votez contre. Ce que vous dites n'a pas de sens. Réveillez-vous. Soit vous tenez le cap, soit vous dites que cela ne va pas.

Le logement social au Kremlin-Bicêtre, c'est l'ADN de la gauche. Ce n'est pas l'ADN de la droite. Au Kremlin-Bicêtre, il y a 40 % de logement social sur la totalité. KBH représente à peu près 2 000 logements. Je vous rejoins effectivement. Pour ces 2 000 logements, on va se battre. Au niveau de la rénovation des Martinets, je vous le répète, c'est ficelé. Vous croyez que l'on est encore dans de l'affabulation. Il y a eu une réunion il y a peu de temps, vous y étiez. Tout est ficelé. Les gens ont demandé beaucoup de choses. Techniquement, on ne pouvait pas tout valider, on ne pouvait pas tout promettre parce qu'il y a une histoire de normes. Dans les chantiers, c'est comme ça, il faut des normes qui doivent être validées par le staff d'architecture et d'ingénierie en bâtiment. Ces normes ont été apparemment validées. Aux Martinets, ils vont donc avoir des volets. Je parle principalement aux habitants des Martinets du groupe KBH. Ils vont avoir de l'eau chaude en direct sans chauffe-eau. Il n'y aura plus de panne de chauffe-eau. Ils vont avoir une rénovation au niveau des entrées. Ils vont avoir un ravalement avec une isolation au niveau des façades. Les menuiseries vont être remises à neuf et en parfait état. Les terrasses seront étanchéifiées. Nous essayons de voir très loin avec la géothermie. Nous nous déplaçons régulièrement dans d'autres villes qui ont la chance d'avoir la géothermie. Nous avons la chance de l'avoir sous nos pieds. Nous allons faire émerger cette géothermie. Nous y travaillons. Cela prendra du temps. Apparemment, vous, avec le temps, cela ne va jamais. Vous êtes systématiquement contre toutes les choses que nous proposons. Vous dénigrez, vous êtes là en train de taper sur les pauvres habitants qui galèrent aujourd'hui. Ces pauvres habitants ont montré de grandes difficultés de chauffage et d'alimentation en énergie. Comme vous l'a dit M. le Maire, on est en train de réformer KBH en termes de personnel pour avoir des gens qualifiés qui répondent à la demande des habitants. C'est le truc qu'il faut comprendre. On ne marche pas en marche arrière. Vous, vous faites tout pour dénigrer systématiquement. De toute façon, vous et la droite, vous n'êtes pas pour le logement social, vous l'avez déjà dit plusieurs fois. Donc arrêtez de raconter des balivernes.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Mes chers collègues, on se calme.

Intervention hors micro.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Me permettez-vous de prendre la parole ? Elle m'a été donnée.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous le permets. Allez-y.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Restons calmes, mes chers collègues. Remettons la cabane au centre du jardin. Nous sommes là en Conseil municipal devant les citoyens de cette ville pour examiner les questions posées par l'opposition. Je trouve que les procès d'intention n'ont pas lieu d'être. Par ailleurs, vous incriminez nommément des maires-adjoints et des conseillers municipaux de la majorité qui ne peuvent pas se défendre. En effet, c'est le Maire qui répond aux questions posées par l'opposition.

Si vous voulez que l'on ouvre la foire d'empoigne et si vous voulez que chaque élu qui a été mis en cause prenne la parole pour se défendre, nous allons y rester et on a tout notre temps. Restons sur le sujet des questions posées par l'opposition.

Interventions hors micro.

Jean-François DELAGE, Maire

On vous a laissé parler.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ce n'est pas une question de débat. Il n'y a pas de débat puisque vous radez vos futurs arguments pour une future campagne électorale. Ce n'est pas décent dans un Conseil municipal. Je souhaite qu'une fois clos par le Maire ce point à l'ordre du jour, nous passions à l'ordre du jour du Conseil municipal. Je vous en remercie. Je ne suis pas pressé. Je n'attends pas de droit de réponse. J'ai dit ce que j'ai à dire. Je ne vous répondrai pas, quelles que soient vos réponses.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je souhaiterais dire quelques mots si vous le permettez pour essayer de redescendre un peu et revenir aux interventions des locataires de KBH qui étaient extrêmement poignantes et qui ont exprimé un certain nombre de difficultés qui existent à KBH depuis malheureusement plusieurs années. Ces gens se sont déplacés et nous ont interpellés collectivement. Cela méritait, je pense, une réponse à la hauteur de ces interpellations. Malheureusement, monsieur Delage, vous n'avez pas été du tout à la hauteur des préoccupations de ces gens qui sont dans la souffrance quotidienne. Pourquoi ? Tout simplement, parce que vous n'avez apporté aucune réponse à leurs problématiques. Rien. Vous ne leur avez même pas offert la moindre perspective de sortir de la situation dramatique dans laquelle ils se trouvent depuis des années. Il ne s'agit pas de renvoyer la balle, de vous renvoyer la balle entre vous d'ailleurs puisque nous sommes dans l'opposition. Quand on est Maire d'une ville comme Le Kremlin-Bicêtre, que l'on connaît les difficultés du logement social, on travaille avec ses collaborateurs. Quand on est face à cinquante, soixante ou quatre-vingts personnes qui s'expriment et qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer, on essaie de leur apporter un début de réponse, une perspective d'avenir qui soit réjouissante. Or, là, rien. Vous avez simplement répondu : « Je connaissais la situation. On va améliorer les choses. » Mais quand ? Dans dix ans ? Comment se fait-il que vous soyez incapable, monsieur Delage, de répondre à la problématique de cette dame qui a trois enfants et qui, depuis trois mois, ne peut pas laver ses enfants avec de l'eau chaude ? Chez un bailleur normal, cela prend quelques heures et, au maximum, quelques jours de changer un ballon d'eau chaude. Madame, depuis trois mois, ne peut pas laver convenablement ses enfants. C'est inadmissible. Inadmissible.

Monsieur Delage, vous auriez pu préparer cette réunion. Dans tous les réseaux sociaux, il circulait que des gens allaient se déplacer. Vous auriez pu travailler avec la multitude de collaborateurs que vous avez autour de vous pour d'apporter un début de réponse. Rien. C'est du mépris. C'est du mépris de classe, monsieur, pour reprendre une expression que l'on n'utilise plus beaucoup aujourd'hui. Vous auriez pu essayer de leur proposer des choses, leur dire : « On va organiser peut-être des réunions par résidence. Je vais venir avec toutes mes équipes. Je vais venir avec KBH. Et là, je vais écouter ce que vous dites et je vais essayer d'y apporter des réponses. » Rien. Rien du tout. Aucune perspective. C'est inadmissible. Vous m'avez atterré ce soir. Je suis étonné qu'un maire puisse répondre comme vous venez de le faire.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est vous qui m'atterrez, mais ce n'est pas grave. On va en rester là.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme M. Ruggieri l'a très bien dit, il faut redescendre. Je trouve intéressante la proposition qui est faite. Par contre, quelques éléments quand même de contexte. Je suis un peu surpris.

Je suis très respectueux de l'opposition, je ne coupe pas la parole. Merci.

Je trouve très intéressante la proposition de M. Ruggieri, mais, d'abord, je voudrais revenir sur les éléments de contexte. Je suis assez surpris que M. Zincioglu et M. Ruggieri se préoccupent des personnes qui vivent en logement social. Tout au long du mandat – on peut reprendre les PV –, à aucun moment, les populations qui vivent dans ces logements n'ont été évoquées. Je suis assez surpris. Pourquoi j'interviens ? Parce que le mot « mépris » a été employé. Avec la mobilisation des locataires, je pense qu'il faut faire preuve de décence. C'est vous qui faites preuve de mépris justement en vous servant de la colère qui est légitime. Je rebondis sur votre proposition que je soumetts au Maire de faire des réunions publiques par groupe pour répondre aux problématiques des locataires. Vous savez parfaitement, monsieur Ruggieri, que tous les bailleurs ont des difficultés. Mais ce n'est pas une excuse. Par contre, faites preuve de décence parce que, si on reprend tout le mandat, à aucun moment, monsieur Ruggieri – et je vous regarde dans les yeux, en toute transparence –, vous n'avez été préoccupé par les locataires de KB Habitat dans le logement social.

Intervention hors micro.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour

une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je ne vous ai pas coupé. Je suis très attentif à toutes les interventions. La démocratie, c'est faire des pas l'un et l'autre. Mais, s'il vous plaît, un peu de décence. Vous avez tenu des propos – il y a un témoin présent dans la salle, il le sait parfaitement – quand vous avez parlé d'une population pour laquelle vous avez employé des mots très forts. J'ai la décence de ne pas le dire en public. Pourquoi ? Parce que je veux rester respectueux. Monsieur le Maire, j'en finirai là. Je pense qu'il faut se saisir de la proposition faite par M. Ruggieri. Vu que M. Ruggieri est un ancien socialiste, cela revient. On peut s'en féliciter. Avançons comme ça et continuons nos débats de manière sereine, monsieur Ruggieri. Je n'attends pas de réponse de votre part. J'attends juste que l'on fasse un travail commun sur la question des locataires.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est quoi, vos insinuations, monsieur Traoré ? On vous écoute.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Ruggieri, vous n'avez pas la parole. Laissez terminer.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Mon intervention sera brève. Pour revenir sur ce qui a été dit sur les témoignages que l'on a entendus, que ce soit nos collègues de l'opposition ou nous-mêmes, c'est évidemment un crève-cœur d'entendre ces situations. Nous y sommes tous sensibles. Néanmoins, il faut rappeler une chose. Les propos qui étaient tenus au début, avant la construction de la Coop HLM, quand nous étions encore liés à Valdevy, c'était que l'entretien dans les logements sociaux de la ville n'était pas fait parce que l'on était en conflit avec Valdevy. Valdevy n'intervenait pas correctement. Ceci étant dit, il me semble que ce propos ne tient pas. J'ai pu avoir quelques échanges avec des locataires qui sont toujours chez Valdevy dans d'autres communes, que je ne citerai pas, et qui rencontrent exactement les mêmes problématiques que les nôtres. Preuve que la solution que vous sembliez proposer en creux, c'est-à-dire de rester à Valdevy, n'aurait pas été porteuse d'une situation meilleure que celle-là. J'ai entendu vos propos. Aujourd'hui, on est dans une structure qui aurait pu avoir une alternative. Néanmoins, elle a le mérite de proposer des possibilités, c'est-à-dire que l'on a vraiment les moyens d'agir. Ces moyens sont-ils pleinement mis en œuvre aujourd'hui ? Il faut quand même rappeler que l'on part de zéro. On est parti d'une structure qu'il fallait construire et où il n'existait plus rien. Cela passe par du recrutement et de la formation parce que le personnel n'est pas toujours correctement formé dès le début. C'est un processus un peu long. Vous avez évoqué des mouvements dans le management, mais on peut évoquer aussi les mouvements au niveau des gardiens. Sur ce point, il y a encore beaucoup de choses à faire.

Je vous rejoins, monsieur Ruggieri, sur l'intérêt d'aller visiter, écouter, relayer, ce que vous faites déjà, les situations dramatiques. Mais tout cela ne sert à rien sans une organisation, en termes de ressources humaines, qui soit suffisamment solide pour suivre derrière. Aujourd'hui, force est de reconnaître que l'on n'y est pas tout à fait. Mais nous en avons les moyens par la structure que nous avons mise en place. Cela n'aurait pas été possible si nous étions restés dans Valdevy. Il faut quand même redescendre un peu sur les débats.

Je partage les propos de mon collègue, M. Traoré. On parle de situations extrêmement difficiles. Veillons à rester dans la décence et dans l'empathie vis-à-vis de ces gens. C'est valable pour tout le monde, ne faisons pas de la récupération politique sur ces sujets.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suis parfaitement d'accord avec vous. Ces sujets méritent autre chose et mieux que de la récupération politique.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Continuez à couper la parole, monsieur Ruggieri. On n'entend que vous. À propos, vous avez parlé de mépris de classe, mais c'est vrai que, depuis cinq ans, vous en connaissez un rayon quant au mépris de classe. L'ancien trotskyste en connaît un rayon sur le mépris de classe.

Monsieur Khair, je comprends parfaitement les inquiétudes exprimées par les locataires de certaines résidences du parc social. J'ai rencontré à plusieurs reprises les habitants concernés. J'ai échangé avec les associations de locataires et j'agis avec les services municipaux et les élus concernés pour que des solutions concrètes soient apportées. Contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai jamais dit que je ne pouvais rien faire. J'ai toujours assumé ma part de responsabilité. Je mets tout en œuvre pour améliorer la situation. KBH et les locataires de la Coop sont une préoccupation quotidienne pour moi. La Coopérative Kremlin-Bicêtre Habitat a hérité en 2020 d'un parc immobilier dans un état de dégradation avancé, résultat d'années d'inaction et d'insuffisance d'entretien. Depuis, un important travail de redressement est engagé. KBH renforce progressivement ses équipes et ses capacités pour répondre plus rapidement aux urgences et engager les rénovations structurelles nécessaires. Mais on ne rattrape pas plusieurs années de difficulté en quelques mois. Et c'est bien dommage. Concernant la réunion que vous évoquez, il s'agissait d'une rencontre de travail avec les représentants des locataires dans un cadre de dialogue direct, comme j'en organise régulièrement. Cela ne remplace en rien les échanges démocratiques en Conseil municipal ni votre droit à poser toutes les questions que vous souhaitez ici, bien entendu.

Enfin, sur le rôle de la Ville et des élus, la Coopérative KBH est un bailleur social indépendant, mais les élus municipaux y

sont impliqués, justement pour faire le lien, porter les préoccupations des habitants et accélérer les décisions autant que faire se peut. Nous allons continuer, bien entendu, parce que nous avons les deux pieds et le nez dans le concret et dans l'action. Nous en venons à l'ordre du jour de ce Conseil municipal et nous passons à la première délibération.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, on n'a pas épuisé toutes les questions orales.

Jean-François DELAGE, Maire

La dernière question était celle de M. Giblin. Or, que je sache, M. Giblin n'a pas donné pouvoir.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Peu importe, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

M. Giblin est absent et n'a pas donné pouvoir. A-t-il donné pouvoir ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, la question ne se pose pas. Le Code général des collectivités territoriales et le règlement intérieur prévoient que cela peut être lu par un autre conseiller, indépendamment d'un pouvoir ou non. Appliquons le règlement intérieur, s'il vous plaît.

Jean-François DELAGE, Maire

Allez-y, monsieur Khiar. On vous écoute pour la question posée par M. Giblin.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je m'étonne quand même parce que, lors de la dernière séance, vous nous avez autorisés à poser une question. M. Giblin fait toujours partie de mon groupe.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, la création d'une piste cyclable sur la rue du Général-Leclerc va dans le bon sens en matière de transition écologique et d'apaisement de la circulation. Nous soutenons cette orientation. Cependant, cette réalisation s'est accompagnée de la suppression de 59 places de stationnement sans que véritablement de solutions alternatives n'aient été clairement présentées aux riverains. Depuis, nous constatons des stationnements sauvages persistants sur la piste cyclable elle-même de jour comme de nuit, compromettant à la fois la sécurité des cyclistes et l'efficacité de cet aménagement. Dans ce contexte, quelles actions concrètes, monsieur le Maire, avez-vous engagées pour faire cesser ces stationnements illégaux qui neutralisent la piste cyclable ? Quelles solutions avez-vous envisagées aussi ou mises en œuvre pour aider les habitants de cette rue à se garer, notamment en soirée, la nuit dans le quartier déjà saturé ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Monsieur Khiar, je vous remercie pour cette question. La création de la piste cyclable avenue du Général-Leclerc s'inscrit dans un projet plus large du Plan vélo triennal qui a été adopté par le Conseil municipal en 2024 avec l'ensemble des élus. Il est vrai que la suppression de places de stationnement a soulevé des interrogations. Nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées par certains riverains. Faire évoluer les pratiques de mobilité prend du temps et des ajustements sont nécessaires pour garantir une bonne cohabitation entre cyclistes et automobilistes. Pour répondre à votre question sur les stationnements illégaux, la Police municipale a été mobilisée pour verbaliser toutes mauvaises utilisations de la piste cyclable, voire même pour mettre en fourrière des véhicules. Nous renforçons également la sensibilisation et les contrôles réguliers pour assurer la sécurité des cyclistes. Nous en venons à l'ordre du jour du Conseil municipal avec la première délibération.

N° 2025-015. DENOMINATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais présenter cette délibération en lieu et place de Julie de France qui est absente.

Depuis 2024, la piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre a fait peau neuve avec des travaux de rénovation des verrières et du bassin de la piscine. Ces travaux sont arrivés dans un contexte de promotion forte du sport liée à la tenue des Jeux olympiques 2024 de Paris. Dans la continuité, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite donner un nom à cette piscine présente sur notre territoire. Pour rappel, parmi toutes les piscines des villes de l'Établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, puisque c'est l'EPT qui en a la compétence, cette piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre est la seule à ce jour à ne pas porter de nom. Cette dénomination est une occasion unique de rendre hommage à une figure sportive et engagée en cohérence avec les valeurs portées par la Ville. Le choix de Camille Muffat, que nous vous proposons, s'inscrit dans la lignée des actions menées jusqu'ici pour la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Je vous dis quelques mots sur Camille Muffat. Elle est une des plus grandes nageuses françaises. Elle est d'abord spécialiste du quatre-nages, puis spécialiste de la nage libre. Aux Jeux olympiques de Londres, elle a remporté trois médailles (bronze, argent et or), une évolution remarquable en très peu d'années qui ne peut que servir d'exemple aux jeunes femmes et aux jeunes hommes kremlinois qui n'osent pas se lancer ou qui ont peu confiance en eux. Elle a fait

preuve également d'une humilité remarquable. Camille Muffat est restée fidèle à son club, du début à la fin de sa carrière. Elle n'a jamais cherché des entraîneurs d'un meilleur niveau. Elle est restée fidèle à ses valeurs. De nombreux nageurs et nageuses se sont inspirés de sa détermination, illustrée par les propos de Yannick Agnel : « Camille, disait-il, n'aurait pas aimé que je mette en l'air ma saison pour elle. Je suis sûr qu'elle m'aurait demandé de performer et c'est exactement ce que je vais faire, nager pour me qualifier aux mondiaux de Kazan cet été en m'inspirant de sa détermination. J'espère qu'elle veille sur moi. » C'était des propos qu'il avait tenus après le décès de Camille Muffat.

Elle était revenue nager dans l'Espace nautique du Grand Chalon, sur les bords de la Saône, pour Génération natation, un programme de promotion de la natation impulsé par la Fédération française. Le but était alors d'échanger avec les enfants. Elle a montré une nouvelle fois, à cette occasion, la figure de star qu'elle représente pour les jeunes.

En mars 2025, cela fait dix ans que Camille Muffat est décédée dans un accident d'hélicoptère. C'est une importante date pour nous. Je souhaitais vous faire cette présentation. Il me semble important de se souvenir que Camille Muffat, nageuse d'exception, était aussi une personne humble et toujours engagée auprès des jeunes dans son sport.

Ce projet offrira à la Ville du Kremlin-Bicêtre l'opportunité d'honorer une figure féminine emblématique tout en renforçant son engagement pour le droit des femmes et l'inclusion sociale par le sport. Elle est un exemple pour la jeunesse, un exemple d'abnégation et un exemple de travail. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, nous trouvons cette proposition extrêmement intéressante et parfaitement justifiée. Le nom de Camille Muffat accolé à notre établissement nautique est un choix vraiment judicieux. Cela s'inscrit dans une politique que vous avez engagée de mise en visibilité de figures féminines importantes dans l'espace public. Nous allons l'approuver. Bien d'autres femmes ayant eu un destin aussi exemplaire et intéressant pourraient être présentes dans l'espace public kremlinien. C'est la raison pour laquelle, lors du prochain Conseil municipal, je vous proposerai des délibérations concernant Mahsa Jina Amini, que l'on ne présente plus, cette femme qui est morte sous le joug du pouvoir iranien ; Louise Michel, grande figure du mouvement des idées et de la libération de la femme ; et, comme je suis quelqu'un de persévérant, Claudine Décimo.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-016. ADHÉSION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE À L'ASSOCIATION THE SORORITY FOUNDATION. – MISE EN SÉCURITÉ IMMÉDIATE ET SOUTIEN DES PERSONNES FAISANT FACE À TOUTE FORME D'ISOLEMENT, DE VIOLENCE OU DE HARCÈLEMENT

Jean-François DELAGE, Maire

Anissa Azzoug étant absente, c'est moi qui ferai cette présentation.

L'égalité hommes-femmes est une préoccupation majeure pour la Ville. Depuis 2020, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour lutter contre les inégalités qui peuvent persister entre les femmes et les hommes : mise en place de distributeurs de produits périodiques gratuits dans l'ensemble des établissements municipaux, accompagnement de la Maison des femmes dans l'enceinte de l'Hôpital Bicêtre, dispositif d'aide pour les femmes victimes de violences, accès à un Centre de santé sexuelle pour toutes et tous, enseignements à la vie affective et relationnelle et à la sexualité dans les collèges de la ville. Les engagements se poursuivent année après année pour tendre vers cette égalité.

Dans la juste poursuite de ces engagements, la Ville poursuit le combat en proposant un partenariat avec une association qui lutte contre toute forme d'isolement, de violence ou de harcèlement dans l'espace public. Ce partenariat a d'ailleurs été suggéré par le Conseil de quartier Barnuffles-cœur de ville en novembre 2024. The Sorority Foundation est la première association dédiée à la mise en sécurité et au soutien immédiat des personnes victimes de violences via un principe d'entraide communautaire grâce à son réseau de plus de 240 000 personnes qui se soutiennent et s'entraident en temps réel partout sur le territoire. Quelques résultats des actions menées. En une minute après le lancement d'une alerte en situation d'insécurité, on observe en moyenne 10 prises de contact (3 à 4 appels téléphoniques et le reste par chat). Il y a une mise en lien direct pour intervention des autorités sur demande. 700 alertes sont lancées chaque mois, dont 70 à 80 % pour des situations de violence dans la rue ou dans les transports, souvent le soir. 10 % de ces alertes sont des demandes de soutien pour des situations de violence conjugale et intrafamiliale, le reste pour des cas post-traumatiques, pensées suicidaires et idées noires.

Plus de 600 000 téléchargements ont été faits depuis 2020 (processus de vérification des profils, respect RGPD, etc.). Plus de 240 000 profils sont vérifiés et validés, parmi lesquels plus de 16 000 personnes proposent proactivement un lieu sûr pour fuir et se mettre en sécurité partout sur le territoire, que ce soit dans les grandes villes ou dans les zones rurales, et ce à tout moment. Enfin, plus de 300 antennes associatives sont déjà intégrées et mises en avant sur la carte pour une prise en charge rapide, locale et adaptée.

Des conventions entre cette association et des ministères et autres ont été signées, notamment avec le ministère de l'Intérieur. Cette application est reconnue des autorités compétentes, notamment la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la Préfecture de police. La Fédération France victimes a également conventionné avec cette association (intégration et lien avec leurs 130 antennes nationales), ainsi que la Fédération nationale des centres d'information sur le droit des femmes et des familles (intégration et un lien avec leurs 80 antennes nationales). La Région Île-de-France a mis en place et soutenu le dispositif Abri au siège de la Région.

Enfin, plus de 94 % des utilisatrices de The Sorority Foudation estiment se sentir davantage en sécurité dans la rue, dans les transports et, plus généralement, dans leur quotidien grâce à cet espace d'entraide sécurisé.

The Sorority Foundation permet ainsi aux collectivités territoriales d'assurer un soutien immédiat, une mise en sécurité et une prise en charge adaptée des personnes victimes de violence, d'isolement ou de harcèlement, ainsi que de sensibiliser les habitants à cette cause. Le montant de cette adhésion pour 12 mois s'élève à 2 000 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre à l'association The Sorority Foundation. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe tient à saluer cette délibération, d'abord parce qu'elle répond à notre engagement sur l'égalité hommes-femmes et, plus largement, sur la place des femmes dans la société ; et, ensuite, parce qu'elle est le fruit de la démocratie locale. Je profite de cette occasion pour remercier les membres des bureaux de Conseils de quartier, mais aussi tous les habitants qui prennent part à ces Conseils qui sont devenus, durant cette mandature, de vrais ateliers de démocratie participative. Nous soutenons cette délibération pour l'adhésion à l'association The Sorority Foundation car elle représente un outil supplémentaire et complémentaire pour assurer la sécurité contre les violences et harcèlements de rue. Les statistiques en France sont alarmantes. Selon une étude IPSOS de 2021, 80 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement dans des lieux publics, mais seulement 20 % d'entre elles déclarent avoir été aidées dans ces moments. L'application fonctionne avec 600 000 téléchargements et 240 000 utilisatrices. Elle démontre son efficacité, car plus de 90 % des utilisatrices disent se sentir plus en sécurité.

Cet outil ne doit pas nous faire oublier que beaucoup reste à faire sur le terrain de la prévention, de l'éducation et de la sensibilisation pour qu'un jour, nous puissions nous dispenser de ce genre de dispositif. La route est longue, mais, au Kremlin-Bicêtre, nous prenons notre part. Je pense à toutes les actions de sensibilisation menées tout au long du mois de mars (projections de films, spectacles, animations, expositions et conférences). Nous continuerons à nous saisir de tous les moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux minorités de genre.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le nom de l'association est en anglais. Est-il possible de le traduire afin que la majorité des personnes puissent mieux le retenir et peut-être indiquer cette traduction sur les divers supports de communication en l'inscrivant en sous-titre.

Ensuite, comme le disait le collègue, la prévention et la sensibilisation sont très importantes. Beaucoup de victimes n'ont pas la force de déposer plainte. Les violences peuvent être physiques ou psychologiques. Il peut s'agir de harcèlement. Tout cela est de la violence. Parfois, les personnes ont du mal à prendre conscience que c'est une violence.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, c'est notre troisième Conseil municipal de l'année (janvier, février, mars). C'est la troisième fois que vous nous demandez de procéder à un vote d'enregistrement d'une décision que vous avez déjà prise. C'était vrai sur l'hommage à Jean-Luc Laurent. De manière un peu moins affirmée, mais au dernier Conseil, nous avons délibéré sur votre processus de sécurité sociale alimentaire qui avait déjà été annoncé dans *Le Mag*, antérieurement à la tenue du Conseil municipal. Pour cette délibération, tout le dispositif a déjà été présenté en Conseils de quartier. C'est déjà bouclé. J'ai envie de vous dire : faites comme pour la laïcité, décidez tout seul. Ce sera plus simple et on ira plus vite. On prendra peut-être moins de temps. Franchement, je trouve que ce n'est pas bien. Je vous appelle à être attentif à l'avenir au fait que les projets que vous portez, fussent-ils le plus intéressants possible, doivent faire l'objet d'une discussion au Conseil municipal, surtout qu'il y a d'autres cas antérieurs. Vous vous targuez d'être des démocrates, mais, quand on gratte un peu, il y a peut-être des accrocs qui arrivent de temps en temps. C'est ce que je voulais vous dire en préalable de mon intervention. Cette proposition répond à un besoin et à un fait indiscutables. Je ne vais pas reprendre les éléments donnés par mes collègues précédents. Personnellement, j'aurais traité cela davantage sous l'angle de la tranquillité publique que de l'égalité hommes-femmes. Je ne me sens pas partie prenante ou auteur des violences et des sujets qui sont portés. Bref, on ne va pas chipoter. L'essentiel est de répondre à la demande qui s'exprime.

Je voudrais quand même rectifier une petite chose. La demande n'est pas venue d'un Conseil de quartier. Elle est venue d'une habitante au cours d'un Conseil de quartier qui traitait justement des problèmes de sécurité dans l'espace public kremlinien. C'est un peu différent. Bref, là encore, on ne va pas chipoter.

En revanche, je regrette que ce rapport soit pour l'essentiel un copier-coller du site internet de l'association en question. On aurait pu essayer d'avoir un regard plus critique.

Je partage la réflexion de ma collègue, Mme Chiboub. On voit de plus en plus d'appellations anglaises. Cela me hérisse un peu le poil. Même la Mairie s'y est mise. Les calicots du square Jules-Guesde indiquent que « *The nature is coming* ». On prend cela un peu sur le ton de la plaisanterie. Mais on devrait être attentif à ne pas trop dérapier sur ces questions. Plus sérieusement, cette association a aussi une partie un peu militante qui est respectable. Quand je vois les conditions générales d'utilisation qui figurent sur le site et qui sont écrites en écriture dite inclusive, comme son rapport d'activité, cela peut nous poser question. On n'est pas obligé d'adhérer totalement à cette vision.

Ce qui me gêne le plus, c'est que cette association et cette application n'ont pas le monopole. Il y en a d'autres. Je ne les ai pas listées. On peut en trouver facilement quatre ou cinq qui présentent à peu près les mêmes profils.

Je crois savoir, d'après ce que j'ai regardé, qu'il y a une application qui s'appelle Umay – encore en anglais, je suis désolé, ce n'est pas ma faute – qui présente des fonctionnalités assez proches et qui, de mon point de vue, mais cela pourrait être expertisé, offre plus de retours aux collectivités locales. C'est ce que disent ceux qui l'utilisent, notamment la ville voisine d'Ivry qui a été une des pionnières dans la mise en place de ce partenariat. Elle est aussi utilisée par la Ville de Paris.

Il est bien dommage que l'on n'ait pas regardé les alternatives possibles pour avoir un vrai choix, d'autant plus que, sur un plan technique, je suis quand même un peu gêné. On nous parle d'adhérer à l'association. Fort bien. J'ai fait plusieurs demandes dans le cadre de ce Conseil. Bien peu ont été satisfaites, mais ma demande des statuts de l'association l'a été. En adhérant à une association, en principe, les éléments sont définis (cotisations, etc.). Or il y a un problème. L'article 5 des statuts définit les membres. Il y a deux membres fondateurs, deux femmes. On parle ensuite de membres actifs qui doivent payer 500 € et des membres adhérents qui payent 20 €. Je ne sais pas qui paye 2 000 € d'après les statuts. Si on paye 2 000 €, c'est qu'il s'agit d'un partenariat particulier. Or celui-ci n'est pas défini. Les termes ne sont pas annexés à la délibération. C'est un peu embêtant de nous faire délibérer sur 2 000 €, avec quelques précisions dans le rapport, alors que, sur un plan contractuel, on n'a absolument pas les tenants et aboutissants du partenariat.

Pour toutes ces raisons, ce projet est intéressant et il est important de le mener à son terme, mais je pense qu'il mériterait d'être mûri, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Madame Chiboub, je pense que The Sorority Foundation est une marque déposée. On ne pourra pas la traduire. Cette association a pris ce nom. Effectivement, comme vous l'avez fait remarquer, ce sont souvent des noms anglais qui sont utilisés pour ces associations. Ce dispositif n'en empêche pas d'autres. On n'est pas obligé de s'en tenir uniquement à cela. C'est un dispositif qui, toute comparaison faite, nous a semblé être intéressant à mettre en place dans la ville. Cela demande également un travail d'identification, notamment de certains commerces et d'établissements municipaux qui pourront recevoir les personnes dans la ville qui, si cela arrive, feront appel à cette application. Cela n'empêche pas non plus, madame Chiboub, la communication qui est déjà faite assez régulièrement sur les harcèlements de rue.

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous n'avez pas répondu à la dernière partie de mon intervention sur le contenu contractualisé du partenariat. On n'a pas les éléments. Ce n'est pas joint à la délibération. Nous ne prenons pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

On vous répondra dès que ce sera affiné par les services. Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

On ne peut pas parler comme ça, monsieur le Maire. Ce n'est pas possible. On ne peut pas dire : « Ce n'est pas grave, on verra après. » Cela n'existe pas.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, au Kremlin-Bicêtre, près de 350 associations font vivre l'engagement bénévole au quotidien avec des projets à destination des Kremlinois. C'est pour les encourager, renforcer le lien entre les habitants et les associations que la Ville n'a cessé d'augmenter les subventions aux associations, malgré les réalités budgétaires, passant de 27 000 à 33 000 € en cinq ans. Avec chaque année des projets toujours plus ambitieux, la Ville poursuit son engagement en faveur du tissu associatif, source de rencontres et de partages. Les appels à projets sont votés aux Conseils municipaux de mars et de juin afin que les subventions interviennent avant la réalisation du projet. Pour assurer que la subvention soit effectivement utilisée pour le projet auquel elle est destinée, l'association s'engage à faire un bilan détaillé du projet. Le montant de l'enveloppe dédiée au financement des associations s'élève cette année à 33 000 €. Après examen des dossiers, voici une présentation des projets retenus pour la 1^{ère} session 2025 : – Blobfish Blues Production : 1 000 €, – Evadeh : 1 000 €, – Karotte : 400 €, – La Chambre des Associations : 750 €, – Compagnie les Oiseaux de Nuit : 800 €, – Voix et Spectacle : 600 €.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour améliorer encore la transparence des décisions, dans le futur, nous pourrions indiquer, en annexe du rapport, le bilan prévisionnel de ces projets de façon à ce que l'on puisse mesurer la part qui sera subventionnée par la Ville. De plus, puisqu'il est évoqué avec raison par Mme Thiam qu'un bilan doit être fourni par les associations en question, je souhaiterais que le bilan de l'exécution de ces projets soit également communiqué à l'ensemble du Conseil municipal.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie. C'est noté. On en prend note.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, comme je l'ai dit en Commission, l'association Voix et Spectacle, qui parle de la gauche et de la droite en France, ne mentionne pas d'autres sensibilités, comme le centre ou les écologistes, par exemple. J'ai demandé le script en Commission. Il devait nous être transmis. Cela n'a pas été le cas.

Jean-François DELAGE, Maire

Je pense qu'on ne l'a pas reçu tout simplement de la part de l'association. Il vous a été fait réponse sur l'histoire de la gauche et de la droite. Il fallait lire « de la gauche à la droite » ou « de la droite à la gauche ».

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mais cela n'a pas été rectifié sur le document de la délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Cela ne pouvait pas être sur la délibération. C'est pour cela que l'on vous l'a notifié dans le compte-rendu des commissions. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-018. ADOPTION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA VILLE ET L'AGECAM

Jean-François DELAGE, Maire

Anissa Azzoug étant absente, je vais présenter la délibération.

L'Espace culturel André-Malraux est un lieu artistique majeur à l'échelle du territoire. Déclaré d'intérêt communautaire, il est de la compétence de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre. La gestion du théâtre est assurée par l'association de gestion de l'Espace culturel André-Malraux, appelée aussi selon son acronyme AGE CAM. La Ville du Kremlin-Bicêtre affirme son engagement en faveur de l'accès de toutes et tous à la culture et aux pratiques artistiques, convaincue que la culture constitue un vecteur essentiel d'émancipation personnelle et de cohésion sociale. Elle s'attache à promouvoir une éducation artistique et culturelle accessible à chacun, quels que soient son âge, son milieu ou ses parcours de vie.

Dans cette perspective, la Ville soutient activement les associations locales et les équipements culturels qui participent au développement de la vie artistique et culturelle du territoire. Elle encourage les pratiques amatrices et professionnelles en favorisant la rencontre des habitants avec des œuvres de toutes disciplines et en facilitant la transmission des savoirs et des savoir-faire artistiques.

L'Espace culturel André-Malraux, structure culturelle du territoire Grand Orly-Seine-Bièvre, joue un rôle central dans cette dynamique. À travers une programmation pluridisciplinaire mêlant cirque, arts visuels, spectacles vivants, l'ECAM veille à représenter une diversité d'esthétiques et à accompagner de jeunes équipes artistiques.

La jeunesse et l'adolescence figurent parmi ses publics prioritaires, avec une attention particulière portée à l'éducation artistique et culturelle sous toutes ses formes. Les spectacles, les ateliers, les rencontres, les visites, les projets participatifs sont autant de pratiques que met en place l'ECAM.

En collaboration avec la Ville du Kremlin-Bicêtre, l'ECAM contribue aussi à tisser des liens durables entre les artistes et les habitants en veillant à ce que la culture soit pleinement intégrée au quotidien des Kremlinois. Cette coopération s'inscrit dans la politique culturelle municipale à travers des actions variées (interventions dans les établissements scolaires et de la petite enfance, programmations dans l'espace public, festivals et semaines thématiques). Cet engagement commun vise à garantir un égal accès à la culture pour toutes et tous. Afin de confirmer le soutien de la Ville à l'ECAM et au regard des difficultés que connaissent en ce moment les différents lieux culturels, en particulier l'ECAM, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention entre la Ville et l'AGECAM prévoyant l'attribution d'une subvention de 17 000 € par an pour une durée de deux ans. Cette convention définit les objectifs et les engagements des parties. Cela s'ajoute à la subvention que Grand Orly-Seine-Bièvre fait chaque année à l'ECAM pour son fonctionnement et son investissement. Jusqu'à présent, nous ne financions pas et nous ne subventionnons pas l'ECAM. Au regard des difficultés que connaissent les lieux culturels et en particulier de culture vivante, de spectacles vivants, et donc l'ECAM, nous avons décidé pour les deux prochaines années de faire une convention de fonctionnement avec l'AGECAM pour [interruption] 17 000 €. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'an passé, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 43 000 euros pour l'AGECAM afin d'équilibrer les comptes de cet établissement qui se trouvait en grande difficulté. À l'époque, cela avait fait l'objet d'un vote peut-être unanime. En tout cas, je me rappelle que nous avons soutenu cette proposition. En fait, nous avons souligné également que, si le déficit avait un caractère structurel, il fallait revoir les choses d'un peu plus près. C'est un peu ce que vous semblez nous dire. Vous nous dites qu'il faut apporter plus d'argent à l'établissement. C'est sans doute nécessaire. Mais je m'étonne, dans ce cas-là, que le Conseil municipal ne soit pas mieux éclairé sur la situation financière de l'Espace culturel André-Malraux. Ce serait un minimum de nous donner quelques éléments financiers assez complets. Je crois même les avoir demandés. En tout cas, j'ai demandé aussi une chose très particulière, qui est d'avoir un bilan sur la fréquentation et, notamment, par tarif et donc par public.

Je vais aller directement au but, monsieur le Maire. C'est un établissement communautaire. Il doit donc d'abord être supporté financièrement par l'EPT. On nous demande un complément. Pourquoi pas ? Mais ce que je voudrais, monsieur le Maire, c'est que ce complément profite aux Kremlinois et qu'il ne serve pas à subventionner les spectateurs parisiens qui profitent des tarifs attractifs des spectacles parce que les salles parisiennes sont beaucoup plus chères. Cela pose quand même un problème. Il y a une convention, etc. Mais je trouve que les objectifs sont mal exposés et que la situation n'est pas décrite. Globalement et sur un plan de principe, à partir du moment où la Ville s'investit, c'est pour ses habitants. Comment va-t-on s'assurer que ces 17 000 € vont réellement profiter aux habitants de notre ville ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais vous répondre très vite. C'est dans la convention. Je suis désolé, mais je trouve cela parfaitement clair. On donne une subvention de 17 000 € cette année et l'année prochaine, avec des objectifs particulièrement clairs : participer à la programmation culturelle de la ville, la nôtre, participer aux projets transversaux initiés par la Ville du Kremlin-Bicêtre, favoriser l'éducation artistique et culturelle pour toutes et tous. Un certain nombre de choses sont notées : grandes sections de maternelle, CM2, élémentaires, etc., de la ville du Kremlin-Bicêtre. Il s'agit aussi de participer à la réduction des inégalités d'accès à la culture : c'est bien un travail sur la ville qui doit se faire. Les 17 000 € doivent être fléchés sur ces pratiques, ces exercices artistiques et ces interventions. Il me semble que l'on est assez clair dans la convention pour ne pas utiliser ces 17 000 € à des spectacles qui profiteraient à d'autres, comme vous le dites. Cela arrive souvent. C'est un travail qui a été engagé par l'institution de soutien de l'AGECAM, à savoir le territoire, avec l'ECAM.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, dans la continuité de M. Banbuck, je m'interroge. L'année dernière, je crois que l'on avait signé une convention. Cette année, c'est pareil. Mais on n'a toujours pas les statuts de l'AGECAM. On ne nous les a pas fournis en annexe.

Jean-François DELAGE, Maire

Il n'y avait pas nécessité à fournir les statuts de l'AGECAM. On doit pouvoir trouver les statuts de l'AGECAM et vous les fournir, le cas échéant, si vous le souhaitez. Il n'y a rien de secret dans les statuts de l'AGECAM.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je les ai cherchés, je ne les ai pas trouvés.

Jean-François DELAGE, Maire

On regardera. Y a-t-il d'autres interventions ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, je rebondis sur les propos de M. Banbuck et sur ce que vous avez confirmé sur le fait d'avoir conventionné et défini des objectifs précis. Effectivement, l'AGECAM doit bénéficier aux Kremlinois. On l'incite notamment à travailler avec les collègues aussi pour toucher ce public. Ce travail est fait depuis de longues années auprès du collègue Jean-Perrin. Au collègue Albert-Cron, cela commence à prendre forme à travers le Pass Culture. Malheureusement, il a été un peu mis à mal par le gouvernement. En tout cas, on est très attentif à faire en sorte que la culture bénéficie aux Kremlinois. D'autres collectivités d'obédiences différentes font le choix de raboter les budgets de la culture. On peut se féliciter du fait que, même dans cette période assez difficile, nous faisons aussi le choix de maintenir l'aide à la culture.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, en application de l'article 23 du règlement intérieur, en tant que président de groupe, je réclame une suspension de séance. Elle est de droit.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous la donne combien bien volontiers.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous auriez pu me la donner tout à l'heure.

Jean-François DELAGE, Maire

Combien de temps vous faut-il ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cinq ou dix minutes.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

De 22 heures 55 à 23 heures 05 : suspensions de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Nous en étions aux explications de vote sur l'adoption d'une convention partenariale entre la Ville et l'AGECAM.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, nous avons pris acte de vos réponses. Néanmoins, nous pensons qu'il y a besoin d'une transparence accrue sur le fonctionnement de l'ECAM vis-à-vis du Conseil municipal. Nous vous demandons de bien vouloir nous donner ultérieurement des éléments complémentaires et correspondants aux demandes que j'ai faites antérieurement. Néanmoins, nous voterons pour cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUYAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

**N° 2025-019. SOLIDARITÉS. – ORGANISATION DE FORMATIONS PREMIERS SECOURS CITOYENS SUR LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE.
– RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de notre politique en faveur de la jeunesse et de l'émancipation, Le Kremlin-Bicêtre renouvelle son partenariat avec l'unité locale de la Croix-Rouge française pour organiser des formations aux premiers secours citoyens (formations PSC). Ces formations s'adressent prioritairement aux jeunes Kremlinois âgés de 16 à 30 ans et ont pour but de les initier aux gestes de premiers secours. L'année dernière, 17 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif. L'enjeu est autant sanitaire que civique : permettre à chacun de devenir un acteur de la sécurité civile capable de réagir en cas d'urgence et de sauver des vies.

La convention prévoit que la Croix-Rouge forme les jeunes pour un tarif de 50 € par personne dans la limite de 6 à 10 participants par session. La Ville prend en charge le coût total des formations, met à disposition les locaux et mobilise les publics concernés *via* les services, notamment la structure Information jeunesse. La convention est établie pour une durée allant du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2026. Nous vous proposons d'approuver cette convention de partenariat.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-020. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

N° 2025-021. BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

N° 2025-022. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. – BUDGET PRIMITIF 2025

N° 2025-023. BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – BUDGET PRIMITIF 2025

N° 2025-024. BUDGET VILLE. – ADOPTION DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

N° 2025-025. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – FONGIBILITE DES CRÉDITS

N° 2025-026. BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – FONGIBILITE DES CRÉDITS

N° 2025-027. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP), DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2025, POUR LES OPÉRATIONS « GYMNASES », « VIDÉO-PROTECTION » ET « ESPACES VERTS »

N° 2025-028. FINANCES. – LISTE COMPLÉMENTAIRE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR À IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT. – DÉLIBÉRATION-CADRE POUR L'EXERCICE 2025

N° 2025-029. FINANCES. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET AU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – EXERCICE 2025

N° 2025-030. FINANCES. - MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES

N° 2025-031. SUPPRESSION DU TARIF HORS-COMMUNE POUR LES PRESTATIONS PÉRI- ET EXTRASCOLAIRES

N° 2025-032. FINANCES. - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION D'UN ENT POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

N° 2025-033. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE (GOSB) POUR LE MARCHÉ DE NETTOYAGE DE LOCAUX ET DES VITRES

Jean-François DELAGE, Maire

Pour information, Mme Bocabeille va faire une présentation groupée des délibérations n° 20 à 33. Cette présentation groupée ne signifie pas un vote groupé. Nous voterons bien par délibération après les débats sur ce bloc budgétaire.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Monsieur le Maire, chers collègues, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 de la Ville.

Il convient d'abord de préciser que les taux de la fiscalité resteront stables en 2025, conformément à l'engagement pris par la municipalité. C'est l'objet de la délibération n° 24 qui, je l'espère, sera adoptée à l'unanimité.

Cette année les résultats de l'année antérieure ont été repris, dès le budget primitif, pour une meilleure lisibilité des finances municipales. En 2024, on constate un excédent de clôture de 4,1 M€ en fonctionnement. Une fois le besoin de financement en investissement couvert, ainsi que des soldes à réaliser, 2,2 M€ sont affectés en recettes de fonctionnement.

Le budget primitif 2025 de la Ville a été construit dans un contexte contraint. Il est notamment marqué par certains éléments. La France connaît une aggravation de son déficit public. Les collectivités sont appelées à participer à la réduction de ce déficit avec, notamment, la création du prélèvement Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités). Pour notre Ville, c'est un prélèvement de 85 000 € qui s'ajoute à nos dépenses. À titre d'exemple, c'est l'équivalent d'un mois d'achat de denrées alimentaires pour assurer l'ensemble des repas servis par la Ville ou encore le coût des dépenses en 2025 pour les classes de découverte offertes par la Ville aux élèves de CM2. Pour autant, nous avons fait le choix de préserver les services publics du quotidien en ne supprimant aucun dispositif municipal. Malgré ces éléments, l'évolution des charges à caractère général reste contenue grâce aux mesures prises par la municipalité notamment concernant les économies d'énergie permises par les travaux engagés depuis 2020 ou encore l'optimisation des locations immobilières.

Le budget de fonctionnement de la Ville met en œuvre les choix politiques forts de la municipalité. La municipalité a choisi de maintenir un service public de qualité : continuer à servir des repas de qualité, augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts, extension des séjours et des classes de découverte, stabilité des crédits pour les acquisitions de la médiathèque.

La solidarité reste au cœur de l'action municipale. La subvention versée au CCAS permettra de maintenir ses actions et, notamment, les aides alimentaires et financières aux Kremlinois en difficulté, ainsi que les prestations de maintien à domicile. Ainsi la municipalité réaffirme-t-elle ici son choix de protéger et d'accompagner les habitants :

- maintien du repas à 1 € pour les étudiants au restaurant Lacroix depuis janvier 2024,
- reconduction du dispositif Vacances pour tous en 2025,
- le libre-service solidaire ouvert en partenariat avec le Secours populaire français en 2024 poursuivra son développement avec le soutien de la Ville,
- mise en œuvre d'une expérimentation de sécurité sociale alimentaire.

En ce qui concerne la sécurité, la Ville renouvellera la présence d'une brigade de nuit expérimentée qui a agi l'an dernier avec succès. Cette décision est possible grâce aux recrutements de policiers municipaux intervenus ces derniers mois et à leur formation au port du pistolet à impulsion électrique, garantissant une réponse adaptée aux problématiques de sécurité, tout en assurant la sérénité des habitants. Ces mesures concrètes visent à renforcer la tranquillité publique.

La ville continue de déployer de nouveaux dispositifs comme la création d'un tiers lieu, le recyclage des mégots de cigarettes *via* le dispositif Tchao Mégot.

La municipalité renouvelle aussi son soutien au tissu associatif avec le maintien des subventions aux Petits Cailloux, à l'ADASE, avec la hausse des subventions aux clubs sportifs de + 32 500 € et le choix de reconduire une aide financière à l'AGECAM de 17 000 €.

Les recettes de fonctionnement de la Ville progressent moins vite que les dépenses. Ce phénomène concerne toutes les catégories de collectivités. À titre d'exemple, en 2024, le rythme d'évolution des dépenses de l'ensemble des collectivités est deux fois plus rapide que celle des recettes (+ 4,8 % contre 2,4 %).

De plus, il faut noter que, cette année, l'État appliquera de nouveau un écrêtement de la dotation forfaitaire. Ainsi la DGF de la Ville devra-t-elle diminuer d'environ – 195 000 €.

En investissement, l'axe prioritaire de la municipalité est l'éducation (1,6 M€ de dépenses prévues en 2025). Par rapport à 2024, ce budget est en hausse de près de 50 %, notamment pour permettre l'aménagement d'une cour oasis au sein de l'école Mohamed-Megrez.

De plus, le budget 2025 est marqué par la poursuite du programme ambitieux de réaménagement des espaces verts de la ville avec près de 3 M€ consacrés à des travaux concrets. Il a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Kremlinois. Cela comprend notamment les travaux d'aménagement des squares Jules-Guesde et Simone-Weil à l'issue des travaux de prolongement de la ligne 14 du métro et, après une phase de concertation, la réalisation du square Édith-Piaf, la première phase de l'aménagement de l'îlot Verdun-Lazare-Ponticelli avec la démolition des bâtiments.

En 2025, la municipalité prévoit aussi la rénovation complète du terrain de football du stade des Esselières.

Il faut noter que trois opérations sont gérées en autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP). La délibération n° 27 ajuste les montants des opérations gymnase, vidéoprotection et espaces verts.

Les investissements seront financés notamment par des sessions et une recherche active des financements

En ce qui concerne l'emprunt, en 2025, la commune s'efforcera, comme les années précédentes, de renforcer son autofinancement et de maintenir un niveau d'endettement soutenable. Il est prévu un emprunt de 4,5 M€ au BP 2025 afin de financer la politique d'investissement ambitieuse et volontariste de la municipalité.

Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ses actions visant à accompagner et rassembler avec pour objectif une ville toujours plus solidaire et tournée vers la transition écologique. Elle poursuit la réalisation de son programme d'investissements ambitieux afin de répondre au mieux aux enjeux de demain et aux besoins des Kremlinois.

Concernant le budget annexe du marché forain, on constate un excédent de clôture de 143 456 € en fonctionnement. En investissement, il est prévu l'installation d'armoires électriques pour alimenter le marché forain. Cette dépense est principalement financée par une subvention d'investissement du budget Ville.

S'agissant de la Caisse des écoles, la délibération n° 30 propose une mise en sommeil de cette structure pour rationaliser et simplifier notre fonctionnement administratif. Le Comité de la Caisse des écoles, réuni le 13 mars, a approuvé cette mise en sommeil. Les dépenses seront désormais assurées par la Ville.

La délibération n° 31 prévoit d'adopter le principe suivant : pour les familles des enfants hors commune scolarisés dans nos écoles, les prestations péri et extra-scolaires seront désormais facturées sur la base du quotient familial de la commune du Kremlin-Bicêtre. Là aussi, il s'agit d'une mesure de simplification.

Enfin, dans un objectif de mutualisation, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à deux groupements de commandes : l'un pour les espaces numériques de travail des écoles, l'autre pour le nettoyage des vitres (délibérations n° 32 et 33).

Vous le voyez, chers collègues, en 2025, la Ville poursuivra son action ambitieuse pour améliorer le quotidien des Kremlinois, proposer un service public de qualité et de haut niveau et préparer l'avenir de notre Ville. C'est le fil conducteur de notre action depuis 2020.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne pouvais pas être surpris par les propos de la Maire-Adjointe aux finances tout empreints d'autosatisfaction. C'est la loi du genre. On ne peut pas vous en vouloir, madame Bocabeille. Mais la réalité que vous nous avez dépeinte n'est peut-être pas tout à fait celle qui existe dans la vraie vie. Vous voulez vous parer évidemment des habits de gestionnaire rigoureuse. C'est peut-être normal. Disons que c'est un récit que vous voulez bâtir face à la dégradation des finances communales que vous avez initiée, comme il a fallu, pendant la campagne électorale, bâtir un récit de la trahison de gauche à droite de l'équipe sortante.

Vous avez expliqué toutes les difficultés que subissent les collectivités locales. Ce n'est pas tout à fait faux, mais, en fait, l'amalgame que vous avez fait ne peut pas s'appliquer totalement à la Ville du Kremlin-Bicêtre. Dans l'ensemble des collectivités, il y a les régions et les départements. C'est notamment eux qui sont dans des situations financières périlleuses. On ne peut pas dire que le bloc communal soit tout à fait dans la même situation, même s'il y a un environnement que l'on ne va pas nier et qui est valable pour tout le monde (État, entreprises, ménages). En fait, il n'y a pas d'argent magique.

Ce que vous nous proposez, madame Bocabeille, démontre tout simplement l'impasse dans laquelle se trouve le budget. Pourquoi affecter par anticipation les résultats si les finances sont totalement saines ? C'est la première fois que cela arrive. Il n'y a pas de souci, c'est légal. Mais ne dites pas que c'est par souci de transparence ou je ne sais quoi – en tout cas, c'était un terme qui me paraissait tout à fait inapproprié. C'est la vraie raison pour laquelle on vote ce budget si tard aujourd'hui. Cela fait des années et des années que l'on votait en décembre. Il vous fallait attendre la fin de la journée complémentaire pour enclencher le dispositif.

Intervention hors micro.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, monsieur. Je vous invite à relire le Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire. Pour pouvoir faire l'affectation par anticipation, il faut que la journée complémentaire soit terminée. C'est ainsi. Vous avez un problème parfois avec le Code général des collectivités territoriales. J'y reviendrai ensuite.

Sur le plan des finances, vous avez dit, madame Bocabeille, que, grâce à cela, il y aurait 2 M€ dans le fonctionnement. Mais, sur ces 2 M€, il en a un qui est mangé par les dépenses courantes puisqu'il n'y a que 1 M€ qui vient en plus en virement à la section d'investissement. En fait, s'il n'y avait pas cette manne du résultat, qui me paraît assez exceptionnel au regard de ce qui s'est passé les années précédentes, eh bien, vous n'auriez pas pu procéder à l'équilibre du budget.

Cela veut dire aussi que l'augmentation importante de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est intervenue en 2023, est déjà engloutie. La manne que cela avait produite en 2023, qui avait permis d'améliorer très nettement les ratios financiers, a été absorbée.

Tout cela a des conséquences. L'autofinancement reste très contraint et vous empêche d'investir correctement. Malgré les chiffres que vous avancez, on voit bien les contraintes. Quand il s'agit de préempter un fonds de commerce avenue Eugène-Thomas, vous n'avez pas la capacité de le faire. Surtout, ce qui démontre aussi l'impasse financière, c'est l'AP/CP sur les gymnases. L'AP/CP est encore différée aux calendes grecques. Elle se termine en 2030, quasiment à la fin du prochain mandat, pour un coût qui a augmenté quasiment de 50 % par rapport aux premières informations que vous nous avez communiquées.

J'en profite pour dire, monsieur le Maire, que j'ai fait quelques demandes d'informations et de données sur ces délibérations pendant le week-end du 15 et 16 mars. En plus de dix jours, il était assez facile de me répondre. Je ne vais pas épiloguer à ce sujet, mais c'est agaçant. J'ai relancé votre cabinet. On m'a répondu que l'on n'avait pas trop le temps, etc. Je n'ai pas été très embêtant dans mes demandes. J'ai demandé des détails de chiffres parce que les rapports donnaient les données un peu en bloc. J'imagine que toutes ces données sont normalement disponibles immédiatement. Elles auraient pu m'être communiquées. Je ferme la parenthèse.

Je tire de cette analyse que les finances sont hors de contrôle pour des raisons très simples. C'est parce que les charges ont augmenté plus que de raison. D'ailleurs, si on compare la période 2019-2023 (2023 correspondant aux dernières données publiquement disponibles pour l'ensemble des collectivités locales, toutes les balances communales étant accessibles sur le site du ministère des Finances) et que l'on se livre à quelques comparaisons entre Le Kremlin-Bicêtre et d'autres villes, eh bien, le résultat est évident et, même, accablant pour vous. On nous a expliqué qu'il fallait absolument augmenter les personnels parce qu'il fallait défendre le service public, parce qu'il a été dégradé et qu'il était impératif de renforcer les équipes. Je vous pose la question : dans les villes socialistes de Fresnes et Cachan, la ville plutôt communiste de Gentilly, la ville écolo-communiste d'Arcueil, dans ces villes qui ne sont pas des villes de droite, dans ces villes qui ont affronté les mêmes difficultés (Covid, etc.), pourquoi les dépenses augmentent-elles moins vite ?

Ont-elles sacrifié le service public qui est l'ADN de la gauche ? Je n'en ai pas l'impression.

Si les finances communales sont dans cet état-là, c'est dû à la politique que vous avez menée en prenant des décisions hasardeuses sur les dépenses, mais aussi sur les recettes. Je vais évidemment vous reparler du FPS. Cela vous faire rire, madame Bocabeille ? Ce n'est pas drôle pourtant. Vous avez sacrifié des centaines de milliers d'euros pour une espèce de lubie, un caprice de votre précédente tête de liste. Comme pour le logement social, du moment qu'un truc avait été fait sous l'égide de Jean-Marc Nicolle, il fallait surtout faire le contraire. C'était soi-disant un gros scandale et la politique de gauche consistait à repasser le FPS à 17 €. Si vous regardez la totalité des villes limitrophes de Paris, la Ville du Kremlin-Bicêtre est au plus bas sur ce point. Il y a deux villes limitrophes proches de ce tarif, Gentilly et Ivry. Toutes les autres – il n'y a pas que des villes de droite – sont au moins à 30 € et souvent à 35 €. Le record est à 39 € dans une ville de gauche. La raison en est fort simple. La justification est que l'ancienne amende était à 17 €. Mais, entre l'amende et le FPS, il y a une grande différence. D'une part, la différence est que, d'une part, il faut recruter quelqu'un à temps plein pour instruire les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). Nous en avons les compte-rendus annuels. Qui paye ces gens ? La Ville. Il faut aussi payer le recouvrement par l'ANTAI. En fait, le tarif de 17 € coûte de l'argent. Tout ceci montre bien que cette affaire de FPS est très sérieuse et n'est pas comique.

D'ailleurs, je regrette, monsieur le Maire, que ma demande de délibération en ce sens ait été instruite dans le cénacle du bureau municipal et que vous ayez refusé de l'inscrire à l'ordre du jour. Il aurait été intéressant d'avoir un débat. Pourquoi fuyez-vous le débat ? On doit avoir ce débat sur le FPS en Conseil municipal.

Monsieur le Maire, je pense qu'il n'est pas très difficile de trouver six autres élus, en plus de mon groupe, pour en faire 12, c'est-à-dire le tiers du Conseil municipal, et vous demander la convocation d'un Conseil municipal au cours duquel on délibérera de cette augmentation du FPS de 17 à 35 €. C'est l'article L. 2121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales. Je serai rapide sur le marché forain, toujours aussi déficitaire de 300 000 €, qui se meurt à petit feu et qui ne répond absolument pas aux promesses que vous avez voulu faire et encore moins au référendum que vous avez initié en la matière et qui, en réalité, était une tromperie pour les Kremlinois.

Les Kremlinois l'ont dit tout à l'heure et le disent en Conseils de quartier. La dégradation du service public kremlinois a lieu au vu et au su de tout le monde.

J'ai terminé cette analyse générale. Je signalerai une curiosité dans le budget. La provision des créances douteuses me paraît bien faible par rapport aux exigences de la nomenclature M57. J'ai demandé aussi la balance âgée des créances communales. Cela aurait été intéressant à connaître pour savoir si la provision pour créances douteuses était bien calculée. Je n'ai pas eu cette information. Dommage. C'est une chose que vous devriez nous indiquer, madame Bocabeille. Comment sont provisionnées les créances de la Ville ?

Sur le hors bilan (annexe B7.8), je suis étonné de voir les engagements contractés par l'EPFIF. Je ne vois rien sur le SAF 94. Or nous avons une convention de portage avec le SAF 94. Cela devrait être indiqué. De même, dans l'annexe B8, des subventions de fonctionnement sont listées, mais il est indiqué zéro en subvention d'investissement. Or c'est faux. En effet, il y a une subvention d'investissement prévue pour le marché forain. Dans cet état, il n'y a pas la totalité de la subvention pour le marché forain. Cela me paraît irrégulier.

Il y a aussi des petites curiosités. La subvention pour l'ECAM est de 20 000 € alors que nous avons voté 17 000 €. Peut-être est-ce une petite coquille. Je suis étonné de retrouver une subvention de 25 000 € pour le mouvement des régions. En fait, nous avons voté cela en 2022. Il y avait une convention d'étude, mais on n'en entend plus parler. Mais il est bien indiqué 25 000 euros.

Mais ce n'est pas l'essentiel. Je reviens sur l'affectation par anticipation du résultat. Il y a des lois. Il y a un article du CGCT. Il y a aussi un décret d'application pour cette disposition de l'affectation par anticipation (article D 5217-14). Que dit-il ? Je vais le lire *in extenso* parce qu'il faut bien comprendre la chose : « En l'absence d'adoption du compte administratif à la date du vote du budget de l'exercice suivant, lorsque le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement et la prévision d'affectation sont reportés par anticipation, dans les conditions fixées au troisième alinéa de l'article L. 5217-10-11, les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels. » Ce que vous avez fourni n'est pas conforme. « Cette fiche ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne soit du compte de gestion, s'il est arrêté à cette date, soit d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats. L'ordonnateur produit l'état des restes à réaliser. »

On n'a rien du comptable aujourd'hui. Que se passe-t-il quand on arrête le compte administratif et que l'on vote l'affectation ? On dispose des deux comptes, le compte de gestion et le compte administratif. Cela nous permet de vérifier la concordance et la fiabilité – l'authenticité, j'allais dire – du compte administratif. Aujourd'hui, nous n'avons rien de tout cela. On n'a que ce que vous voulez bien nous dire. Tout ceci est irrégulier. Monsieur le Maire, il est impossible de voter la délibération n° 20 ainsi que celles correspondant au marché forain qui sont dans les mêmes conditions. Comme il n'est pas possible de voter ces deux délibérations, il n'est pas non plus possible de voter le budget.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, notre groupe tient tout d'abord à remercier l'énorme travail fourni par les services de la Ville pour la réalisation de ce budget alors même que le calendrier budgétaire de notre commune a évolué et qu'il a fallu s'adapter. Je voudrais débiter cette intervention en rappelant le contexte préoccupant dans lequel nous sommes aujourd'hui. Je ne reviendrai pas sur le désengagement de l'État à travers la baisse des dotations, mais aussi à travers la suppression de nombreux leviers fiscaux, gages de l'autonomie des communes. Je ne reviendrai pas non plus sur la manière dont ces attaques fragilisent le contrat social basé sur le prélèvement de l'impôt et garant de la cohésion et de la mixité sociale.

Je souhaite aborder deux éléments de contexte qui doivent éclairer nos débats ce soir. Sur la situation internationale, la guerre en Ukraine sévit, entraînant son lot de morts et l'Union européenne dans la course à l'armement. Dans cette situation, la position des États-Unis avec, à sa tête, un Trump réélu avec force, a choqué le monde entier, délaissant l'Ukraine face à l'agresseur russe. En France, il n'aura pas fallu longtemps pour que la droite et les libéraux saisissent l'occasion pour avancer le terme d'économie de guerre, terme bien pratique pour faire la chasse aux financements des services publics et des minima sociaux. Pour eux, l'économie de guerre justifie de faire passer, je cite, « les canons avant les pensions », comme on pouvait le lire dans *Le Figaro* il y a quelques jours. Rappelons que l'économie de guerre en 1940 était d'abord la mise à contribution des grandes fortunes. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous sommes bien loin du retour à l'ISF. L'argument de l'économie de guerre est donc une corde supplémentaire à l'arc des attaques contre le modèle social français.

Ce modèle place en son cœur les collectivités territoriales qui restent le dernier rempart contre les inégalités. Pendant que certains politiques s'imaginent déjà chefs de guerre dans les médias, les communes se battent pour le vivre-ensemble auprès de leur population qui refuse majoritairement l'escalade de la guerre. Les classes populaires savent très bien qui sera envoyé au front pour faire la guerre. Un logement décent, des écoles rénovées, un avenir pour leurs enfants, des politiques culturelles et sportives de qualité, une prise en charge des anciens, un accès à la santé et une alimentation variée et accessible, voilà surtout ce que veulent les habitants de notre commune. Le budget qui est présenté ce soir reflète le niveau d'exigence que nous portons pour améliorer le cadre de vie de tous les Kremlinois. Ce budget, ce sont les espaces verts nombreux à voir le jour cette année, le libre service solidaire, le repas à un euro pour les étudiants, la mutuelle communale, les subventions aux associations sportives et culturelles (AGECAM, ADASE, CSAKB, KB United). C'est aussi celui d'une restauration scolaire de qualité, la préfiguration de la géothermie, la rénovation du bâti scolaire, les subventions pour l'école, même privée, la bourse à l'émancipation, la dératization, un tiers lieu, des jardins partagés réattribués, une programmation culturelle et festive de qualité, des rénovations de notre parc social, si cher à une certaine opposition dans ce Conseil, et bien d'autres choses encore. Nous ne pouvons pas tout citer. Dans le contexte politique actuel il semble important de réaffirmer l'importance du service public face à ceux qui veulent relancer la croissance par les armes. C'est aussi l'idée que porte ce budget. Un deuxième point porte sur la situation locale. Le budget qui est présenté ce soir démontre que ce qu'une collectivité a de plus précieux, ce sont ses agents sans qui le service public ne fonctionnerait pas. J'en profite pour saluer le dévouement et le travail que mènent au quotidien les quelque 600 agents titulaires et contractuels de la commune. À entendre l'opposition, il faudrait réduire cette masse salariale comme il faudrait réduire les recours à l'emprunt pour faire des économies. Dans les deux cas, il existe un sous-entendu simpliste qui voudrait que la Ville soit dans une situation financière alarmante et qu'il faudrait, comme dans une entreprise, réduire les coûts pour augmenter la croissance. Mais une collectivité ne se gère pas comme une entreprise ou un chantier. La vocation du service public n'est pas la recherche de profits et ne répond pas aux logiques du marché, n'en déplaise à certains.

Pour ce qui est de la dette, je vais redire notre position : avoir recours à la dette, c'est investir pour l'avenir. Prétendre ne pas le faire ou le faire à la marge, c'est démagogique et irresponsable. Sans dette, pas de projets pour faire évoluer notre ville. En réalité, la dette ne se mesure pas selon la taille des emprunts. C'est surtout la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faut pour que la Ville rembourse ses emprunts, qui est pertinente. En 2016, cette capacité était de 6,8 ans, en 2017 de 7,7 ans, en 2018 de 10,5 ans. Quand la Ville est récupérée par la gauche rassemblée en 2020, la capacité de désendettement a atteint 13,7 ans, dépassant ainsi le seuil préconisé par les pouvoirs publics qui est de 12 ans. Je ne sais pas si on appelle cela de la mauvaise gestion, mais on peut poser la question. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est redescendu à 9 ans. Bien sûr, il y a encore des progrès à faire, mais il est important de le souligner. Aujourd'hui, la dette est saine et maintenue. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la charte Gissler, charte de bonne conduite des collectivités qui donne la meilleure note de son classement à notre Ville (1A).

Ce budget est aussi un investissement important pour la Police municipale de proximité et sa mission de tranquillité publique et de médiation. À écouter l'opposition, il faudrait choisir. Mais non. Nous pouvons mener une politique sociale importante et ne rien lâcher sur la tranquillité publique. Nous pouvons financer les associations sportives et culturelles et ne rien lâcher sur la sécurité. Notre Police municipale compte 12 agents mobilisés sur le terrain. Faut-il encore rappeler que, si la commune fait le travail, ce n'est pas le cas de l'État dont la sécurité est une des prérogatives et dont les effectifs de Police nationale sont indignement insuffisants. Bien sûr, la Région Île-de-France et le Département du Val-de-Marne n'ont pas besoin qu'on leur rappelle que la sécurité relève de l'État. Dans ces collectivités, la droite finance parfois même, de manière totalement illégale, les dispositifs de sécurité. Rappelons-nous du pacte de sécurité que M. Capitanio souhaitait mettre en place, à l'image du bouclier de sécurité de Mme Péresse à la Région, qui est très chère à M. Zinciroglu. Dans le Val-de-Marne, il était prévu 2 M€ pour financer les polices municipales. C'est illégal. Bien évidemment, la délibération a été suspendue. Cela nous donne un aperçu de ce que la droite – une certaine droite – est prête à faire avec l'argent public, quitte à jouer avec les règles du jeu, monsieur Zinciroglu. La vraie question qui vaille d'être posée à l'opposition, qui tourne en boucle sur la sécurité, est : est-ce que cela marche ? Les millions débloqués par la Région, dont certains ici vantent le modèle politique, fonctionnent-ils pour régler les problèmes de sécurité en Île-de-France et dans nos villes ? La réponse va être surprenante : non. La Région Île-de-France est d'ailleurs une des plus dangereuses de France. À titre d'exemple, le nombre d'agressions de femmes dans les transports explose, avec une augmentation de 86 % en 10 ans. Je ne suis pas sûr qu'adopter la même méthode réglerait les problèmes que nous rencontrons au Kremlin-Bicêtre.

Cela nous prouve deux choses. L'argument de la sécurité sans une vraie politique sociale ne marche pas. Souvent, la vraie délinquance n'est pas là où on l'attend. À quand une véritable politique répressive des délinquants fiscaux qui font tant de mal à notre modèle républicain ? Au Kremlin-Bicêtre, c'est en accompagnant les habitants dans les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien que nous pouvons apporter une réponse à l'isolement social, à la marginalisation, à la précarité. Dans notre ville, le taux de pauvreté est de 17 %, soit 3 points de plus que le niveau national. Il me semble que c'est d'abord à partir de cela qu'il faut penser nos politiques publiques.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues, il y a quelque chose de profondément indécent à défendre un tel budget dans un contexte pareil. En réalité, ce que vous nous présentez aujourd'hui n'est pas seulement un budget, c'est la photographie d'un système à bout de souffle, un système d'une gestion municipale devenue illisible, déconnectée et de plus en plus rejetée par les Kremlinois. Ce rejet s'entend dans les réunions publiques que vous tenez sans écouter. Il est observé dans la rue. Il s'impose aujourd'hui dans cette enceinte.

Commençons par les chiffres. Madame la Maire-Adjointe aux finances, vous avez annoncé un budget global de 67,5 M€, dont 28,5 M€ sur les charges de personnel. C'est plus de 42 % des dépenses réelles. C'est un niveau anormalement élevé pour une commune de notre taille. Pourtant, dans ce budget, il n'y a aucune capacité d'autofinancement nette significative, aucun plan d'investissement structurant, aucun redressement amorcé. Rien. Vous parlez du contexte contraint, bien sûr, mais vous n'avez ni anticipé ni accompagné ce contexte contraint. Vous avez laissé filer les dépenses. Vous avez accumulé les erreurs de pilotage. Aujourd'hui, vous cherchez des excuses. Ce budget n'a ni vision ni souffle. Il ne répond à aucun enjeu majeur de notre ville. Ni la sécurité, ni la propreté, ni la qualité de vie, ni la transparence ne sont réellement traitées. Prenons, par exemple, un cas concret : la propreté urbaine. Vous avez commandé un audit. Très bien. Où est-il ? Qu'en avez-vous fait ? Où est la réalité ? La ville est toujours aussi sale. Les habitants n'en veulent plus. C'est vous qui continuez comme si de rien n'était.

Un autre exemple est le marché forain. Il ne s'agit pas seulement de chiffres. On peut parler d'un lieu de vie, d'un repère social, d'un héritage commun. Ce marché faisait partie de l'identité du Kremlin-Bicêtre. Aujourd'hui, il ne vit plus, il survit. Sur le principe, pourquoi pas une reprise en régie publique ? Mais une régie se pilote, s'accompagne et s'évalue. Or vous nous demandez de valider un budget déficitaire, sans aucun bilan, sans aucune étude de fréquentation, sans diagnostic de service rendu, sans aucune remise en question. Ce n'est pas très sérieux. On ne peut pas continuer à injecter de l'argent public dans un service qui ne fonctionne plus sans rien changer. Les commerçants partent. Les clients désertent. L'ambiance a disparu. Tout le monde le voit, tout le monde le dit, sauf vous. Il faudrait tout remettre à plat, relancer une dynamique, écouter les commerçants, revoir l'organisation, les jours, les lieux, la communication – pourquoi pas ? –, construire un véritable plan de relance. Mais vous ne le proposez pas. Vous vous contentez de prolonger un système qui s'effondre.

Pendant ce temps, la Ville continue à se bétonner à marche forcée. Chaque parcelle devient un chantier. Le Kremlin-Bicêtre est devenu saturé. Des grues, des nuisances, des logements inaccessibles aux Kremlinois et gérés par une opacité totale, notamment avec la coopérative KBH dont nous ne sommes même pas membres du Conseil administration. Certains de mes collègues vous l'ont rappelé. C'est un déni de démocratie.

En ce qui concerne les préemptions, je pense que m'être fait tout à l'heure l'écho des investissements incohérents de la Ville. Où est le bilan des opérations ? Où est le contrôle ?

Tout cela participe à une colère grandissante. Les habitants nous parlent d'insécurité, de dégradation du service public, de vieillissement des équipements de la commune. Il y a un sentiment d'abandon dans tous les quartiers. Face à cela, vous répondez par un budget d'immobilisme et de renoncement.

Soyons clairs. Notre groupe votera résolument contre la totalité des budgets, mais pas contre la Ville et pas contre le marché. Notre groupe votera contre un système qui est à bout de souffle et que vous persistez à défendre. Nous continuerons, séance après séance, à démonter ses travers, à dénoncer ses effets et, surtout, à construire une alternative crédible, rigoureuse, transparente et profondément attachée aux Kremlinois.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, il faut que j'apporte un petit correctif et des compléments aux propos de mon collègue Ibrahima Traoré qui a semblé passionné par la dette tout à l'heure. En ce qui me concerne d'ailleurs, vous ne m'avez jamais entendu dire qu'il ne fallait pas emprunter. Quand on emprunte, la vraie question qui se pose est la soutenabilité de la dette. Malheureusement, il se trouve que, quand on emprunte, il faut rembourser. La question qui se pose est : a-t-on la capacité à rembourser ? Vous avez cité des chiffres, monsieur Traoré. Tout d'un coup, vous avez découvert que la Ville était passée à droite toute entre 2018 et 2019, que c'était horrible et qu'heureusement, il y avait la grande coalition de gauche qui était venue au secours en 2020 pour redresser les finances de la Ville. On va raison garder et rectifier un peu les choses.

Je n'ai pas de problème à citer tout cela. Je vais citer toutes les années depuis 2014. Je suis bon prince. De 2014 à 2018, d'ailleurs, vous étiez dans la majorité. Il y avait alors une capacité de désendettement quasiment de 10 ans en 2014. Elle est tombée à 6 ans en 2015, puis elle a été de presque 7 ans en 2016, 7 ans en 2017, 10 ans en 2018. Vous l'avez dit. Mais vous n'avez pas cité 2019. C'est dommage : 8 ans. En 2020, que vous avez cité, au 31 décembre, c'était vous. Quand on regarde ce qui s'est passé, l'emprunt s'est fait au deuxième semestre. D'ailleurs, en 2020, ce qui était normal du fait du Covid, les dépenses d'équipement de 7 M€ en 2019 sont tombées à 4 M€ en 2020. Elles ont donc été divisées par 2, mais l'emprunt a augmenté de 500 000 €. On ne sait pas pourquoi il fallait emprunter davantage alors que les dépenses d'équipement étaient moins importantes. De 2020, vous êtes passé à 2023 en restant très discret sur les années 2021 et 2022. C'est dommage, parce que la progression continuait. La capacité de désendettement est passée de 13 ans à 15 ans en 2021 et, surtout, à 24 ans en 2022. Rappelez-vous, c'était le contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Évidemment, en 2023, devant l'étendue des dégâts, vous avez dû faire quelque chose. C'est alors que vous avez décidé d'augmenter la taxe foncière alors que l'on aurait fort bien pu augmenter le FPS. Que se passe-t-il alors ? J'enfonce le clou sur la taxe foncière. Vous ne croyez pas que, si KBH a aujourd'hui des difficultés pareilles, c'est parce qu'il est un peu étranglé par la taxe foncière alors que ce niveau de taxe foncière pourrait être de 20 % inférieur si vous n'aviez pas pris ces mesures que je qualifie d'inappropriées pour rester civilisé. En 2023, c'est retombé grâce à l'augmentation de la taxe foncière. Et cela commence à remonter. En fait, le problème est très inquiétant. La trajectoire n'est pas bonne. D'ailleurs, c'est bien parce que la trajectoire n'est pas bonne que vous ne pouvez pas faire les travaux de la Cité sportive.

Pourquoi autrement ? S'il y avait de l'argent, vous le feriez. Or ces travaux sont reportés à la fin du mandat prochain. Oui, j'affirme que les finances de la Ville sont malades et fort malades.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, il faut d'abord rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce budget. C'est important. Si le budget est l'incarnation d'une volonté politique, il est aussi le reflet d'un contexte budgétaire, économique et social. Pour ce qui est du contexte économique et social, les estimations de croissance oscillent autour de 1 % et, dernièrement, un peu moins, à 0,9 %, me semble-t-il. Notre économie est au ralenti. Ce ne sera pas sans conséquence pour notre Ville. Une économie en berne signifie davantage de besoins d'accompagnement. L'Insee et la Banque de France tablent sur une augmentation du chômage en 2025. Pourtant, cela a été dit, le Président de la République et le gouvernement font le choix d'une économie de guerre, dont on sait qu'elle ne sera financée que par le sacrifice de nos acquis sociaux. En tant qu'échelon de proximité, nous pouvons sans mal imaginer qu'une partie des Kremlinoises et Kremlinois se tournera vers nous pour être accompagnés dans cette période difficile. J'aurais l'occasion de revenir sur ce sujet plus avant.

Pour ce qui est du contexte budgétaire, nous l'avons évoqué à l'occasion de la présentation du ROB, notre collectivité subit les effets du mécanisme d'écrêtement de la DGF qui se traduit par une importante perte de recettes (195 000 €). S'y ajoutent des augmentations de charges, le prélèvement lié aux amendes de police, chaque année en moyenne de 500 000 €, pour lequel nous avons budgété de manière prudentielle 600 000 €, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales au titre duquel la Ville va être prélevée de 85 000 €, le reversement du FCCT qui augmente de plus de 90 000 €. Nous subissons aussi les effets de l'inflation, notamment sur l'aspect alimentaire (29 000 €), et l'augmentation de la masse salariale qui est liée aux évolutions de carrière et aux revalorisations du point d'indice qui représentent 1,34 % du budget précédent (environ 400 000 €). Nous sommes contraints de trouver plus de 1,5 M€ pour répondre à ces pertes de recettes et augmentations de charges. Voilà un peu la réalité dans laquelle s'inscrit le budget que nous vous présentons ce soir.

Pourtant, malgré ce contexte défavorable, nous faisons le choix d'un budget qui ne renie rien de nos engagements. C'est possible par l'effort que nous produisons pour contenir les dépenses de fonctionnement. Je veux rappeler deux éléments. Le premier est l'optimisation des espaces de travail qui a permis de réduire le recours à la location de locaux pour les services de la Ville ; et le second est la mise en œuvre d'une nouvelle délégation de service public pour le stationnement qui permettra un reversement de recettes moindre que ce qu'il était avec notre précédent délégataire. Par ailleurs, je veux le répéter, chaque poste de dépenses a été scruté à l'occasion du travail budgétaire réalisé entre les élus de secteur et les services. Des optimisations ont pu être faites.

Cet effort et l'attention que nous portons à chaque euro dépensé permettent trois choses : maintenir le niveau de service public au profit des habitants ; ne pas augmenter la taxe foncière ; contenir l'augmentation des tarifs à 2 % et même d'en sanctuariser certains, notamment ceux relatifs à la restauration, au portage des repas, aux accueils de loisirs périscolaires, aux séjours et stages sportifs.

Il est vrai que, pour maintenir le niveau de service public que nous délivrons, pour proposer de nouveaux dispositifs et investir pour l'avenir de notre ville, nous assumons, pour cette année, une dégradation des ratios. Nous l'assumons parce que nous pensons que c'est le fondement de notre engagement que de faire au mieux pour ne laisser personne sur le bord de la route dans le contexte que j'ai évoqué. Cette dégradation est temporaire. En effet, on voit dans les projections que, dès l'année prochaine, ces ratios s'amélioreront.

Malgré ce contexte difficile, fidèles à nos valeurs, nous sommes fiers du début de la phase de test qui a été lancée pour une sécurité sociale alimentaire au Kremlin-Bicêtre. Je veux rappeler que l'objectif de ce dispositif est de permettre aux habitants d'accéder à une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement grâce à des collaborations avec associations, commerces et producteurs locaux. Concernant toujours la thématique de l'alimentation, nous reconduirons le dispositif des repas à 1 € pour les étudiants qui était porté par mon camarade Jonathan Hémerly.

Sur ce volet particulier de l'alimentation et pour illustrer le service public de proximité que nous défendons budget après budget, je veux rappeler que la Ville du Kremlin-Bicêtre assure la production en régie de quelque 2 000 repas quotidiennement. C'est un choix politique fort qui a des répercussions tant sur le 011 qu'en masse salariale. Nous pouvons le constater dans le budget qui vous est présenté. Nous sommes fiers de ce choix politique car l'alimentation est un enjeu majeur de santé publique. Je parlais de l'importance de l'accompagnement proposé par la Ville dans cette période compliquée. Nous ne rognons rien de nos engagements en maintenant à un haut niveau de subvention pour le CCAS, en poursuivant le développement du projet de libre-service solidaire lancé en fin d'année dernière et en augmentant les subventions aux associations. C'est pour ce qui était du fonctionnement.

La section d'investissement n'est pas en reste. Notre Groupe tient à souligner les efforts qui porteront sur l'écologie. Les investissements proposés traduisent notre volonté d'inscrire résolument notre Ville dans la transition écologique tout en répondant aux besoins des habitants. Un axe fort de cette section d'investissement porte sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, avec la rénovation complète de la chaufferie de l'école Mohamed-Megrez et du réseau de chauffage de l'école Benoît-Malon. On peut noter la réfection de l'étanchéité de l'école Robert-Desnos et la création d'une cour oasis à l'école Mohamed-Megrez, ou, en tout cas, de la première partie de la cour oasis, qui contribueront, pour l'une, à améliorer le confort des élèves et, pour l'autre, à lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Il faut noter également l'aménagement des espaces verts qui est, pour nous, une priorité avec la réhabilitation des squares Jules-Guesde, Simone-Weil, Édith Piaf ainsi que la plantation d'arbres et d'arbustes pour favoriser la biodiversité et lutter contre la pollution. Toujours, pour lutter contre toutes les formes de pollution, le dispositif TchaoMégots permettra de valoriser les mégots et de sensibiliser nos habitants à la question de la propreté urbaine. Nous savons combien cette question est prégnante sur la commune du Kremlin-Bicêtre.

De plus, la Ville s'engage à réduire son empreinte carbone en renouvelant son parc de véhicules avec des modèles moins polluants.

Ce budget témoigne de la volonté de faire de notre Ville une commune résolument engagée pour l'écologie et la solidarité. C'est un budget sérieux. L'opposition, je me souviens, s'interrogeait lors de la présentation du BP 2024 sur nos capacités à présenter un budget tenable en 2025 et, même, en 2026. Nous faisons ce soir la démonstration que le budget sera tenu, évidemment à l'équilibre, pour cette année et que les prédictions maintes fois répétées, catastrophistes, faites par nos collègues ne se produiront pas cette année, comme les autres années où l'on nous promettait même de finir sous la tutelle de la Préfecture.

Ce budget, comme les autres, est construit avec le souci de l'équilibre : l'équilibre entre la délivrance de services publics répondant aux besoins des habitants et leur financement. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas augmenté la taxe foncière et pour laquelle nous avons sanctuarisé une partie des tarifs. J'entends que, dans la construction de ce budget, des critiques ont été formulées sur la capacité de désendettement, mais ce propos est incomplet si on n'évoque pas les raisons de l'endettement. Il faut rappeler qu'il sert à financer des investissements indispensables pour l'avenir de notre Ville et pour qu'elle puisse faire face avec sérénité aux défis qui l'attendent et, notamment, aux défis environnementaux et climatiques.

Lors du débat d'orientation budgétaire, l'opposition nous indiquait que nous étions dans l'approximation, que nous étions tenus de répondre aux efforts demandés et aux règles imposées, notamment au niveau européen et, en quelque sorte, que nous nous refusions à produire ces efforts. J'ai présenté en début d'intervention un certain nombre d'efforts que nous avons dû produire et qui apparaissent clairement dans la délibération présentée ce soir, mais il en est d'autres qui n'apparaissent pas et que nous faisons pourtant. Je n'ai pas peur de dire que nous souhaiterions renforcer encore plus nos efforts en matière d'action sociale. Nous aimerions faire plus pour accompagner les familles kremlinoises en difficulté. Nous aimerions réaliser plus vite les travaux de rénovation énergétique de nos bâtiments, le développement des pistes cyclables, faire encore plus pour le soutien aux associations, à la culture ou aux sports. Ni l'envie ni les idées ne manquent mais, en responsabilité, nous devons préserver les équilibres, préserver nos capacités de financement pour l'avenir. C'est bien ce que nous faisons avec le budget qui vous est présenté ce soir. Aussi, chers collègues, je vous invite à voter ce budget qui est un budget équilibré et qui répond aux besoins du présent et aux défis du futur.

Je reviens sur ce qui a été dit sur la question de l'intégration des résultats et que, sans cette manne, nous n'aurions pas pu équilibrer le budget. Il faut prendre en compte ce que j'évoquais au début de mon propos. Il nous fallait chercher 1,5 M€ du fait de désinflation, d'augmentations de charges ou de pertes de recettes qui ne dépendent pas de nous. Je rappelle aussi que, lorsqu'on intégrait le résultat du budget précédent en cours d'année, on ajoutait parfois un certain nombre de travaux à réaliser par les services. Il s'est agi cette année d'intégrer dès le budget, de manière anticipée et rigoureuse, l'ensemble des besoins des services. Je ne suis pas d'accord pour dire que ce budget n'aurait pas pu être équilibré sans cela. Il intègre simplement l'intégralité de tout ce qui sera produit sur l'année 2025.

Quant au FPS qui pourrait être un revenu supplémentaire pour la commune et qui a été présenté comme une lubie ou un caprice, c'est un point programmatique qui faisait partie des engagements pour lesquels une majorité de Kremlinoises et de Kremlinois se sont engagés. Il s'agit de respecter le vote des gens, tout simplement.

Vous évoquiez, lors de la dernière mandature, qu'une histoire avait été montée pour dire que la majorité de gauche était passée à droite. C'est quand même ce qui s'est produit. Pour le moins, ce n'est pas vraiment un respect du vote. Je comprends peut-être que le respect du vote n'est pas très important pour vous. Pour nous, ça l'est. Il y a un programme. On a largement communiqué sur le FPS. Un tiers des Kremlinoises et Kremlinois – c'est la démocratie, c'est ainsi, ce n'est pas moi qui fais les règles – a voté en connaissance de cause.

Sur la capacité d'autofinancement, il faut dégager sur le fonctionnement qui est constitué à 60 % par la masse salariale. J'entends ce que vous dites. Mais pourriez-vous nous dire un jour quels services municipaux nous devons fermer pour augmenter cette capacité d'autofinancement ?

Enfin, sur les remarques qui ont été faites de bétonisation, attention, parce que vous êtes très attentif sur les équilibres financiers, dans les opérations d'urbanisme, il faut quand même respecter aussi ces équilibres financiers. Bétonner, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie-t-il prendre sur la hauteur pour ne pas artificialiser des sols et répondre à la crise majeure du logement et sans précédent que nous connaissons actuellement ? C'est des questions que l'opposition devrait aussi se poser avant d'employer ce mot à tort et à travers.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire simple. Je vois que M. Édet a résumé la chose en étant très explicite. Vous avez parlé de caprice. Vous utilisez des mots qui sont hors-sol. Lorsqu'on regarde aujourd'hui notre ville, elle vit. La fonction publique – des agents sont là ce soir – contribue tous les jours à l'épanouissement des habitants de cette ville. L'investissement de la fonction publique dans une ville est primordial. De ce que je comprends, vous dites qu'il faut réduire la fonction publique.

Il s'agit d'augmenter les FPS pour ajouter plus de crédits. Vous tirez un levier que vous avez déjà utilisé. Nous, on a bien descendu ce levier. S'il faut l'augmenter demain, il reste disponible, contrairement à vous qui l'utilisez sans cesse. Vous aviez réduit un peu partout les investissements. On a trouvé les éléments des services techniques de la voirie dans un état lamentable. Ils n'avaient plus de matériel qui fonctionnait. Le matériel n'était pas entretenu. C'est ce que nous a dit l'ensemble des agents. Il a fallu que l'on investisse dans un certain nombre de matériels pour qu'ils puissent intervenir dans l'ensemble de la ville dans le cadre du nettoyage des voiries. Je ne parle même pas de l'état dans lequel les écoles se trouvaient. Il n'y avait pas d'investissement de votre part dans les services publics en général.

C'est facile de dire que vous étiez moins endettés que nous.

En effet, si vous n'investissez pas, ou si vous investissez très peu, forcément, cela va mieux. Mais l'objectif de toute collectivité est de créer la locomotive. La locomotive va faire avancer l'ensemble du reste des wagons. Les wagons, c'est la ville et tout ce qui suit. Si vous améliorez la modernisation de cette locomotive, forcément, vous créez des liens. On a une conception qui est différente de la vôtre, vous qui êtes de droite, pour une bonne partie d'entre vous ou ceux qui étaient à peu près à gauche mais qui ont des positions de droite. Monsieur Banbuck, je ne comprends plus rien avec votre façon de voir. Cela change toutes les cinq minutes. La gauche qui est verte, qui devrait voir les choses de façon plus ouverte, on s'aperçoit qu'elle fricote avec la droite ou des gens qui sont complètement à côté de la plaque. Je ne comprends plus rien. Réveillez-vous. Ce n'est pas ainsi que l'on investit dans une ville. Les habitants vous regardent. Les habitants veulent que notre ville ressemble à toutes les autres villes. Ils n'en ont rien à faire si la ville s'endette. Ce qu'ils veulent, c'est avoir du service public. L'endettement est mesuré. Cette mesure nous permet, dans l'ensemble de la ville, d'avoir des services publics qui répondent à la demande. Il y a entre 25 et 26 000 habitants dans cette ville. Nous répondrons systématiquement par rapport à la demande. J'entends dire qu'il n'y a qu'un tiers qui a voté, mais ce sont les habitants qui ont choisi notre groupe pour arriver au pouvoir et gérer cette ville. Nous en avons la gestion. Et on continuera. Pour le moment, cela marche. Que vous le vouliez ou non, cela marche.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci à toutes et à tous. Merci, monsieur Chiakh, vous nous avez réveillés avec cette intervention. Monsieur Chiakh, pour vous répondre rapidement, je pense que tout cela n'est pas une histoire de gauche ou de droite. Vous étiez là en début de séance avec nous toutes et tous. J'ai pris quelques notes de certains propos très étonnants de certains locataires. Un monsieur a dit que « Bicêtre est devenu une poubelle ». Vous avez toutes et tous entendu cela. Des personnes parlaient de rongeurs à la maison. Des rongeurs qui se baladent de WC...

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Aouday, levez la main, prenez le micro. C'est nouveau pour vous, un Conseil municipal, mais prenez le micro. Il n'y a pas de problème. Vous habitez, en plus, le logement social. Vous savez très bien ce que vivent les habitants. Vous ne pouvez pas vous voiler la face et être dans le déni.

Il y a le budget. C'est une chose. Mais il y a la réalité, le concret. On parle finances, on parle de chiffres, d'euros, mais on parle aussi du ressenti des Kremlinois, de la vie de tous les jours. Les Kremlinois étaient là tout à l'heure. Ils vous ont donné leur ressenti. Rien ne fonctionne. Vous avez un mauvais bilan. Si vous ne l'acceptez pas, c'est une chose, mais vous pouvez au moins accepter qu'on vous le dise, parce qu'on a fait partie à l'époque des habitants qui se sont engagés.

Vous évoquez certaines personnes, comme M. Banbuck, M. Khiar, qui composaient à une époque votre majorité. Pour rappel, me concernant, concernant M. Ruggieri et Mme Couto, on n'était pas élus auparavant. On faisait partie de tous ces gens qui en avaient ras le bol. On s'est engagé pour toutes ces raisons. En effet, j'ai eu le malheur de m'engager avec l'étiquette d'Emmanuel Macron. Mais, au moins, je l'ai assumée. Ce qui est valable pour vous... Mais bien sûr que si, monsieur Delage, mais vous n'étiez pas tête de liste à cette époque.

Jean-François DELAGE, Maire

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous ne vous rappelez pas de mes affiches, monsieur Delage ? Vous n'étiez pas tête de liste. C'est possible que vous ne vous le rappeliez pas. Ne me forcez pas à vous dire et à vous rappeler d'avoir un peu d'humilité, monsieur le Maire. Vous avez moins de légitimité que M. Banbuck, que M. Khiar, que M. Ruggieri, que M. Traoré et que moi-même. Vous n'avez pas été confronté au suffrage. Rappelez-vous que c'est le CGCT qui vous a permis...

Jean-François DELAGE, Maire

Et je suis bien malheureux de ne pas avoir été confronté au suffrage et d'être arrivé là dans ces circonstances.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ne me coupez pas, monsieur le Maire. Je vous en supplie, monsieur le Maire, ne me coupez pas. Pourquoi vous me coupez, monsieur le Maire ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous coupe pour vous dire que mon arrivée à ce poste, effectivement, a eu lieu dans des circonstances bien malheureuses.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Bien sûr, mais cela fait partie de la vie. Je vous fais ce rappel pour plusieurs raisons. J'essaie de vous rappeler qu'un habitant peut s'engager en politique. Je n'ai pas été un professionnel de la politique toute ma vie. Je me suis engagé à compter de 2019. Vous pouvez l'accepter.

J'aimerais vous rappeler que les règles du CGCT, que vous contredisez depuis le début de cette séance, vous ont permis d'être élu, monsieur Delage, par vos pairs. C'est un Conseil municipal et c'est le Code général des collectivités territoriales qui vous permettent aujourd'hui d'être Maire. Je vous rappelle à l'humilité.

Vous coupez la parole pendant qu'on parle. Vous ne respectez pas le règlement intérieur. Vous nous appelez à ne pas poser de questions orales. Et, ensuite, on découvre que l'on doit poser des questions orales.

Au-delà du budget, il y a la réalité de ce qui se passe dans ce Conseil municipal et de ce que l'on a entendu en début de séance. C'est le constat des habitants. Il n'y a que les habitants qui peuvent juger de ce budget depuis 2020. J'ai écouté attentivement le constat des habitants. J'ai pris quatre pages de notes. C'est que tout cela ne fonctionne pas. Il faut être dans un déni monstrueux et dans un culot monumental, comme monsieur Traoré, pour dire le contraire et parler de Valérie Péresse, d'Édouard Philippe et de je ne sais qui.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Oui, bien sûr que j'ai retenu parce que tout cela est ridicule, monsieur Chiakh. Vous gérez une ville, la Ville du Kremlin-Bicêtre. On s'en fiche de tout ça. Vous parlez d'Île-de-France qui est la Région la moins sécurisée, monsieur Traoré. Je viens de le noter. Mais vous oubliez de dire que c'est la Région la plus peuplée de France. C'est la troisième région la plus compétitive d'Europe. Bien sûr qu'elle va être moins sûre. Elle est surpeuplée. Ce n'est pas parce qu'elle est moins sûre que l'on ne doit pas investir davantage pour la sécurité. C'est quoi, cette façon de penser ? Parce qu'elle est moins sûre, on doit arrêter sur la sécurité. Cela explique pourquoi au Kremlin-Bicêtre, on n'agit pas pour la sécurité. Vu que la ville est moins sûre, on propose au Conseil Municipal de voter pour Sorority pour pallier un peu le manque de moyens que l'on ne donne pas à la Police municipale. La réalité, elle est là, elle est dehors.

Vous n'avez pas répondu aux questions tout à l'heure, madame Gestin, concernant votre politique de préemption commerciale. On se balade, on se rend compte que La Casserole n'est plus là. Il y a des engagements politiques. Tout cela engage des finances. On attend toujours L'Orient-Express. Il n'est pas là. Est-ce qu'il va payer les 400 000 € que l'on a déboursés ? Vous n'avez pas répondu à cette question. C'est très important. On parle de finance, on parle de budget. Le concret, il est là.

Pour tout le reste, il y a eu les débats d'orientation budgétaire. Je ne vais pas rappeler le contexte international et national. On l'a déjà fait à la précédente séance. Je peux aussi vous lire ce texte où je vous dis que la masse salariale a atteint un record. Derrière, il y a une insatisfaction des agents. Je dois vous rappeler, monsieur Traoré et monsieur le Maire, que le CST a été boudé à plusieurs reprises par les différents syndicats en raison de décisions que vous avez prises concernant le RIFSEEP. C'est la réalité et cela concerne le budget. Le nombre incroyable de contractuels va à l'encontre même de la notion de fonction publique territoriale. Doit-on vous le rappeler aussi ? Ce n'est pas parce qu'on dit cela que l'on est contre les agents de la fonction territoriale. J'ai été agent de cette Ville. Il y a des fonctionnaires à cette table, dans l'opposition. Bien évidemment, on est pour et on soutient les agents. Mais il y a une réalité financière.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Dans votre budget, monsieur Chiakh, l'investissement est compensé par l'emprunt. L'investissement est compensé par des virements entre sections de fonctionnement et d'investissement. En fait, vous n'empruntez pas pour investir. Vous empruntez beaucoup pour fonctionner. C'est dissimulé. C'est interdit par la loi. Mais c'est dissimulé.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est tout ce que j'avais à dire.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai été mis en cause par M. Édet qui m'accusait de ne pas avoir respecté le peuple et le choix du peuple. Je vous lance un défi, monsieur Édet. Trouvez-moi la mesure prise par la majorité municipale entre 2018 et 2019 qui aurait été un reniement par rapport aux engagements de 2014. Vous avez deux heures.

D'ailleurs, je pense que mon collègue Lionel Zincioglu ne s'est pas trompé. Jamais il ne dit que cela a été une politique de droite pendant ces deux années. CQFD.

Monsieur Chiakh, vous m'avez prêté des propos que je n'ai jamais tenus. Je ne me suis jamais targué d'avoir été moins endetté pendant cette période. Et je ne vous ai jamais reproché le niveau d'endettement. Jamais, au grand jamais. Reprenez toutes mes interventions. Je n'ai qu'une ligne de conduite. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure : la soutenabilité de la dette. Ce n'est pas du tout pareil. Je ne répondrai même pas à vos accusations invérifiables. En revanche, puisque la majorité est tellement soucieuse de respecter les engagements qu'elle a pris et qui lui ont été confiés pour exécution par un tiers des électeurs – je vous rappelle que les trois listes sont arrivées dans un mouchoir de poche avec un tiers, un tiers, un tiers –, je vais vous rappeler à votre engagement n° 110. Vous en rappelez-vous ? Il faudrait faire une interrogation, ce serait marrant. Je vais vous le lire. Vous vous étiez engagés à présenter le projet de budget pour l'année suivante au débat citoyen avant son examen par le Conseil municipal.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Mes chers collègues, chères Kremlinoises et chers Kremlinois, je suis un Kremlinois, citoyen élu par les habitants de cette ville. Je n'ai pas l'éloquence qui sied au forum à Rome. Je ne vais pas me lancer dans de longues diatribes sur la question des budgets. Peut-être que je n'en serais pas capable non plus. Quoique. Je voudrais donc revenir sur le budget pour dire des choses simples. Le budget est l'expression d'une volonté politique. Puisqu'on parle politique, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai regretté que le budget de la nation ait été voté avec l'accord des Socialistes. Après, chacun considère les choses comme il veut.

Le budget du Kremlin-Bicêtre, depuis que nous sommes là, est l'expression d'une volonté politique. C'est la raison pour laquelle je considère, en tant que socialiste, que ce budget est l'expression de notre majorité. Je voterai l'ensemble des questions budgétaires car nous avons le devoir de présenter à la population un budget conforme, voté et qui fasse l'objet d'un débat contradictoire, ce qui est le cas ce soir. J'ai peur de comprendre que cela ne va pas s'arrêter là.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Puisque j'ai été interpellée, je vais vous répondre ou je vais essayer de vous répondre. Vous avez oublié le début de l'engagement n° 110, monsieur Banbuck. Vous n'avez lu que la fin, mais c'est sûrement volontaire. « Les élus feront chaque année un compte-rendu aux Kremlinois de leur action. » Le début a été oublié par M. Banbuck, mais il s'est fait chaque année.

Concernant L'Orient-Express, il y a fait tout juste un an, puisqu'il est minuit passé, le 28 mars 2024, on a voté une délibération. Cela a mis un an effectivement, mais je continue à vous d'exprimer que ce restaurant va ouvrir. On a voté ici cette rétrocession à 360 000 €. Je ne sais plus qui a posé la question. C'est M. Zinciroglu, excusez-moi, je vous confonds, je ne devrais pas. La rétrocession est de 360 000 €. Voilà la réponse.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Je réponds au propos qui a été tenu sur la nouvelle gestion budgétaire et la mauvaise gestion de la municipalité qui se seraient traduites à travers les témoignages d'insatisfaction des habitants. Il faut dire une chose. Cette insatisfaction dont on nous fait part ne remonte pas, dans vos propos en tout cas, aux quatre dernières années, mais à 1995. C'est d'ailleurs cette même insatisfaction qui a motivé votre entrée en politique. Pourtant, depuis 1995, une majorité des Kremlinois vous donne tort puisque la gauche a toujours été reconduite. Ceci dit, il ne s'agit pas de minorer les propos d'insatisfaction. Un élu responsable doit pouvoir les entendre, mais il ne faut pas les caricaturer comme vous le faites.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Étant donné que M. Édet maîtrise mieux que moi mes engagements, en tout cas les votes que j'ai pu avoir de 1995 à aujourd'hui, je vais lui expliquer certaines choses. Vous insinuez que je suis de droite depuis ma naissance. Ce n'est pas le cas. À une époque, j'ai voté pour Jean-Luc Laurent. Je vous le dis droit dans les yeux. Mais on peut voter pour une personne à une époque et, ensuite, se rendre compte que l'on est insatisfait. J'ai fait la même chose pour Emmanuel Macron, comme beaucoup de Français aussi pour éviter l'extrême droite.

Monsieur Édet, je peux vous dire une chose. Je n'ai pas répondu à M. Traoré. Vous disiez que vous étiez étonné que l'on n'aille pas voir les personnes et s'intéresser au logement social. Tout cela est faux. On s'intéresse au logement social depuis très longtemps, en tout cas depuis notre engagement de 2020. À la cité des Martinets, les personnes étaient étonnées de me voir faire du porte-à-porte plus souvent que les équipes sortantes. C'est ce que l'on me disait. Depuis six ans, on fait du terrain, monsieur Traoré. On fait du porte-à-porte. On va voir les appartements des gens.

Vous parliez d'engagement politique, monsieur Édet. Vous portez un mandat. Aujourd'hui, vous prenez la parole au nom des Kremlinois. Êtes-vous toujours Kremlinois ? C'est une question. Vous vous permettez parfois de fustiger des absents au sein de ce Conseil municipal. Des rumeurs disent que vous ne l'êtes plus. Assumez vos responsabilités, abandonnez votre siège et laissez un Kremlinois qui connaît les problèmes de Kremlinois parler en leur nom, par exemple. C'est une autre suggestion. Peu importe, mais dites-le dans ce cas. Il y a d'autres courages politiques à avoir. Un homme de droite qui gagne 50 000 € par mois renoncerait à son logement social. Pour un homme de gauche, je ne sais pas. Bienvenue en politique en 2025.

Jean-François DELAGE, Maire

On va arrêter de jouer au ping-pong. Y a-t-il d'autres interventions sur le budget ? Je n'en vois pas.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Quelques éléments. Tout au long de l'année et à chaque grande étape de la construction budgétaire, le comptable est présent et a connaissance des documents transmis à l'assemblée délibérante. La tentative de suspicion permanente de l'opposition est donc nulle et non avenue. Cela fait quatre ans que l'opposition explique que la Ville va être mise sous tutelle. Il faut peut-être arrêter à un moment. La Ville est bien gérée. Les Kremlinois voient que les axes prioritaires de la majorité sont maintenus.

Je vais reprendre certains éléments : les travaux et l'entretien des bâtiments scolaires pour plus de 1 M€ avec la rénovation complète de la chaufferie de l'école Mohamed-Megrez, la rénovation complète du réseau de chauffage de l'école Benoît-Malon. Je ne vais pas reprendre tous les éléments. Cela a été déjà dit.

Il y a l'aménagement des parcs et des squares (plus de 3 M€). Nous avons aussi des travaux sur la voirie.

Par exemple, ce n'est pas grand-chose, mais c'est déjà ça : 148 125 € pour l'achat de corbeilles de ville. Cela aide pour la propreté. Il y a le remplacement des bancs en bois qui ne sont plus réparables ou la poursuite de l'harmonisation des plaques des rues, les travaux et acquisitions de matériels au sein du cimetière. Vous voyez, c'est 180 000 €. Des choses sont faites. Cette année, par exemple, il est prévu de remplacer une balayeuse diesel par une balayeuse électrique et de changer un véhicule utilitaire pour le portage de repas. C'est la vie et le quotidien des Kremlinois.

Pour la sécurité, il y a l'acquisition et le renouvellement des caméras de vidéoprotection, ainsi que les travaux de câblage correspondant (environ 188 000 €). La vidéoprotection, en plus d'être un outil indispensable à la réalisation des missions de la Police municipale de proximité, facilite le travail d'enquête de la Police nationale et dissuade le passage à l'acte d'éventuels délinquants. Du matériel pour la Police municipale de proximité est acheté (16 500 €).

Des choses sont faites. Qui va juger ? Vous l'avez dit vous-même. Les Kremlinois vont juger. Je m'arrêterai là.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Banbuck, on va arrêter là. Allez-y rapidement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Soyez aimable, monsieur le Maire. J'insiste sur le point que j'ai soulevé tout à l'heure. Mme Bocabeille me répond à côté. Je ne dis pas que le comptable n'est pas là. Ce n'est pas le sujet. Je fais un *mea culpa*, je me suis trompé dans le numéro de l'article que j'ai cité. Il y a un texte précis. Il y a un texte réglementaire qui dit que, pour pouvoir faire cette affectation par anticipation, il faut des documents qui ont une certaine forme. Je n'ai toujours pas ces documents. Monsieur le Maire, que fait-on ?

Jean-François DELAGE, Maire

Nous avons ces documents. Il s'agit de la fiche de calcul de résultat prévisionnel 2024, signée par le comptable public. Ce document est arrivé. Il est parfaitement conforme. Le budget peut évidemment être voté.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous communiquez ce document qui doit être annexé.

Jean-François DELAGE, Maire

Je pense que vous avez suffisamment de documents.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous refusez de communiquer à l'assemblée les documents en question ?

Jean-François DELAGE, Maire

Nous avons cette fiche de calcul de résultat prévisionnel. Nous pouvons parfaitement voter le budget. Vous avez suffisamment de documents. Mais vous avez le droit de ne pas le voter, si vous ne le voulez pas. En tout cas, nous le voterons comme ça.

Je vais reprendre les choses rapidement. Le budget n'est pas un pur exercice comptable. C'est la traduction financière d'un projet politique. Ce projet politique est clair avec un certain nombre de priorités. D'abord, il n'y a pas d'augmentation d'impôts. On s'y est engagé, on l'a fait. Il y a une fidélité à nos engagements, clairement, dans un contexte économique tendu. Il y a des chiffres de l'Insee qui datent de ce matin : déficit public en hausse, à 5,8 % du PIB ; 169,6 Mds€ de déficit ; dette représentant 113 % du PIB, à 3 305 Mds€. Bref. Le Dilico tombe sur la commune du Kremlin-Bicêtre : 85 000 €, soit l'équivalent d'un mois de repas pour les scolaires, l'équivalent de l'organisation des classes découverte de CM2. Une paille. Dans ce contexte, on maintient nos priorités. Quelles sont nos priorités ? La solidarité, l'éducation, l'écologie, la qualité du service public. Chaque euro investi est un euro utile pour améliorer la vie des Kremlinoises et des Kremlinois et pour préparer l'avenir de cette ville. Je vais entrer un peu dans le détail, mais c'est une liste non exhaustive : subvention au CCAS maintenue, repas à 1 € pour les étudiants, dispositif Vacances pour tous, libre-service solidaire, priorité absolue à l'éducation (+ 50 % d'investissement cette année, soit 1,6 M€ engagés pour les écoles, notamment pour la création d'une cour oasis à l'école Mohamed-Megrez), transformation des espaces verts Jules-Guesde, Simone-Weil et Édith-Piaf et la première phase de Verdun-Ponticelli (3 M€). Nous avons aussi parlé de la sécurité et de la tranquillité : 14 policiers municipaux, une brigade de nuit qui a été testée et qui est maintenue. Les policiers municipaux sont formés et équipés. Pourquoi former ? Parce qu'ils sont appelés à faire face à des situations de plus en plus complexes. On a voté un vœu lors du dernier Conseil municipal qui rappelait combien la Police nationale est de plus en plus sous-dotée et combien la Police municipale pallie cette sous-dotation de la Police nationale. Aujourd'hui, heureusement que notre Police municipale, la Police nationale et le commissariat principal, installé à Cachan pour un an et demi ou deux ans avant qu'il ne revienne au Kremlin-Bicêtre, collaborent de façon excellente. Heureusement, nous avons un CSU. Heureusement, nous avons près de 100 caméras qui fonctionnent dans la ville en permanence, 24 heures sur 24. Cela permet de résoudre un certain nombre d'affaires. Certes, la Ville s'endette. Mais elle s'endette pour investir et pour répondre aux attentes des habitants et, encore une fois, pour construire l'avenir. J'assure que notre gestion est sérieuse, responsable et qu'elle est tournée vers l'avenir. Tout en faisant tout ce que je viens de lister rapidement de manière non exhaustive, et malgré le contexte national tendu que nous avons rappelé, nous contenons les dépenses. C'est une gageure. En l'état actuel des choses, c'est une gageure. Mais on arrive à contenir les dépenses parce que nous faisons des économies d'énergie, parce que nous avons transformé, en y réfléchissant en amont, des chaudières d'école en chaudières plus écologiques, parce que nous sommes quasiment au bout de la transformation de l'ensemble des éclairages, notamment dans les écoles, en LED.

Cela fait une vraie économie d'énergie. Une rationalisation de nos bâtiments est en cours depuis cinq ans. Un travail énorme est fait par les services en vue d'une recherche accrue des subventions. C'est cela, gérer efficacement une Ville. Avant d'en terminer et de passer au vote des différentes délibérations, je voudrais ce soir remercier la Direction générale dans son ensemble, les directions de service et, évidemment, le Service finances qui ont fait un énorme travail pour réaliser ce budget. Je remercie aussi Mme Bocabeille qui a travaillé d'arrache-pied sur ce budget en collaboration avec le Service finances pour arriver aujourd'hui à un budget équilibré.

En introduction de votre intervention, monsieur Banbuck, vous disiez que la majorité se réjouit de son budget et que c'est la loi du genre. Comme vous le faites depuis cinq ans, vous nous dites que la Ville en a fini et qu'elle va bientôt être en faillite. C'est la loi du genre aussi. Nous avons tous suivi la loi du genre. Mais il ne s'agit pas de loi du genre, ce budget est sérieux et équilibré. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je demande une suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

Pour quoi faire ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Pour que vous puissiez prendre le temps de nous distribuer les documents obligatoires, prévus par l'article R. 2311-13 du CGCT, visés dans la délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous avez tout ce qu'il faut pour voter le budget, monsieur.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, la loi prévoit de nous fournir des documents. Nous ne les avons pas. Point. La séance est-elle suspendue ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je veux bien suspendre la séance. Mais on a reçu une circulaire de la Préfecture. On a reçu des informations de la part du comptable. Personne ne nous a demandé de fournir ce document. Nous avons ce document. Personne ne nous a demandé de le fournir.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je vous ai lu le texte. Relisez-le. Ce n'est pas compliqué.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suspends la séance.

De 0 heure 39 à 0 heure 51 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

Vous disposez de la fameuse fiche de calcul du résultat prévisionnel 2024. Sur les différentes délibérations de ce bloc finance, y a-t-il une explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, il est prévu par les textes que ce tableau visé par le comptable soit accompagné du compte de gestion ou d'une balance de gestion. Ce document n'est pas joint. Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote sur l'ensemble des délibérations qui découlent de celle-ci.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix délibération par délibération.

Résultat du vote (délibération n° 2025-020)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-021)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. AOU, M. AOU)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-022)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. AOU, M. AOU)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-023)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. AOU, M. AOU)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-024)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. AOU, M. AOU)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-025)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. AOU, M. AOU)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-026)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. AOU, M. AOU)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-027)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-028)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, est-il possible de ne pas voter pour le marché forain et de voter pour le reste ? Avons-nous cette possibilité ou non ?

Jean-François DELAGE, Maire

Oui, tout à fait. Vous voulez que l'on vote par attribution ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Si c'est possible, oui.

Jean-François DELAGE, Maire

Il n'y a pas de problème. On peut le faire.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce qui est embêtant dans cette formule de rédaction, monsieur le Maire, c'est que l'on a un seul article. Il faudrait avoir des articles séparés en bonne logique.

Jean-François DELAGE, Maire

Oui, en bonne logique. On va le faire quand même de cette façon.

Résultat du vote (délibération n° 2025-029/CCAS, Caisse des écoles, CIFF-CIDF, Les Petits Cailloux, Secours Populaire)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-029/Marché forain)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-030)

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-031)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-032)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-033)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Abstention : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-034. CULTURE. – VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES (ADASE). - EXERCICE 2025

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville a procédé à la mise à jour des conventions d'objectifs en concertation avec les associations culturelles et sportives dont l'ADASE. Cette convention 2025-2027 fixe également le montant de la subvention annuelle en fonction des critères variables et prévoit pour l'ADASE le versement de la subvention en trois temps : un versement d'avance en début d'année, qui a déjà été fait lors de la signature de la nouvelle convention triennale ; un second versement le mois suivant l'adoption du budget, donc le mois prochain ; et le solde en juin après analyse et évaluation des engagements.

La subvention annuelle pour l'ADASE représente 61 250 €. Le premier versement, qui a déjà eu lieu, était de 18 375 €. Le deuxième versement, le mois prochain, sera de 24 500 €. En juin, le versement sera de 18 375 €. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville a procédé à la mise à jour des conventions d'objectifs et de fonctionnement en concertation avec les associations sportives que sont le CSAKB, l'USKB, le KB Futsal, le CSAFKB et Citoyenneté active pour trois ans, de 2025 à 2027. Ces nouvelles conventions d'objectifs et de fonctionnement avec les clubs sportifs ont été adoptées par le Conseil municipal le 19 décembre. Elles prévoient et ont fixé les montants de subventions annuelles de ces associations en fonction de critères variables.

Elles prévoient pour ces clubs sportifs le versement des subventions en trois temps : un premier versement d'avance, qui a été effectué en début d'année 2025, après la signature des conventions ; un deuxième versement le mois suivant l'adoption du budget, donc le mois prochain ; le solde en juin après analyse et évaluation des engagements.

Pour le CSAKB, la subvention annuelle, qui a été augmentée cette année, est de 299 000 € ; pour l'USKB, de 60 500 € ; pour KB Futstal, de 63 750 € ; et pour Citoyenneté active, de 7 000 €. Le premier versement a été effectué, le deuxième interviendra le mois prochain et le troisième en juin. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, notre Groupe souhaite profiter de cette délibération pour saluer l'engagement des associations sportives. Rappelons que cet engagement favorise l'inclusion, la cohésion sociale, ainsi que la propagation des valeurs sportives. C'est un sujet qui fait malheureusement polémique en ce moment. C'est regrettable. Le gouvernement agit avec inconséquence en introduisant des fractures là où elles n'ont pas lieu d'être. Il peut être utile de rappeler que la neutralité s'applique aux agents du service public et non à leurs usagers. Quoi qu'il en soit, la Ville reconnaît le rôle essentiel des associations sportives avec l'augmentation que vous avez mentionnée des subventions accordées. Nous portons ensemble cette volonté de faire du sport un levier d'intégration et de bien-être pour toutes et tous.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, par souci d'éthique, je ne prendrai pas part au vote parce que je suis trésorier d'une section sportive au sein du CSAKB.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 32 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 2 (Mme BADO, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Nous devons émettre avis sur un projet qui a été arrêté par l'EPT en décembre 2024. Il s'agit du PLUI. On en a parlé lors du dernier Conseil municipal. En 2021, le Conseil territorial du Grand Orly-Seine-Bièvre prescrivait l'élaboration du PLUI. Je rappelle que, le 14 décembre 2024, la Ville a voté ce projet de PLUI pour qu'il puisse passer trois jours plus tard en Conseil territorial à l'EPT. Cela a été fait dans les formes exactes de ce que l'on avait voté trois jours plus tôt.

Aujourd'hui, on nous demande d'émettre un avis sur un document qui a déjà été voté par la Ville et qui est inchangé. Ce que nous apportons aujourd'hui, ce sont de petites modifications sur le gros document de 4 000 pages, comme le rappelait M. Banbuck lors de la dernière séance du Conseil municipal. Les 24 communes membres de l'EPT sont appelées à émettre un avis sur ce projet de PLUI.

La Ville du Kremlin-Bicêtre formule plusieurs prescriptions détaillées sur la contribution technique jointe en pièce annexe. Il y a également six pièces annexées à cette délibération. Je vais vous lire rapidement le contenu du dossier qui est arrêté et les observations de la Ville. Ces éléments se trouvent en pages 13 à 16 du document que vous avez reçu. Ce document est appelé « Dossier arrêt ». Le « Dossier arrêt » concerne donc le PLUI.

À partir de la page 13, il y a 13 remarques :

1. OAP commerce : il a été oublié en 2024 la remise des documents graphiques (pièce jointe en annexe 1).
 2. OAP EVSO : des erreurs matérielles apparaissent dans le texte écrit du PLUI sur l'îlot E.
 - a) Il s'agit de revenir à l'OAP de PLU de 2015. On pouvait en partie continuer sur le PLUI tel que présenté au départ. On déroge sur l'îlot E et on conserve les mêmes règles du PLU actuel.
 - b) Ce point indique la proposition de nomination d'OAP : requalification de l'Entrée de Ville Sud-Ouest (EVSO). Il s'agit d'une petite erreur matérielle. C'est un complément d'information.
 - c) 30 % de logements sociaux à l'échelle de l'opération.
 - d) Les espaces végétalisés sur dalle, en toiture terrasse et les murs végétalisés sont compris dans le calcul des obligations de réalisation des espaces verts.
 3. OAP ex-Lech-Walesa que l'on souhaite nommer René-Cassin, puisqu'il s'agit d'une OAP qui est le long de la petite rue René-Cassin :
 - b) Nomination OAP Lech-Walesa : restructurer et mettre en valeur le cœur d'îlot Lech-Walesa en intégrant les principes d'un éco quartier, ce qui n'a pas été indiqué dans la première OAP de 2015.
 - c) Supprimer la partie à l'est de la rue Walesa du périmètre de l'OAP (bâtiment d'activité actuel autour de la construction). Il y avait une erreur matérielle. Il est proposé une correction. Cela fait partie du document annexe n° 2 (plan de masse du quartier avec deux croix sur les bâtiments qui ne font plus partie intégrante de l'OAP).
 4. OAP Ruban vert : il y avait un oubli sur la cartographie. Le projet qui nous a été remis en décembre 2024 ne contenait pas cet élément cartographique que l'on joint aujourd'hui au projet définitif de PLUI.
 5. OAP Rossel-Leclerc :
 - a) Nomination OAP Rossel-Leclerc : requalification de l'îlot Rossel-Leclerc qui nous semble un terme plus adapté par rapport aux discussions récentes intervenues depuis décembre 2024.
 - b) Revenir à l'OAP du PLU, avec extension de l'école : on conserve l'école qu'il n'a jamais été question de supprimer.
 - c) Création d'une sente piétonne traversant l'îlot entre l'école étendue et la zone de logement. Cet élément est intégré dans tous les projets qui ont été présentés et reste donc pour le futur projet de requalification urbaine de l'îlot Rossel-Leclerc.
 - d) Hauteur maximale autorisée que nous souhaitons porter à 18 mètres, soit 6 niveaux (R + 5).
 6. OAP Hospitalité : pour l'immeuble signal, proche de la sortie de métro de la ligne 14, il y a une erreur matérielle sur les cotes NGF indiquées : il ne s'agit pas de 104, mais de 132 NGF.
 7. OAP Michelet-Fontainebleau : s'agissant de la résorption de l'habitat insalubre ou dégradé, on n'a pas indiqué la carte qui fait partie intégrante des annexes (annexe n° 4). La cartographie est un plan masse du quartier avec un repérage du périmètre de la nouvelle OAP.
 8. OAP 14-Juillet : s'agissant de la résorption de l'habitat insalubre ou dégradé, il y a un oubli d'une cartographie qui n'a pas été glissée dans le projet de PLUI (annexe n° 5 avec la définition périmétrique de l'OAP).
 9. OAP Portes de Paris : il ne s'agit pas d'une erreur matérielle, mais il a été oublié d'indiquer des flèches de franchissement du périphérique au niveau de la porte d'Italie.
 10.
 - a) Sur l'îlot E, on souhaite rester sur le règlement du PLU de 2015, uniquement sur cet îlot.
 - b) Article 2 : 30 % de logements sociaux à l'échelle de l'opération.
 - c) Article 13 : les espaces végétalisés sur dalle, en toiture terrasse et les murs végétalisés pour répondre aux obligations de réalisation d'espaces verts sont comptabilisés dans les espaces verts obligatoires dans le projet.
 - d) Présentation zone : les cellules commerciales ne pourront pas dépasser 1 000 m² sur l'ensemble du périmètre EVSO.
 - e) Article 12 : une place de stationnement par tranche de 100 m² de surface de plancher, sauf pour les logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'État, ainsi que les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées et les résidences universitaires pour lesquels il n'est pas exigé de places de stationnement.
 11. OAP Hospitalité :
 - a) Article 10 : la hauteur maximale des constructions ne doit pas excéder la cote 104 NGF.
 - b) Des dépassements sont admis (le mot « ponctuels » est supprimé) dans le respect de l'OAP 3 (immeuble signal dont on a parlé tout à l'heure). Ces bâtiments ne pourront pas dépasser la cote 132 NGF (il y a une erreur de cotation).
 - c) Pas d'obligation sur le stationnement sur cette zone UR nouvelle (OAP Hospitalité).
 12. Création d'un zonage UR dans le périmètre de l'APHP : l'APHP est venu nous voir pour réaliser une résidence destinée à ses agents. Une cartographie qui fait partie de l'annexe n° 6 donne ainsi une possibilité de constructibilité sur un point très ponctuel du périmètre de l'APHP.
 13. Toutes zones : protection des cœurs d'îlot au-delà d'une bande de constructibilité de 20 mètres pour toutes les zones, excepté les zones d'équipement, et de 15 mètres pour les zones pavillonnaires. Les zones d'équipement comprennent ainsi la zone d'aménagement EVSO et les OAP. Cela représente 5 % de l'entreprise constructible au-delà de ces deux zones, soit en habitat dense, soit en zone pavillonnaire.
- Ce sont les modifications proposées dans le projet définitif qui a déjà été voté par l'EPT et que nous devons mettre au débat aujourd'hui. Ces ajustements sont de dernière minute, avant l'enquête publique de l'ensemble du PLUI de 4 000 pages présenté en décembre 2024 dans les deux collectivités (Ville le 14 décembre 2024 et EPT le 17 décembre 2024). J'espère avoir été clair. J'attends les questions et les remarques qui vont sûrement fuser.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je me suis demandé pourquoi ce dossier revenait sur la table ce soir. Certes, la délibération a été retirée lors du précédent Conseil municipal. Je vous rappelle que la loi est extrêmement claire. S'il n'y a pas d'avis dans les trois mois de la transmission, le projet de PLU est réputé approuvé par la collectivité. Formellement, au regard des textes que personne n'est en pouvoir de modifier, le projet qui a été soumis est réputé approuvé par la Ville du Kremlin-Bicêtre. J'imagine que vous allez nous dire que l'EPT prendra certainement en compte ces éléments. En tout cas, formellement, ce n'est pas l'EPT qui fait les délais d'approbation. Je maintiens.

Cela dit, je vais poser quelques questions. Dans le document « Dossier arrêt », une colonne s'appelle « justification de la modification ». Or, quand il n'est pas indiqué « erreur matérielle », il n'y a aucune justification. C'est fâcheux. Cela nous aurait permis de mieux comprendre certaines choses. Dans certains cas, cela aurait pu être expliqué dans le rapport de présentation qui se contente d'être assez factuel.

En particulier, si je prends votre remarque n° 2, il y a des choses que je voudrais que vous clarifiez. Au point c), il est indiqué « 30 % de logements sociaux à l'échelle de l'opération ». Cela veut-il dire qu'il y a 70 % de logements non sociaux ? Au point d), si on compte les espaces végétalisés en terrasse, cela veut dire que l'on peut augmenter la surface au sol. En termes de désartificialisation des sols, ce n'est pas terrible. Cela veut dire que l'on densifie. On va en reparler avec le dossier suivant.

Je vais revenir quelques instants sur la remarque n° 5 et la hauteur maximale autorisée de 18 mètres. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je note avec satisfaction que vous maintenez l'école. C'est heureux. Mais, en même temps, on sait que, parallèlement, il y a une étude. M. le Maire a dit il y a quelques jours en plein Conseil de quartier qu'il assumait la décision de suspendre tout cela. Surtout, il a dit que les études ont démarré et que le cabinet a déjà vu l'association Le Hameau du Kremlin. Je suis très inquiet. L'objectif de cette association est certainement estimable, mais elle représente malgré tout des intérêts qu'il est difficile de qualifier d'intérêt général. C'est avec elle que dialogue le cabinet qui va faire des préconisations pour faire les choses.

M. Raymond a dit que l'on porte à 18 mètres ; non, on ramène à 18 mètres. Dans le PLU actuel, c'est 27 mètres. Il faut dire que l'on diminue de 27 à 18 mètres. Ce n'est pas rien. Cela représente trois niveaux. Et cela a lieu avant même que le cabinet qui a été missionné nous ait dit ce qu'il en était. Cela veut dire que l'on acte cela dès maintenant dans un contexte où il y a un besoin criant de logements. Je ne vais pas citer tous les chiffres. Il y a quelques jours, le journal *Le Monde* publiait une demi-page avec une interview d'Emmanuelle Cosse sur les réalités du logement social. Depuis des années, il y a deux courbes en sens inverse : la courbe des demandeurs monte et la courbe des livraisons et des mises en construction descend. C'est fâcheux. Sachant que des exigences sont rappelées dans le PLU du fait du SDRIF, si on ramène la hauteur à 18 mètres, de facto, il y a moins de logements. Pour essayer de limiter la « casse », si je peux dire, de la diminution de nombre de logements, il faut alors augmenter l'emprise au sol. C'est embêtant.

Je ne suis pas de ceux qui hurlent contre la bétonisation. Au contraire. Sur cet îlot, la question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir s'il faut préserver un site qui a peut-être vu couler le sang des grognards de l'Empire, mais de savoir si les demandes de logements des Kremlinois et, au-delà, des Franciliens peuvent être satisfaites avec des programmes d'urbanisme qui ajoutent des mètres carrés. Je vous rappelle que la ville perd des habitants. Vous évoquez le nombre de 25 ou 26 000 habitants. En réalité, il y a 24 000 habitants. Ce chiffre baisse tous les ans depuis 2020. La vraie politique consiste à se demander si on veut répondre aux besoins de logements qui sont exprimés. Beaucoup de chantiers ont été ralentis, arrêtés ou suspendus. Il y a 120 familles de Schuman qu'il faut reloger. Certaines ont été relogées, mais on m'a dit qu'il resterait 80 familles. Il reste encore beaucoup de monde sur place. Il faut reloger tous ces gens. Mais où seront-ils relogés ? Je suis très perplexe devant ces propositions.

Sur la question de l'îlot Rossel, pour cette affaire de hauteur à 18 mètres, j'ajoute qu'il y a l'enjeu de l'école. Elle est inscrite comme toujours d'actualité sur cet îlot. Fort bien. Mais, monsieur le Maire, vous avez dit être entré en relation avec la Région Île-de-France pour savoir si elle ne pouvait pas être maintenue rue Brossolette. Chacun sait que la cohabitation avec le lycée professionnel n'est pas toujours très fluide. On entend plutôt une insatisfaction des parents de l'école élémentaire face à cette proximité. Il faudrait affirmer des objectifs politiques clairs. L'école pourrait-elle ne pas être construite dans cet îlot ? Cela représente un coût. Nous n'allons pas reparler du budget, mais cela représente des dizaines de millions d'euros. Quand j'étais en charge de ce secteur il y a quelque temps, je me rappelle que l'on avait essayé de remettre cela sur les rails. À l'époque, il y a une dizaine d'années, cela représentait entre 10 et 12 M€ pour faire ce transfert. Je ne connais pas les montants actuels. Peut-être avez-vous des chiffres et allez-vous nous les donner. Mais la question se pose de savoir qui va payer. On sait très bien que, sur ces opérations, on essaie de faire payer en partie la promotion. Mais il faut aussi que la promotion se rémunère. On ne peut pas trop limiter les droits à construire.

Il y a beaucoup de zones d'ombre dans le projet tel que vous le présentez. Il pourrait être de nature, sur l'îlot E, à ne pas permettre une construction suffisante de logements permettant de répondre aux besoins des Kremlinois.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, notre Groupe souhaite souligner que cette délibération marque une avancée pour notre commune tant sur la qualité de vie urbaine qu'en matière de transition écologique. Les annexes n° 4 et 5 identifient deux secteurs (14-Juillet et Michelet-Fontainebleau) inscrits dans une logique de résorption de l'habitat insalubre ou dégradé. Ce sont des opportunités concrètes pour repenser la place du végétal en ville tout en améliorant les conditions de vie des habitants. Notre contribution au PLU annexé à cette délibération va dans ce sens.

Elle intègre des prescriptions claires sur la protection des cœurs d'îlot, notamment en limitant la constructibilité à une bande de 20 mètres en zones urbaines denses et de 15 mètres en zones pavillonnaires. Cette disposition protège les espaces en retrait, souvent les seuls capables d'accueillir une véritable biodiversité urbaine.

Au-delà de la protection, il est question de transformations positives. Nous affirmons que le bâti insalubre en cœur d'îlot doit pouvoir faire place à des espaces verts en pleine terre, accessibles et utiles à tous. C'est une réponse écologique, sociale et sanitaire. Ces orientations sont, par ailleurs, parfaitement cohérentes avec l'OAP Ruban vert qui prévoit déjà d'intégrer dans le tissu urbain existant des continuités écologiques, notamment à travers la création ou la valorisation de jardins en cœur d'îlot, comme celui de Lech-Walesa. À ce titre, nous demandons l'intégration explicite du parc Lazare-Ponticelli dans l'OAP du Ruban vert pour garantir sa protection et son rôle dans cette trame verte urbaine.

Enfin, il est essentiel de souligner que ce verdissement n'est pas un vœu pieux, mais une mesure techniquement faisable. Les zones visées sont majoritairement bâties en densité faible ou intermédiaire. Les surfaces identifiées permettent des reconversions sans compromettre les besoins de logements, notamment en réintroduisant de la pleine terre là où elle a disparu. Je vous invite donc à soutenir pleinement cette délibération qui, non seulement, valide l'engagement de notre Ville dans une dynamique intercommunale, mais renforce notre exigence locale en matière de nature en ville.

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je prends lecture du document. Malheureusement, je ne dois pas avoir le bon document. Il est indiqué la protection des cœurs d'îlot au-delà d'une bande de constructibilité de 20 mètres pour les zones urbaines denses et de 15 mètres pour les zones pavillonnaires, excepté les zones d'équipement. En revanche, je ne vois pas les problématiques de hauteur de bâtiment. Est-ce dans l'ancienne formule ? Est-ce dans le document que l'on vient de nous remettre ? J'aimerais avoir une réponse.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter d'un enjeu fondamental. C'est l'avenir de notre ville tel que le dessine ce Plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document devrait incarner une vision partagée, responsable, respectueuse de l'environnement et de l'humain. Ce n'est malheureusement pas ce que vous nous proposez. Sous couvert d'ambition, votre projet n'est en réalité qu'un plan de densification excessive et de bétonisation accélérée, totalement déconnectée des enjeux climatiques, sociaux et démocratiques de notre époque.

Le Kremlin-Bicêtre est déjà l'une des villes les plus minérales de la petite couronne. Que proposez-vous ? La destruction des derniers îlots de respiration (les pavillons de la rue Pierre-Semard, de l'îlot Rossel, les rues Kennedy et Séverine) au profit d'immeubles sans âme, sans cohérence architecturale, sans vision d'ensemble. Le projet d'Entrée de ville sud-ouest, quartier proche du commissariat, en est l'illustration la plus caricaturale : 100 pavillons rasés, 1 000 logements construits, des tours de 15 étages et toujours aucune véritable réponse aux besoins des habitants et à l'urgence écologique. L'urgence est ailleurs. Le véritable défi est la rénovation massive des logements et la lutte contre les logements indignes. C'est ce que vous indiquez.

Sur ce terrain comme sur tant d'autres, vous avez échoué. Vous avez laissé se dégrader un parc social vieillissant sans stratégie globale de réhabilitation ambitieuse. Vous laissez des familles vivre dans des conditions inacceptables pendant que vous privilégiez les opérations neuves. Construire un immeuble neuf nécessite 70 fois plus de matériaux et produit 5 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'une réhabilitation. Nous devons réparer la ville et non la détruire. Cela veut dire prendre soin de l'existant, préserver la mémoire des lieux, réhabiliter plutôt que démolir, végétaliser plutôt que bétonner. Votre logique, malheureusement, est purement quantitative, comptable, court-termiste. Vous poursuivez une vision où l'on produit du logement comme on aligne des chiffres dans un tableau Excel, sans se soucier de la qualité de vie, de la biodiversité, des effets sur le climat, de la beauté même de notre ville. Cette obsession pour le neuf se fait au détriment du lien social, de l'identité urbaine et de l'environnement. Vous favorisez une urbanisation à marche forcée, pilotée par des promoteurs amis de notre premier Adjoint, sans concertation réelle avec les habitants. Vous invoquez l'urgence du logement. Je peux l'entendre. Ce n'est pas ce Conseil municipal qui va résoudre le problème du logement en France. Le vrai défi est d'adapter l'existant, de lutter contre la spéculation, d'améliorer les performances énergétiques du parc ancien. Selon les spécialistes, 80 % de la ville de 2050 est déjà là, il faut la transformer et non l'effacer comme vous souhaitez le faire en détruisant des quartiers entiers de notre ville.

Le PADD parle d'une ville inclusive et participative. Où est la participation ? Où est l'inclusivité quand tout est décidé dans l'entre-soi et présenté aux habitants une fois les dés jetés ? Ce n'est pas une politique de l'habitat que vous menez, c'est une politique de l'exclusion par la densité et l'opacité.

Le projet de la résidence Schuman est emblématique. Plutôt que de rénover un bâti existant, vous préférez détruire pour reconstruire plus haut, plus dense, plus polluant. Vous prétendez avoir réalisé des diagnostics des bâtiments qui vous contraignent à les détruire. Vous n'avez jamais présenté ces documents ni aux habitants ni aux élus.

Nous ne voulons pas d'une ville saturée de tours sans âme. Nous voulons une ville belle, respirable, équilibrée, une ville où les espaces verts sont la règle, pas l'exception, où les cours d'école deviennent des oasis de fraîcheur, où les mobilités douces sont favorisées, où les rues sont pensées à hauteur d'enfant. Nous proposons la sauvegarde des pavillons existants, de construire des bâtiments à taille humaine, bien intégrés dans leur environnement et non des bâtiments de plus de 15 étages. Nous proposons 30 % minimum de surface végétalisée dans chaque opération et la désimperméabilisation systématique des sols, un plan ambitieux de réhabilitation du bâti existant et, surtout, un urbanisme du dialogue construit avec les habitants et non contre eux. Construire autrement, ce n'est pas renoncer à bâtir, c'est changer un regard, c'est renoncer à la table rase, à la ville standardisée pour retrouver une ville à visage humain, plus sobre, plus juste et plus désirable.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, notre Groupe votera en faveur de l'avis de la Ville sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document définit les règles d'urbanisme et d'aménagement qui s'imposent à notre ville et à l'échelle du territoire, mais il n'est pas que cela. Le PLUI est surtout un document qui traduit les orientations politiques portées par les élus locaux pour faire évoluer notre ville. Dans le document qui nous est présenté ce soir, plusieurs axes sont développés au travers des Orientations d'aménagement et de programmation, dites OAP. Nous souhaitons nous attarder sur trois d'entre elles.

La première concerne la création d'une OAP commerce sectorielle, essentielle pour amplifier la politique commerciale que nous menons au niveau de la commune. À travers l'identification de six zones dans lesquelles la préemption commerciale et urbaine est renforcée, la Ville se donne les moyens d'encourager l'attractivité commerciale. Bien sûr, cet outil qu'est la préemption est directement lié aux finances de notre commune, elles-mêmes contraintes par les dotations d'État constamment en baisse. Nous l'avons dit tout à l'heure. Néanmoins, accompagnée par le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne et par la Foncière de la Métropole du Grand Paris, la Ville mène un travail de fond sur les secteurs comme celui de la galerie Grand Sud ou encore nos entrées de ville au nord et au sud-ouest.

La deuxième OAP concerne celle de la requalification de l'Entrée de ville sud-ouest dont la première phase, qui a déjà commencé, est la reconstruction du commissariat. Dans cette OAP, la Ville inscrit un objectif de 30 % de logements sociaux pour ce nouveau quartier. Ce pourcentage est essentiel pour garantir la mixité sociale dont Le Kremlin-Bicêtre fait figure d'exemple au niveau départemental. Avec l'arrivée de la ligne 14 rue Gabriel-Péri, nous devons garantir la possibilité pour les classes populaires de continuer à habiter leur ville. Cette responsabilité est d'autant plus grande face à une droite départementale et régionale qui abandonne le financement du logement social.

Je voudrais rappeler quelques chiffres. Pour le Département, on passe d'un budget de 30,6 M€ à destination du logement social en 2010 à un budget de 8,5 M€ en 2025. Cette baisse a un impact direct sur les projets de réhabilitation de notre parc social, comme celui des Hauts-Martinets présenté lundi dernier et pour lequel le Département a choisi de revoir sa participation. Au niveau de la Région, c'est encore pire. Le budget passe de 170 M€ à destination du logement en 2010 à rien du tout en 2025. Ces coupes budgétaires ont un impact désastreux sur la vie des gens de notre ville.

Dans l'opposition, M. Zincioglu notamment vante régulièrement, je cite, « la politique ambitieuse de Mme Péresse ». Vous ne manquerez pas d'en informer les locataires du logement social dont vous venez soudainement, cette année, voire ces six derniers mois, de vous mettre à défendre les droits. Si ce n'était pas si dramatique, nous pourrions presque en rire.

Dans ce PLUI, notre majorité d'élus du territoire défend et protège le droit à la ville. Cela passe par plus de logements et plus de logements sociaux rénovés, propres et aux normes environnementales et énergétiques. Cela passe aussi par la création d'îlots de fraîcheur publics, accessibles à tous et pas uniquement dans les arrière-cours privées. Pour cela, nous assumons de détruire, de construire, de rénover et d'aménager des programmes ambitieux pour que les Kremlinois puissent vivre dignement. C'est le cas dans le cadre de cette OAP pour l'Entrée de ville sud-ouest qui grave dans le PLUI une double exigence de mixité sociale et de transition écologique.

Enfin, je souhaite revenir sur la troisième OAP qui nous intéresse, celle qui concerne la requalification de l'îlot Rossel-Leclerc. Nous y soutenons un projet de requalification qui ne fait pas le choix entre transition écologique et exigence sociale. Le projet de l'extension de l'école Jean-Zay est essentiel pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. Quand on fait de l'éducation et du bâti scolaire des priorités municipales, on ne peut pas revenir sur un tel projet. Notre Groupe se félicite qu'il trouve sa place au sein de cette OAP. Ce projet d'extension de l'école existe au sein d'une requalification totale de l'îlot Rossel-Leclerc qui doit comprendre la construction d'un nombre équivalent de logements à ce qui a été proposé.

La réduction de la hauteur de construction passant ainsi de 27 à 18 mètres a pour conséquence une adaptation de la forme en terrassement, qui faisait l'identité du projet initial, vers une forme plus classique de bâti linéaire.

Le cas de l'îlot Rossel dit beaucoup de notre rapport à la ville déjà en faisant participer tous les habitants aux décisions qui les concernent et qui concernent l'aménagement urbain.

Nous soutenons l'idée qu'il existe une interdépendance entre les projets de requalification en cours dans les différents quartiers de la ville. Ce qui se détruit et ce qui se construit à un endroit ont un impact écologique et social sur l'ensemble de la ville et même sur les villes voisines. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale. Les projets de requalification ne peuvent pas s'envisager indépendamment les uns des autres. La traduction démocratique de ce principe est la participation de tous à cette réflexion.

Pour finir, je souhaite rappeler que la requalification de l'îlot Rossel doit se faire dans le respect de la loi Climat et Résilience adoptée en 2021. Le Kremlin-Bicêtre est la troisième ville la plus dense du Département. Nous ne pouvons pas continuer à penser notre ville sur le modèle de l'urbanisation des années 70. Si nous voulons dégager de l'emprise au sol pour créer des îlots de fraîcheur, de l'espace et des services publics, réduire la place de la voiture et favoriser les mobilités douces ainsi que la piétonisation, il n'existe qu'une solution à notre sens : s'éloigner du principe d'étalement urbain afin de restreindre l'artificialisation des sols.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, deux remarques complémentaires par rapport au débat que l'on vient d'avoir sur la nécessité de construire plus de logements et sur la question des hauteurs, il faut le faire de manière équilibrée et mesurée en fonction des différentes zones de la ville. Sur EVSO, je ne suis pas choqué que l'on aille chercher sur la hauteur pour deux points que nous avons abordés durant ce Conseil municipal. D'une part, on évoquait des conditions de vie difficiles, et même plus, dans certains logements de notre parc HLM. Parfois, une des raisons de cela est la surpopulation dans les logements. D'où la nécessité de créer plus de logements pour éviter ces situations.

D'autre part, on a évoqué les violences faites aux femmes. On sait très bien que, dans des cas de décohabitation qui ne se font pas, c'est une source de violence conjugale et, parfois, de violence intrafamiliale. Il faut avoir aussi ces problématiques en tête lorsqu'on pense à un plan d'urbanisme à l'échelle d'une ville.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ce soir, nous sommes appelés, pour une seconde fois, à nous prononcer sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Pour rappel, cette délibération a fait l'objet de débats houleux lors de la précédente séance du Conseil municipal et a été reportée à ce soir. J'ai retenu une question de Mme Bricout qui, pour le coup, est une bonne question, d'autant plus que, lors de la dernière Commission municipale, le Premier Adjoint, M. Raymond, n'était pas présent. Cela a poussé les élus de notre Groupe à quitter cette Commission parce qu'elle n'avait aucune utilité. Ce type de Commission est l'occasion de demander des documents et de poser des questions comme celle posée par Mme Bricout.

Il faut savoir répondre à nos questions. Quand j'écoute votre intervention, madame Gestin, où vous évoquez l'artificialisation des sols qui nécessitent de monter en hauteur, vous êtes à côté de la plaque de tout ce qui est annoncé dans le PLUI. Il n'y a pas d'artificialisation des sols. Je vais vous expliquer cela en détail par secteur. Nous avons pris le temps d'analyser, en tout cas pour la dernière séance du Conseil municipal, tous les documents rendus publics qui ne sont pas dans cette délibération, madame Bricout. Ils sont rendus publics sur le site internet de Grand Orly-Seine-Bièvre. La dernière fois, M. Banbuck disait qu'il y a plus de 4 000 pages de documents. Je retiendrai que le plan de zonage est le document graphique des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles propres à chaque ville.

Une lecture attentive de ces documents révèle des éléments très surprenants. Rappelons qu'en 2020, M. Raymond, M. Delage et votre prédécesseur, vous avez pris des engagements clairs et précis que vous avez réitérés en Conseil municipal et en réunion publique. Vous affirmiez vouloir vous affranchir des décisions prises quatre ans auparavant, notamment en matière d'urbanisme, par l'équipe municipale avant vous. Parmi ces engagements, l'un des plus souvent martelé concernait la réduction des hauteurs de construction, en particulier dans l'OAP de l'Entrée de ville sud-ouest (EVSO), aux abords notamment du commissariat en travaux et à l'angle des rues Charles-Gide et Gabriel-Péri. Vous défendiez, monsieur Raymond – rappelez-vous, vous aviez même fait une intervention en donnant des cours aussi à M. Banbuck –, que vous vouliez revenir sur un schéma de construction plus aéré, moins haut et limité à R + 11. Or, à la lecture de vos propositions et des documents que l'on trouve sur le site internet de Grand Orly-Seine-Bièvre, on découvre avec stupeur ce soir que vous souhaitez finalement rétablir le schéma de 2015 pour l'îlot E en rehaussant la limite à R + 15. Cette volte-face en dit long sur votre vision de l'avenir du Kremlin-Bicêtre. Monsieur Delage, depuis votre accession à la Mairie, vous ne cessez de répéter que vous héritez de décisions du passé, mais vous oubliez de préciser que vous y avez pleinement contribué en tant qu'ancien Premier Adjoint et que vous prenez des décisions plus dures en matière de verticalisation ce soir.

Toujours dans l'OAP Entrée de ville sud-ouest, cette fois-ci dans la zone pavillonnaire des rues Schuman, Horizon et Avenir – M. Ruggieri en parlait tout à l'heure –, vous entérinez définitivement des hauteurs de construction à R + 10 avec un plan mettant en évidence pas moins de 18 points de hauteur actés de 10 étages. Force est de constater que nous avons sous-estimé l'ampleur de votre ambition en matière de densité verticale. Lorsque des riverains nous ont sollicités, nous leur annoncions des hauteurs de R + 7, pensant nous rapprocher de la réalité de vos décisions. Visiblement, votre vision de l'urbanisme repose sur une toute autre échelle, bien éloignée des attentes des habitants.

Dans l'OAP située à proximité de la future gare de la ligne 14, vous sollicitez une modification auprès de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre pour relever légèrement la hauteur maximale à R + 12.

Quant à l'OAP Lech-Walesa, vous balayez d'un trait de crayon rouge une zone que vos prédécesseurs ont initialement destinée à un vaste parc et espace vert en remplacement de deux entrepôts existants. Vous prévoyez l'éventuelle installation d'une centrale géothermique à cet emplacement. Cette décision semble en totale inéquation avec l'écoquartier que vous prétendez instaurer dans ce même document. À la place, vous entérinez une urbanisation excessive sur l'ensemble du secteur, adoptant un schéma de construction en barres horizontales de 3 à 4 étages, digne justement, madame Gestin, des années 70. Ce modèle est dépassé, figé dans le passé, révélant non seulement un manque de vision, mais aussi une absence totale d'ambition pour le développement harmonieux de notre ville.

Cette zone est très intéressante parce qu'en plus, vous avez ajouté, entre les deux séances du Conseil municipal, des observations qui mettent tout en évidence. Vous vous êtes creusé la tête, monsieur Raymond, non pas pour encadrer la construction, mais pour l'assouplir à l'extrême, et ce au bénéfice d'une densification massive dissimulée derrière des artifices réglementaires. Par exemple, sur le sujet des espaces verts, le PLUI, en principe, devrait garantir la préservation de ces espaces, notamment en pleine terre, monsieur Édet. Je vous rejoins sur l'artificialisation. C'est une nécessité. Or, dans ce PLUI, vous redéfinissez discrètement les règles. Peut-être ne le savez-vous pas, monsieur Édet, mais, en tout cas, M. Raymond y a travaillé avec beaucoup de minutie. Il redéfinit discrètement les règles pour faire sauter l'impératif de la pleine terre. Il redéfinit ces espaces verts, qui ne sont plus que des terrasses végétalisées et des murs végétaux dorénavant comptabilisés en pleine terre. Tout cela pour quoi ? C'est une gymnastique réglementaire bien rodée qui permet notamment aux différents promoteurs susceptibles de travailler dans ces zones d'occuper davantage d'emprise au sol initialement dédiée à de la pleine terre et faire croire que tout est conforme. C'est une forme de manipulation sémantique pour bétonner davantage sans jamais en assumer les conséquences environnementales ou urbaines. Dans le cas précis de Lech-Walesa, il ne s'agit pas de monter en hauteur, monsieur Édet et madame Gestin, mais d'emprise au sol.

Je prends un autre exemple frappant. Dans une zone dense comme Le Kremlin-Bicêtre, un PLUI est censé imposer une place de stationnement à créer par logement. Or, de nouvelles observations apparaissent dans le dossier avec une place de stationnement par tranche de 100 m² de surface de plancher, sauf pour les logements sociaux, les résidences étudiantes ou les structures pour personnes âgées. Jusque-là, pourquoi pas ? Mais vous généralisez ces exceptions pour faire de l'absence de stationnements la norme sur tout le territoire.

Dans une ville où vous supprimez déjà le stationnement aérien pour faire place à des pistes cyclables – pourquoi pas ? C'est une bonne chose –, vous aggravez à moyen terme les problèmes de stationnement au lieu de les anticiper. Mais les habitants, eux, ont malheureusement des voitures. Ils continueront à en avoir. Lorsqu'on supprime des places sans en créer de nouvelles dans des programmes neufs de construction, on transfère le problème sur l'espace public, on engorge les voiries, on sature les quartiers résidentiels. Il ne suffit pas de dire que les transports en commun compenseront tout cela. C'est un discours dogmatique.

À travers ces nouvelles observations, on comprend surtout une chose. Votre objectif n'est pas l'équilibre, mais l'optimisation maximale pour les promoteurs. Moins de pleine terre, moins de stationnements, plus de constructibilité et tant pis pour la qualité de vie, la cohérence urbaine ou les besoins des habitants.

Trois autres linéaires sont classés en zone KB1 et apparaissent sur le plan de zonage de la ville, notamment aux abords du bas de la rue Kennedy, à l'angle de la rue Gabriel-Péri, ainsi qu'au niveau des deux pavillons situés en face du Franprix avenue Charles-Gide. Pour ceux qui n'auraient pas encore consulté le plan de zonage, la classification KB1 correspond à une hauteur maximale de 21 mètres, soit des bâtiments dans ces petites zones pouvant atteindre jusqu'à R + 7, selon le type de toiture envisagé en lieu et place de petits bâtiments ou pavillons que l'on a toujours connus au Kremlin-Bicêtre. Les zones pavillonnaires sont en principe encadrées par des secteurs désignés sous le zonage UH. Pourtant, trois d'entre elles ont délibérément été exclues de ce classement. En clair, cela signifie que vous laissez aux promoteurs une totale liberté d'intervention : démolir pour reconstruire.

D'ailleurs, en aparté, pour les Kremlinois qui nous regardent et plus particulièrement celles et ceux qui possèdent un pavillon dans la ville et subissent appels et sollicitations incessantes de la part des promoteurs, sachez que ce type de décision alimente directement la spéculation foncière. Les promoteurs scrutent en permanence les PLUI des communes afin d'identifier les opportunités de développement foncier et immobilier.

Vous avez donc soumis deux annexes à l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre (annexes n° 4 et 5) qui font état d'un projet de résorption de l'habitat insalubre dans les quartiers de la rue du 14-Juillet et l'avenue Michelet, à l'angle aussi de l'avenue Fontainebleau. Pourtant, aucune mention de ce projet ne figure dans le plan de zonage mis en consultation en ligne, ni dans les OAP. C'est une incohérence manifeste dans vos contributions. Ce n'est pas la seule.

Prenons un autre exemple. Aux abords du 6-8 rue de la Convention, vous inscrivez dans le zonage un espace vert à la place de deux maisons individuelles existantes. Or l'une d'elles détient un permis de construire validé par vous-même, monsieur Raymond, ainsi que M. Delage, que ce soit tacitement ou directement, peu importe. Comment pouvez-vous envisager la création d'un espace vert sur un terrain pour lequel vous avez déjà délivré un permis de construire ? Sauf erreur de notre part, il n'existe aucune rétroactivité en matière de PLU, à moins que vous ne comptiez instaurer de nouvelles règles à votre convenance.

Enfin, pour conclure sur l'OAP, un projet particulièrement révélateur a fait l'objet de débats houleux lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il s'agit du projet de l'îlot Rossel. Lors de la dernière séance, avant l'amendement proposé, le PLUI en l'état affirmait que les hauteurs seraient graduées en fonction des constructions existantes. Pourtant, dans l'OAP, l'ensemble de l'îlot Rossel est intégralement hachuré et isolé du reste en zone KB2. Fait significatif : l'îlot Rossel est la seule zone classée KB2 dans le plan de zonage. Or, ce classement tel que défini dans les documents de l'EPT désigne des secteurs soumis à une hauteur avec une limite stricte de 27 mètres, hauteur sur laquelle vous revenez ce soir avec une proposition et un amendement clair de 18 mètres. Pour information, 18 mètres, c'est quasiment 6 mètres de plus en hauteur que tous les bâtis existants de l'îlot Rossel en son état actuel. Vous actez en toute responsabilité ce soir la construction d'immeubles de R + 5 sur l'îlot Rossel. Pire encore. Un autre élément du document vient confirmer ce choix : l'annonce explicite du maintien de l'école Jean-Zay et la réalisation d'une école élémentaire associée en contiguïté. Or qui dit création d'un nouvel établissement scolaire dit impact direct sur le bilan financier de la zone d'aménagement concertée. Qui dit équilibre financier, comme vous le disiez à juste titre, monsieur Édet, dit nécessité de maximiser la constructibilité pour permettre aux promoteurs de rentabiliser l'opération et, par conséquent, de construire sur 18 mètres. Ce soir, vous l'actez. Indirectement, monsieur Delage, avant même de recevoir une étude précise de la SPL Grand Orly-Seine-Bièvre et de la SADEV que vous aviez lancée, vous actez un projet de construction et non de réhabilitation. Dès lors, toutes vos annonces passées tombent d'elles-mêmes. Ce soir, vous actez officiellement une densification massive de l'îlot Rossel avec une hauteur de 18 mètres. Il n'y a pas de troisième projet, pas de mise en suspens, pas de réévaluation des options. Il y aura des bâtiments de 18 mètres, contre environ 12 mètres aujourd'hui. Ce choix est d'ores et déjà gravé dans cette délibération. Que l'on adopte une lecture politique, comme exposée par les interventions précédentes de tous les collègues, ou une lecture technique, le constat reste le même. Ce PLUI ne fait que confirmer des orientations politiques que nous dénonçons depuis bien trop longtemps : une bétonisation à outrance, une densification mal maîtrisée, une absence totale de volonté de préserver et de développer des espaces verts, un acharnement à déconstruire le tissu pavillonnaire, une frénésie incontrôlée de la construction. Cette vision alarmante de l'avenir du Kremlin-Bicêtre ne tient compte ni des infrastructures, ni des mobilités, ni des besoins en petite enfance, ni plus largement du quotidien des familles qui vivent ici. Vous sacrifiez la ville de demain sur l'autel d'une urbanisation effrénée, sans anticiper les conséquences qu'elle aura sur la qualité de vie des Kremlinois. Alors que d'autres villes prennent résolument le virage de la désartificialisation des sols, de la renaturation et de la modération foncière, ici, vous persistez dans une course à la densification, érigeant toujours plus haut, comme si la crise environnementale n'existait pas. Nous refusons de cautionner un PLUI en totale contradiction avec les engagements affichés, un document qui fait fi des enjeux écologiques et urbains du 21^e siècle. Pire encore, ce PLUI ne constitue pas seulement une occasion manquée de corriger les erreurs du passé et de poser les bases d'un urbanisme équilibré et durable, il cristallise deux visions opposées de l'avenir du Kremlin-Bicêtre. La première vision, c'est la vôtre, monsieur Raymond. Elle repose sur une confiance aveugle que celles et ceux qui vont voter ce soir vont voter pour vous, monsieur Raymond, un homme qui n'a ni projet structurant, ni vision d'avenir pour la ville, un homme qui ne semble ni la porter dans son cœur, ni s'investir dans son devenir.

Monsieur Delage, vous, l'une de vos premières décisions a été de nommer M. Raymond Premier Adjoint, signe évident que vous vous reconnaissez en lui.

La seconde vision est celle de femmes et d'hommes profondément attachés à leur ville, soucieux de préserver son équilibre, d'éviter l'émergence de nouveaux ghettos, d'anticiper les conséquences sociales et économiques d'une urbanisation excessive et de refuser l'implantation massive de commerces bas de gamme, de fast-foods, de malpropretés, d'insécurité et d'incivilités qui peuvent en découler et qui ne feront qu'aggraver une dynamique déjà bien en cours à l'image des discours que l'on a eus ce soir par les habitants. Nous défendons une ville harmonieuse et apaisée où chaque décision urbanistique répond à un cap clair : le bien-être des habitants et la préservation d'une qualité de vie durable. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération et appelons les Kremlinois et l'ensemble des membres du Conseil municipal à rester vigilants face à cette logique de densification galopante, insidieuse et irréversible. En votant favorablement, vous devenez complices de ces orientations.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vais essayer de répondre à quelques questions posées. Avant tout, je voudrais reprendre ce qui a été dit par M. Zincioglu à plusieurs reprises. En Commission, je n'étais pas présent. J'étais opéré trois jours auparavant et je ne pouvais pas assister à cette Commission. Il n'y a pas de doute, quand on regarde mon visage aujourd'hui. Monsieur Zincioglu, regardez-moi. Voilà. Vous avez compris. J'étais sur une table d'opération. Ne soyez pas très lourd quand on vous dit quelque chose. Vous engagez aussi les autres collègues qui vous ont fait savoir que j'étais absent. J'étais souffrant. Je l'avais signalé. Je trouve cela ahurissant que vous mettiez en doute la parole de mes collègues. J'en suis vraiment fâché.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On l'a appris en Commission, monsieur Raymond. Excusez-moi. J'espère que tout va bien pour vous.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ce soir, je suis là pour bien montrer que je suis en bonne santé.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous auriez pu nous prévenir en amont, monsieur Delage.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous ne voulez pas que je vous passe son bulletin de santé non plus ? Il y a un truc qui s'appelle le secret médical. Monsieur Ruggieri, vous n'avez pas la parole. Monsieur Raymond, poursuivez, s'il vous plaît.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

C'était mon petit mot particulier. Ce n'est pas étonnant du fait du manque d'humanité qui a été relevé plusieurs fois dans cette séance. C'est une interprétation. C'est ce que j'ai vécu en tout cas.

Pour reprendre les quelques éléments qui ont été mentionnés ce soir, je reprendrai la remarque de M. Banbuck qui était assez sage. Pourquoi remettre ce dossier sur la table ce soir ? On le remet tout simplement ce soir parce que l'on ne parle pas du projet de PLU. On parle de modifications. C'est ce que l'on veut faire passer ce soir. Quand j'entends M. Zincioglu et M. Ruggieri, je suis désolé, mais vous êtes à côté de la plaque. Vous ne savez pas que ce PLUI se discute depuis 2021. Concernant les apports que vous avez pu faire depuis 2021, je ne sais pas si vous avez contribué à la réalisation et à l'élaboration de ce projet de PLUI. Tout était apporté depuis 2021 dans les Commissions, dans les réunions publiques et autres.

Aujourd'hui, vous discutez et vous remettez en question l'ensemble du projet de PLUI qui a été discuté au niveau des 24 communes, qui est remonté au niveau de l'EPT. Vous le remettez en question devant les Kremlinois pour une simple raison électoraliste, à quelques mois de futures élections. C'est très facile de refaire le monde aujourd'hui, d'aller chercher des Kremlinois et des habitants de KBH qui sont peut-être très mal logés. On les comprend. Ce soir, je n'ai pas entendu ceux qui sont contents dans les 2 000 logements. Il y a plus de 2 000 logements de KBH concernés. Ce soir, vous avez fait de la manipulation. Vous allez jusqu'au bout de cette manipulation. En Commission, vous avez refusé d'écouter mes collègues. On en est là ce soir. Vous êtes dans une logique très politique et vous n'acceptez plus de remarques. Aujourd'hui, c'est ce que je constate. Le spectacle que vous offrez aujourd'hui est désolant.

Sur le point de l'îlot Rossel, on peut y revenir, mais, là encore, vous confondez deux choses : la réglementation en termes d'urbanisme et le projet architectural qui va apparaître. On discutera du projet architectural le moment venu. Aujourd'hui, ce sont les règles d'urbanisme dont on discute. On s'arrête à cela. Ces règles ont déjà été discutées en décembre 2024. On ne va pas remettre cela sur le tapis. Ce soir, on regarde quelques modifications à la marge. C'est l'avis que l'on doit donner ce soir. Ce n'est rien d'autre. Je pense qu'il y a confusion sur le titre même de cette délibération. C'est un avis sur quelques petites modifications. Ce n'est pas la remise en question de l'ensemble de l'équilibre du PLUI. J'ai eu l'impression que vous découvriez le PLUI ce soir à la lecture.

Par rapport à ce que j'ai entendu ce soir, j'ai eu l'impression que vous avez consulté le site de l'EPT très récemment sur le PLUI. Vous découvrez le PLUI. C'est très bien. Je suis très content et très heureux que vous arriviez à lire finalement quelques pages de cet énorme document. Un travail colossal a été fait dans les 24 communes, sous la direction du Premier Adjoint de Cachan.

D'ici la fin de l'année, un PLUI sera voté définitivement. On pourra alors passer à une autre étape au niveau des 24 communes de l'EPT, à savoir une remise à plat de l'ensemble des PLU communaux pour un territoire qui sera mieux organisé sur des bases plus saines. Quelques autres remarques au passage. Madame Bricout parlait de protection de cœurs d'îlot et des hauteurs de bâtiments. Les hauteurs de bâtiments ne sont pas l'objet de notre discussion aujourd'hui. Cela a été revu en décembre 2024. Toutes les hauteurs ont été approuvées. Aujourd'hui, on ne fait que regarder quelques petites modifications sur des zones très particulières. Pour l'îlot Rossel, par exemple, on peut baisser la hauteur parce qu'on a entendu les réactions. On saisit des opportunités très récentes. Mais on n'a rien entendu sur les autres zones du territoire du Kremlin-Bicêtre. Il fallait exprimer tout cela bien avant. Cela fait quatre ans que l'on travaille sur ce document. Il y a eu de nombreuses réunions publiques. Le public a pu s'exprimer. Il y a eu des réunions dans différents lieux du territoire pour montrer que l'on travaille sur un document plus large que le document territorial de la commune. Ce sont 24 communes qui s'unissent. C'est un travail colossal. Des secteurs sont définis pour certaines choses. Le Kremlin-Bicêtre est certainement la commune la plus dense de cet EPT. Quand on regarde vers le sud, il y a une autre vision de l'urbanisme qui est de construire beaucoup plus qu'au Kremlin-Bicêtre. Il faut donc rassembler dans un seul document toutes ces contraintes. Aujourd'hui, c'est ce que l'on a réussi à faire. Nous demandons aujourd'hui quelques petites modifications qui permettent d'adapter nos réflexions en tant que responsables de l'aménagement. Ces quelques petites modifications feront la différence par rapport à ce qui est écrit aujourd'hui dans le projet de PLUI.

D'autres remarques ont été abordées. Je vais aller à l'essentiel. Je pense avoir quasiment tout dit. Sur la protection des pavillons, il y a une volonté très marquée de conserver les 4 % de logements des zones pavillonnaires, de les protéger et de faire en sorte que l'on ne puisse pas réunir deux ou trois pavillons pour faire un immeuble et faire prospérer les promoteurs sur ces territoires. On sait qu'ils vont être attaqués. C'est une réflexion que l'on a eue il y a quatre ans. Par rapport à ce que vous découvrez aujourd'hui et ce que vous pouvez dire aujourd'hui, nous avons construit une réglementation qui protège ces zones pavillonnaires. Vous n'avez pas eu le temps de lire les 4 000 pages du document en une semaine – ce que je comprends bien. Ce que vous imaginez aujourd'hui, c'est que vous allez apporter des idées nouvelles, sauf qu'elles sont déjà incluses dans ce document. Lisez-le bien. Le document est public. Tous les Kremlinois peuvent consulter le PLUI sur le site de l'EPT. Vous verrez très bien que toutes ces protections existent. Il n'y a pas de quoi affoler la population en prédisant un cataclysme qui se passerait sur Le Kremlin-Bicêtre.

J'ai tout fait pour régler et réglementer les choses de façon à ce que la Ville puisse évoluer. On a cette responsabilité de faire évoluer une ville, mais elle évoluera dans un cadre prédéfini, avec des orientations très marquées et tournées vers l'avenir, l'écologie, l'environnement et le cadre de vie. C'est ce que vous retrouverez dans les grandes lignes directrices de ce PLUI.

Pour conclure, je demande aujourd'hui de faire attention à cette confusion qu'il y a eu la dernière fois. On ne parle pas d'un projet de PLUI aujourd'hui, mais de modifications. Je demande enfin de passer au vote et d'approuver ces petites modifications dans le cadre de cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Le débat est clos. Y a-t-il des explications de vote ?

Intervention hors micro.

Jean-François DELAGE, Maire

Il a donné toutes les réponses qu'il y avait à donner. Il vous a donné la réponse. Si elle ne vous convient pas, c'est possible, mais il vous a donné la réponse. Le débat est terminé. Y a-t-il des explications de vote ?

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je n'ai pas eu directement une réponse, mais je pense que j'ai raison sur les documents de ce soir. Il n'est pas indiqué la hauteur des immeubles dans l'îlot Rossel et dans d'autres.

Jean-François DELAGE, Maire

Pour l'îlot Rossel, il est indiqué une hauteur de 18 mètres maximum.

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

À quelle page ? J'ai relu le document que j'ai ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous n'en sommes plus là. Avez-vous une explication de vote, madame Bricout ?

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Si ce n'est pas écrit, je voterai contre.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il est indiqué 30 % de logement social dans l'îlot E. Il y a donc 70 % de logement non social.

Jean-François DELAGE, Maire

Madame Bricout, quelle est votre explication de vote ?

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je n'ai pas cette indication dans les documents papier. Il faut que l'on me donne un papier correspondant au document que j'ai eu sur ordinateur et je ferai le nécessaire en tout état de cause.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous voyez, monsieur Raymond, cette situation démontre clairement que, nous, on ne découvre pas les documents. Cela fait un moment que l'on travaille sur le PLUI. En 2020, on en débattait déjà. Ce n'est pas à nous de contribuer au PLUI ou de vous orienter en tant qu'élus de l'opposition. C'est à la population de faire valoir son mécontentement.

Jean-François DELAGE, Maire

Explication de vote, s'il vous plaît.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est une explication de vote, monsieur le Maire.

Les mécontentements des habitants ont eu lieu à plusieurs reprises. On était aux différentes réunions. Il y a dû y avoir trois réunions publiques. Pour toutes ces raisons – grande surprise –, nous allons voter contre. En effet, tout cela est fallacieux et vous manquez de clarté.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je sais qu'il est tard et que nous sommes tous un peu fatigués, mais cela fait la deuxième fois depuis le début de ce Conseil que vous refusez d'aller au bout des débats. Je trouve cela fâcheux. C'est dommage et vraiment désolant. J'ajoute que la présentation de M. Raymond est fallacieuse. Il ne s'agit pas seulement de se prononcer sur quelques petites modifications. L'article 1 de la délibération est parfaitement clair : émettre un avis favorable au projet arrêté de PLUI. C'est sur l'ensemble du document.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est sur le « projet arrêté ».

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, c'est sur « le projet arrêté de PLUI ». Il s'agit du projet voté par l'EPT. On vote bien sur l'ensemble du document de 4 000 pages et sur les modifications que vous souhaitez. C'est l'ensemble. Ce n'est pas seulement vos modifications. Par rapport à ce que vous avez dit, nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Madame Bricout, avez-vous trouvé les « 18 mètres » ?

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Sur le document papier, je ne vois pas cette indication. J'ai pris de l'âge. Ce doit être ça.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est une attention particulière, monsieur le Maire. Suspendez la séance. Faites quelque chose.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suspends la séance.

À 2 heures 22 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Madame Bricout, pouvez-vous donner votre explication de vote ?

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je suis à la page 13.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Chappellier, on ne vous dérange pas ? Stop. On écoute Mme Bricout, s'il vous plaît.

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vois qu'il est indiqué « hauteur maximale : 18 mètres ». Il est indiqué 6 niveaux (R + 5).

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-037. URBANISME. – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ENTRÉE DE VILLE SUD-OUEST. – APPROBATION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL. – ÎLOT E

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit là encore d'une deuxième lecture d'un document que l'on a vu le 27 juin 2024. Ce document concerne la répartition de ce qui va être payé par les promoteurs dans le cadre de la construction de la zone d'aménagement dite EVSO. Ce qui a changé depuis le 27 juin 2024, c'est le nombre de logements de l'îlot E. Il y a 7 logements supplémentaires sur l'îlot E. Les règles de répartition sont différentes. Cela va changer la participation du promoteur de l'îlot E aux taxes qui sont rattachées au PUP. Cela donne lieu à cette petite correction. L'exercice à faire consiste à vérifier que les montants sont proches des montants initiaux de la délibération du 27 juin 2024 sur les taxes que vont percevoir les deux collectivités (EPT et Ville). Puisqu'il y a davantage de constructions, les deux nouvelles taxes qui vont être perçues augmentent par rapport à ce qui a été présenté le 27 juin 2024.

Si vous voulez davantage de précisions, je peux entrer dans le détail. Sur les trois montants indiqués à la fin du rapport de présentation, il y a 3 617 696 € pour la totalité en taxes qui entrent dans le PUP. La répartition est de 907 223 € pour la Ville. La différence de 2 710 472 € sera versée à l'EPT. C'est une petite modification par rapport à ce qui a été indiqué le 27 juin 2024. Il s'agit de voter cette petite modification de façon à pouvoir signer la convention avec le promoteur qui doit s'engager vis-à-vis des deux collectivités à payer cette taxe qui servira aux équipements publics attachés à cette zone dite îlot E. Des habitants nouveaux vont arriver. Il est donc nécessaire de construire une école et des équipements publics qui accompagnent ce projet. Cette participation financière est demandée en ce sens au promoteur.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je suis très étonné de votre présentation, monsieur Raymond. C'est comme pour le PLUI. Vous présentez les délibérations comme des petites modifications à la marge. J'ai comparé ce document avec celui de l'année dernière. Ce n'est pas du tout ce que vous racontez. Si on regarde le programme prévisionnel sur l'ensemble de la zone EVSO, la superficie passe de 56 000 à 59 000 m². On passe de 998 à 1 029 logements (+ 31 logements). Cela rejoint ce que disait mon collègue M. Zincioglu tout à l'heure. Vous nous avez fait tout un numéro en début de mandat sur la dédensification. Les derniers documents de préparation que j'avais sur cet îlot, il s'agissait de 56 000 m², contre 59 000 m² aujourd'hui. Ce n'est peut-être pas énorme en pourcentage. Vous vouliez soi-disant abaisser ces superficies et, finalement, vous en faites encore plus. Je souligne cette contradiction. Il y a donc 31 logements supplémentaires.

Ce qui est surtout intéressant, c'est que l'augmentation profite en grande majorité au logement en accession libre. Comme il y a davantage de logements, il y a un peu plus de logement social, mais il n'y en a que 8 supplémentaires sur les 31. Il y a 23 logements supplémentaires en accession à la propriété. Vous n'avez pas répondu tout à l'heure à ma question. Sur l'îlot E, il s'agit d'accession libre. En fait, monsieur Chiakh, vous dites que l'ADN de la gauche, c'est le logement social. Là, c'est plutôt le contraire. On est en train de fournir des promoteurs privés. Ce n'est pas n'importe lequel.

Tout cela se fait au profit de la SCCV Le Kremlin-Bicêtre. Cette SCCV n'est pas du tout au Kremlin-Bicêtre. Il est intéressant de voir où se trouve son siège social, au 59 rue de Provence dans le 8^e arrondissement de Paris, comme par hasard avec votre ami Arcade. Quelle surprise. Vous allez me dire qu'il faut bien un promoteur. Pourquoi pas celui-là ? Mais Arcade n'est pas un inconnu pour les aspects de la SCIC KBH.

En tout cas, je constate que cette délibération que vous nous proposez n'est pas la modification sur l'îlot E. Dans l'article 1, il s'agit bien de rapporter la délibération de l'année dernière pour la remplacer par une nouvelle et pour faire approuver une nouvelle convention avec davantage de mètres carrés, davantage de logements et davantage de logements en accession libre. Nous voterons contre.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur Banbuck, déjà, ce ne sont pas nos amis. Ce sont des promoteurs professionnels dans le cadre de la gestion immobilière. Ils ont un partenariat avec KBH Habitat. C'est Arcade-VYV. Respectez ces entreprises. Respectez les gens qui y travaillent. Ne dites pas que ce sont nos amis. Ce ne sont pas mes amis. Il n'y a pas d'amis dans cette histoire. Les seuls amis que j'ai dans cette histoire, ce sont les habitants du Kremlin-Bicêtre pour qu'ils puissent avoir un habitat de qualité. C'est ce qui m'intéresse. Apparemment, ce n'est pas ce qui vous intéresse.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je parlerai du montant financier. Cela fera plaisir à M. Banbuck. La finance, c'est votre vie. Cela a été votre métier. Le 27 juin 2024, nous avons voté un montant de 3 512 538 €. Aujourd'hui, il s'agit d'un montant de 3 617 696 €. Par rapport au montant qui est important, une petite différence fait qu'il y a un peu plus de logements. C'est la résultante de projets qui avancent. Ce n'est qu'une étape. Monsieur Banbuck, ne soyez pas inquiet. S'il y a quelques logements sociaux en moins à cet endroit, il y en aura quelques-uns en plus par ailleurs. On a bien arrêté, dans le cadre du projet de PLUI et de ses modifications, la règle des 30 % de logements sociaux. Ne vous inquiétez pas. Ce sera respecté. Sur ce point, on remplit bien les cases. Il n'y aura pas de surprise. En fin de parcours, il y aura bien ce qui était indiqué au départ en termes de ratio de logements sociaux.

Je voulais répondre sur le projet. Je suis peut-être un des seuls à avoir été à l'origine des modifications demandées sur le projet. Quand on est arrivé, en 2020, quelle a été notre surprise de découvrir une densification qui atteignait 65 000 m². Ce n'était pas 56 000 m², mais beaucoup plus. Ce qui était aussi déplorable dans le montage, c'est que vous ne teniez pas compte du tout de l'environnement et, en particulier, des 70 000 m² qui se construisaient en face dans le cadre d'un projet qui n'est pas encore tout à fait sorti. À Arcueil, il y avait 70 000 m² d'activités en face de notre projet EVSO. Quand on est arrivé en 2020, on s'est permis de supprimer les quelque 6 ou 7 000 m² prévus d'activités dans notre zone au profit du logement social. C'est là que nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Ce n'est pas le même projet que la densification menée au départ. Le premier projet que vous conduisiez avec Jean-Marc Nicolle correspondait à des tours positionnées aux angles et des locaux d'activité qui n'avaient aucun sens et qui n'étaient même pas associés à des locaux commerciaux en pied d'immeuble. Ce projet a été remodelé entièrement et repensé. C'est un projet dont on peut être fier. Il y a une âme dans ce projet.

Il y a également une question de commerces de proximité que l'on a essayé de créer de toutes pièces dans cette zone d'aménagement. Ce n'était pas prévu au départ. C'était une cité dortoir qui était prévue à l'origine. Il n'y avait pas d'autres choses en pied d'immeuble si ce n'est des activités de bureau qui, comme on le sait, sont fermées la nuit. C'était une cité dortoir. Il s'agissait alors de R + 15 pour le premier projet. On a fait descendre à R + 10 ces immeubles qui étaient en point signal sur les différents îlots qui étaient créés.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Ruggieri, on ne vous dérange pas ? Vous voulez mettre un peu de musique peut-être ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur Ruggieri, vous n'étiez pas concerné par ce projet puisqu'il était mené par l'équipe de Jean-Marc Nicolle. C'est un projet qui ne vous implique pas.

C'est une réponse architecturale à des obligations réglementaires que nous avons dans le cadre du PLU actuel. Ce projet répond parfaitement aux obligations du PLU et de la réglementation actuelle que M. Nicolle et M. Banbuck avaient approuvée en leur temps.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, pour 100 000 € de travaux de plus, il y a 23 logements en accession libre de plus et 16 logements locatifs PLS en moins. Nous voterons contre.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous partage l'image pour laquelle M. Ruggieri rigolait. Pour cette raison, ce sera contre. Ce projet a une âme soviétique. On partageait la blague avec M. Ruggieri.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-038 HABITAT. – APPROBATION DU COMPLÉMENT DE PROJET DE CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES DROITS DE RÉSERVATION ET DE LOGEMENT AVEC LA SA HLM RÉSIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES (RLF)

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

En novembre 2024, les projets de convention de gestion en flux des droits de réservation et de logement des principaux bailleurs sur notre ville ont été approuvés. Il en manquait une concernant la SA HLM RLF que nous vous demandons d'approuver ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai deux ou trois questions à poser à Mme Museux. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de logements gérés par RLF au Kremlin-Bicêtre ?

La ville détient des droits de réservation pour 20 %, si j'ai bien lu. Pourriez-vous nous indiquer comment sont sélectionnées les candidatures que vous proposez au bailleur social ?

Existe-t-il au sein de la Mairie une commission d'attribution de logements ? Si oui, quelle est sa composition ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

De mémoire, par rapport à RLF, sur la ville, il y a 16 logements.

Jean-François DELAGE, Maire

M. Raymond va donner quelques éléments supplémentaires.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF) est une société rattachée au ministère des Finances. Cette société a fait quelques projets il y a une quinzaine d'années. Je travaillais dans cette société. On était plutôt spécialisé dans la construction de petites entités de 15 à 20 logements pour des logements-foyers pour de jeunes actifs. Je pense que cette résidence fait partie de ce stock particulier qui n'est pas tout à fait du logement social familial. C'est du logement pour jeunes actifs.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBU, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-039. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 20 821 969 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR VALOPHIS

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La Ville est sollicitée par Valophis Habitat Office public de l'habitat du Val-de-Marne pour l'opération CE 79 parc social public, en vue de l'acquisition et amélioration de 69 logements situés au 111 avenue de Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre. Pour le financement de cette opération, Valophis Habitat Office public de l'habitat du Val-de-Marne a contracté un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon l'affectation suivante :

- CPLS complémentaire au PLS 2025 d'un montant de 4 572 159 €,
- PLAI d'un montant de 1 369 472 €,
- PLAI foncier d'un montant de 1 395 708 €,
- PLS PLSD 2025 d'un montant de 776 336 €,
- PLS foncier PLSD 2025 d'un montant de 4 182 278 €,
- PLUS d'un montant de 4 734 116 €,
- PLUS foncier d'un montant de 3 791 900 €.

Par conséquent, Valophis Habitat Office public de l'habitat du Val-de-Marne sollicite la Ville du Kremlin-Bicêtre pour obtenir une garantie d'emprunt relative au programme d'acquisition. Cela concerne l'amélioration de 69 logements situés au 111 avenue de Fontainebleau Kremlin-Bicêtre. En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville du Kremlin-Bicêtre, par délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2025, Valophis Habitat Office public de l'habitat du Val-de-Marne s'engage à réserver 14 logements de type T2, T3 et T4 au profit de la Ville. Je vous propose d'apporter une garantie de la commune à hauteur de 100 % du prêt d'un montant de 20 821 969 € contracté par Valophis Habitat Office public de l'habitat du Val-de-Marne auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Juste une question pour que je comprenne mieux ce dossier. Cet immeuble du 111 avenue de Fontainebleau appartient-il actuellement à un seul propriétaire ? De quel type de propriétaire s'agit-il ?

Jean-François DELAGE, Maire

Il me semble que c'est la CDC. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBU, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-040. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

N° 2025-041. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Jean-François DELAGE, Maire

Pour la délibération n° 2025-040, nous avons été sollicités pour une remise gracieuse de dette d'une famille pour diverses prestations périscolaires et extrascolaires. Monsieur se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette dont le montant s'élève à 1 185,32 €. D'après le bordereau de situation transmis par le Trésor public, cette dette correspond à des factures de 2020 à 2024 non acquittées à ce jour. Le non-paiement de cette dette est lié à des difficultés financières pour cette famille monoparentale. La famille est suivie par le CCAS, ainsi que par l'EDS.

Pour la délibération n° 2025-041, il s'agit d'une demande de remise gracieuse pour une famille qui est dans l'incapacité d'honorer sa dette dont le montant s'élève à 518,57 €. Cette dette correspond à des factures de 2024 non acquittées à ce jour. La raison invoquée pour le non-paiement de cette dette est liée à la perte d'emploi d'un membre de la famille en 2024. La famille est suivie également par le CCAS et est aussi dans une démarche active pour améliorer sa situation financière. Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'une ou l'autre des deux délibérations ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai une demande d'amendement sur chacune des deux délibérations. La délibération vise un courrier pour une demande qui est faite en indiquant le nom des individus. Cela ne préserve pas la vie privée des deux demandeurs. Il faudrait ôter cette mention dans les visas. On s'évertue à mettre des initiales dans le rapport et le nom est en clair dans la délibération. C'est fâcheux.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous avons l'obligation d'indiquer le nom à l'attention des membres du Conseil municipal. Dans la mise en ligne des documents, les noms sont enlevés.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je retire mes demandes.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai demandé à être destinataire des bordereaux de situation qui sont visés dans les délibérations dans les délais que j'avais rappelés tout à l'heure. Je n'ai pas eu satisfaction. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-040)

Votants : 34

Pour : 28 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOCC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2025-041)

Votants : 34

Pour : 28 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOCC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Les délibérations sont approuvées. Nous passons à la délibération suivante.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chaque année, nous devons faire passer cette délibération pour les membres du Conseil et pour les agents de la Ville qui disposent de véhicules de service. Dans l'article 1, il est question d'attribuer à M. le Maire l'usage d'un véhicule de service et d'autoriser son remisage au domicile personnel de M. le Maire.

L'article 2 vise à fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution, par arrêté de M. le Maire, d'un véhicule de service comme suit :

- le Directeur des services techniques et son adjoint,
- le Directeur général adjoint des services et son adjoint,
- le Directeur de la Police municipale de proximité,
- le responsable du service garage-logistique,
- l'agent chargé d'une astreinte.

Ces agents ont une attribution d'un véhicule de service et ont la possibilité de remisage à domicile du véhicule.

L'article 3 vise à autoriser l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour les emplois mentionnés aux articles 1 et 2 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2025.

L'article 4 indique que l'autorisation d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile, prévue pour M. le Maire et les emplois mentionnés à l'article 2, devra être renouvelée annuellement par délibération du Conseil municipal.

L'article 5 indique que, en ce qui concerne les véhicules de service avec remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est strictement interdit en dehors d'un remisage à domicile personnel de l'agent. Ce dernier s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule, ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention. Les agents bénéficiaires d'un véhicule de service ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour des raisons professionnelles qui donnent droit à des remboursements d'indemnités kilométriques, sauf cas exceptionnel (indisponibilité du véhicule de service, par exemple) et sur autorisation de l'autorité territoriale avec un ordre de mission préalablement établi par l'autorité territoriale.

L'article 6 dispose que ces dépenses sont imputées sur le budget communal.

L'article 7 vise à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absention : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons à la délibération suivante.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit d'un véhicule Peugeot Expert immatriculé 2698 XY 94 en date d'immatriculation du 7 avril 2006. Ce véhicule, qui a bientôt 20 ans, sera vendu à la société OSS Auto (3 rue des Parisiens à Asnières-sur-Seine) pour un montant de 800 €.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-François DELAGE, Maire

Vous avez reçu le compte-rendu des décisions effectuées par le Maire en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

VŒU

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons au vœu qui a été déposé par les Groupes Pour une Ville qui nous Rassemble ; Socialiste, Républicain et Citoyen ; Génération Écologie et Sociale.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, ce vœu est relatif à la revendication syndicale exprimée par les agentes et agents du Centre hospitalier de la Fondation Vallée.

« D'une capacité de 166 lits et places, le Centre hospitalier de la Fondation Vallée est un établissement reconnu dans le domaine de la prise en charge psychiatrique infanto-juvénile. Il assure des missions de formation d'étudiants en psychiatrie d'accueil et d'hospitalisation d'enfants et d'adolescents dans l'ensemble de l'Île-de-France.

« Sur son secteur qui comprend la ville du Kremlin-Bicêtre, le centre garantit des soins psychiatriques d'une file active de 2 400 enfants et adolescents. Cet établissement est un maillon essentiel de la santé mentale en Val-de-Marne et travaille de concert avec toutes les unités de soins voisines, comme celle des urgences psychiatriques de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre.

« Après une fusion en 2024 avec l'hôpital Paul-Guiraud de Villejuif où, déjà, les équipes craignaient une dégradation significative de leurs conditions de travail, aujourd'hui, les soignants se voient imposer une modification du rythme de travail en totale contradiction avec le calendrier scolaire des enfants qui sont accueillis.

« Le passage de 39 heures à 38 heures hebdomadaires qui est prévu permet surtout de réduire le nombre de jours de repos des équipes (5 jours en moins pour les équipes de jour et 9 jours en moins pour les équipes de nuit). Dans la réalité, il compliquera la coordination des plannings des soignants avec le calendrier scolaire des patients.

« Pour rappel, un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail est en vigueur jusqu'à présent au regard des spécificités d'accueil de la psychiatrie infanto-juvénile, différentes de celles de la psychiatrie adulte.

« Les délégués syndicaux de la CGT et de la CFDT ont demandé la réalisation d'une expertise sur les conséquences de cette réorganisation sur l'accueil et le suivi des jeunes patients. Refuser cette expertise a finalement pris la forme d'une étude d'impact réalisée par le cabinet expert. Jusqu'à ce jour, l'accès à ce document leur a été refusé. Pourtant, il existe des chiffres qui ne trompent pas. Actuellement, 20 lits sur les 166 sont fermés, obligeant les soignants à renvoyer les enfants qu'ils ne peuvent pas prendre en charge dans leur famille ou en foyers d'Aide sociale à l'enfance.

« Le nombre d'arrêts de travail a doublé depuis 2023 passant de 15 à 27 en 2024. La pénurie de personnel soignant empêche la structure de pouvoir accueillir le week-end. La seule solution pour les familles est celle des urgences pédopsychiatriques de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, elles aussi saturées.

« La précarisation des agents de la Fondation Vallée n'est pas un phénomène isolé. La psychiatrie pour les enfants, comme pour les adultes, est le parent pauvre de la médecine et n'intéresse que trop peu les pouvoirs publics. Cette discipline souvent tabou est pourtant essentielle à la prise en charge des maladies et troubles mentaux des jeunes, en augmentation depuis la crise sanitaire du Covid 19.

« La rationalisation des services publics de proximité n'est pas qu'un sujet d'organisation, car elle impacte directement la prise en charge des jeunes habitant notre ville.

« Dans ce cadre et à la vue des répercussions concrètes sur les populations de notre territoire, les conditions de travail des personnes de la Fondation Vallée et l'attractivité des métiers de la santé mentale préoccupent les habitants, mais aussi les élus municipaux du Kremlin-Bicêtre.

« La Fondation Vallée est un lieu ressource pour de nombreuses familles démunies face à la violence des troubles psychiatriques de leur enfant. À la détresse d'avoir un enfant en difficulté, s'ajoutent bien souvent des problématiques de pauvreté et de précarité qui sont en hausse au Kremlin-Bicêtre comme ailleurs. Nous le savons, les services publics de la santé bénéficient à tous, mais surtout à ceux qui n'ont pas d'autres solutions.

« Considérant que la réorganisation du temps de travail imposée sans concertation approfondie et préalable avec les représentants du personnel de la Fondation Vallée ne fera qu'augmenter les risques psychosociaux et renforcer la perte d'attractivité des postes vacants au sein de la structure,

« Considérant que les services de proximité permettent un accès à tous, y compris aux familles qui rencontrent des problèmes de mobilité bien connus par ceux dont les enfants suivent un parcours de soins,

« Considérant que la taille humaine d'une structure d'accueil est essentielle pour que la psychiatrie infanto-juvénile puisse s'adapter aux patients et non pas uniquement aux logiques de rationalisation,

« Considérant que la précarisation des conditions de travail des soignants de la Fondation ne leur permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants de plus en plus violents et qui rencontrent des problématiques psychiatriques de plus en plus graves,

« Considérant que la crise de la santé mentale des jeunes s'est aggravée en France depuis la pandémie du Covid-19, impactant particulièrement les filles et les jeunes femmes, et qu'il existe une question publique de santé mentale,

« Considérant le rôle essentiel de la psychiatrie en France pour prendre en charge les pathologies mentales et, ainsi, lutter contre toutes formes de précarité qui sont liées,

« Le Conseil municipal propose :

« – de réaffirmer son attachement au service public de soins et de santé mentale comme celui de la Fondation Vallée,

« – de réaffirmer son attachement à la proximité de la Fondation Vallée, permettant aux familles kremlinoises dans la détresse de trouver des solutions aux troubles psychiatriques que pourraient rencontrer leurs enfants,

« – de soutenir les personnels en grève de la Fondation Vallée qui luttent pour de meilleures conditions de travail, de meilleures conditions d'accueil pour les enfants et les adolescents et pour la reconnaissance de leur métier essentiel à la prise en charge de situations d'urgence psychiatrique,

« – de soutenir les revendications des personnes de la Fondation Vallée qui visent à renforcer l'attractivité et la fidélisation des agents dans le but de pouvoir améliorer la prise en charge des jeunes patients. »

Je vous remercie pour votre attention et je vous propose de voter à l'unanimité ce vœu.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cette question de la santé mentale des enfants et de la pédopsychiatrie s'inscrit, cette année, dans la prise en charge de la santé mentale comme grande cause nationale. Quand on est acteur de terrain, la prise en charge des enfants est catastrophique. Depuis le Covid, on mesure les répercussions du confinement dans les familles, en particulier, pour ces enfants. Pour ces raisons, je soutiens cette motion qui permet au personnel qui fait un travail difficile avec des enfants polyhandicapés, parfois violents. Je ne serai pas plus long.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose d'approuver ce vœu, si vous le souhaitez.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 19 juin prochain.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 3 heures 03.

Secrétaire de séance,
M. HASSIN



Le Maire,
Jean-François DELAGE



